INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM

Auteur:

Sayed Mohammad Hossein Tabâtabâï

Français

2009-09-08 10:37:44

Introduction INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM

INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE

DE L'ISLAM

(Allàmà Sayed Mohammad Hossein Tabâtabâï)

Introduction

Les grandes évolutions de l'histoire dans le domaine spirituel et social sont dues à l'action des prophètes ou des religions célestes qui ont laissé des marques indélébiles sur l'homme aussi bien sur le plan moral que matériel, objectif que subjectif. Cette action a pour impact toute l'existence des hommes, vouée à l'édification et à l'instruction. Les prophètes accomplissent cette œuvre au moyen des préceptes et commandements qui leur parviennent par le canal de la révélation.

Les commandements et préceptes religieux visent essentiellement tous les aspects de la vie humaine tant sur le plan matériel, spirituel que temporel. En plus de cette caractéristique générale, les préceptes religieux et divins en possèdent une autre, c'est leur clarté qui ne laisse aucune place à l'ambiguïté ou à la confusion. Par conséquent, ces préceptes et commandements président non seulement à tous les échelons de la vie humaine d'une manière harmonieuse, mais ils ont en plus le don de la clarté. D'autre part ils n'agrandissent pas exagérément un seul aspect de la vie ni ne laissent aucun dans l'ombre. Les différentes tendances politiques ou idéologiques dont les hommes peuvent se prévaloir n'ont aucune voie à ces préceptes: le bien et l'intérêt réel de l'humanité y sont inclus.

Si l'on a observé dans l'histoire les masses se porter vers les prophètes en toute conscience et avec passion, la raison en résidait premièrement dans l'existence d'une crise aiguë dont elles étaient menacées et qui cherchaient à en sortir. Ces masses découvraient dans la révélation une issue à leurs problèmes, et un remède

à leurs maux.

Deuxièmement, les religions visant tous les aspects de la vie humaine, et leurs enseignements possédant le don de clarté, chacun peut les pratiquer aisément et en faire son profit.

Troisièmement, étant donné l'origine divine des commandements et préceptes religieux, ils n'imposent à l'homme aucune servitude ou domination quelconque. C'est, d'ailleurs, grâce à ces préceptes que les masses ont u se libérer du joug du despotisme et des liens d'asservissement ou d'exploitation.

Les détracteurs et les ennemis des religions dont les intérêts et même la vie étaient menacées n'ont pas tardé à réagir en déployant des manœuvres dont l'objet consistait à affaiblir la base de la religion. La plus dangereuse et la plus efficace de ces manœuvres est celle visant à déformer les préceptes et commandements religieux et d'exercer une certaine influence sur eux. Etant donné qu'après les prophètes, les préceptes et commandements continuent à englober la vie matérielle et morale, individuelle et sociale des hommes, c'est pourquoi aussi longtemps que ces enseignements président aux destinées des hommes, la ligne de conduite arrêtée par les prophètes gardera toute sa vigueur. Le seul danger couru par cette règle est la déformation dont toutes les religions préislamiques sont tombées victimes: des livres ont été manipulés, des textes religieux consacrés ont subi des déformations, soit par l'adjonction, soit par le retranchement de sujets qui ont introduit dans les textes originels les vues ou les appréciations des humains.

C'est ainsi que les despotes et les profiteurs sont parvenus à s'introduire dans les milieux religieux à la suite de quoi les commandements et préceptes divins ont perdu de leur clarté pour gagner en superstitions et illusions chimériques. Du coup, la religion divine, fondée sur la révélation, s'est transformée en une religion construite de toutes pièces par les hommes. Placées devant une telle confusion, les gens ont d'abord, perdu la foi et ensuite la liberté et se sont vu progressivement placés sous le joug des oppresseurs ou dans l'obédience des exploiteurs.

L'islam est la seule religion dont le Livre, c est à dire le Coran, soit demeuré, depuis sa révélation au Prophète à ce jour, à l'abri de toute altération, dans ce sens que les phrases et les mots du Livre Saint sont exactement ceux qu'il y a quatorze siècles, tels qu'ils ont été révélés au Prophète de l'Islam. Aussi les préceptes et commandements islamiques nous sont-ils parvenus intacts et dans leur intégralité sans la moindre déformation. Les tentatives des détracteurs et ennemis de l'Islam pour détourner le Coran de sa vocation première sont heureusement demeurées vaines. Mais en ce qui concerne les récits et Hadiths, on a tenté d'en faire courir un certain nombre d'origines douteuses en les attribuant

au Prophète ou aux Imams.

Bien que nombre de théologiens et d'érudits en sciences islamiques aient empêché l'altération de beaucoup de commandements divins au moyen d'Idjtihad (jurisprudence, cependant des ennemis de l'Islam n'ont pas manqué de faire courir des écrits d'origines douteuses dont des personnes naïves ou inconscientes se sont laissées induire en erreur. Ce genre de manœuvres a atteint à un moment donné son point culminant au cours des deux ou trois siècles derniers par les menées pernicieuses des colonialistes de l'Est et de l'Ouest qui, en faisant appel aux services d'orientalistes et de chercheurs dits "islamologues" ont fait éditer de nombreux livres truffés d'erreurs grossières et de calomnies contre l'Islam. Ces manœuvres ont été fort heureusement déjouées grâce à une prise de conscience spontanée des Ulémas dans divers pays islamiques qui ont pesé de tout leur poids dans la compétition en repoussant les arguments formulés par ces prétendus "islamologues" pour abaisser l'Islam et déformer ses préceptes.

Il ne faut cependant pas oublier que les tentatives de dénigrement n'ont pas cessé de se poursuivre avec la même ardeur de la part de nos ennemis de l'Est et de l'Ouest qui utilisent des voies détournées pour l'altération des textes coraniques.

C'est pourquoi il appartient plus que jamais aux Ulémas de l'Islam de tout pays d'intensifier leurs actions communes pour défendre l'Islam et ses adeptes contre les attaques sournoises et les calomnies dont cette religion est la cible.

Le présent livre qui est un condensé des préceptes islamiques englobe une série d'enseignement allant des doctrines religieuses aux commandements et règles de conduite individuelles ou collectives que chaque Musulman doit connaître.

C'est un livre de volume réduit mais riche en substance professé sous forme de cours par Allamé Seyyed Mohammad Hossein Tabâtabâi; l'un des plus grands érudits des sciences islamiques. Ces cours, compilés par la suite, font l'essentiel du présent livre qui présente sous une forme condensée une vue autorisée sur les commandements et préceptes islamiques. Son auteur porte déjà à son actif, en plus de dizaines d'ouvrages sur l'histoire, la philosophie et le mysticisme, un monumental commentaire du Coran édité en 40 volumes. Nul donc n'était plus qualifié que lui pour parler de l'Islam qui demande à être connu en profondeur. Seule une étude de cette nature, faite par quelqu'un qui croit profondément en Islam et pratique ses commandements, est susceptible d'inculquer dans les esprits qui ont la foi en Dieu.

Pour ceux qui désirent se faire une image réduite mais authentique et réaliste de l'Islam, la lecture de ce livre sera des plus utiles.

Puisse ce livre trouver grâce auprès de Dieu Tout-Puissant. Afin de compléter cette

introduction, nous invitons nos estimés lecteurs à voir la biographie d'Allamà Tabâtabâi.

Sommaire

LA RELIGION (dine)

La religion constitue un ensemble de croyances, une série de prescriptions pratiques et morales que les messagers de Dieu transmettent à l'homme pour le guider sur terre.

Le crédit accordé à ces croyances, l'accomplissement de ces prescriptions font accéder l'homme au bonheur ici-bas et à la félicité dans l'au-delà. Autrement dit, la piété et la fidélité aux instructions de Dieu et du Prophète conditionnent notre bonheur en ce monde éphémère et notre béatitude dans l'autre monde, univers éternel et de l'infini.

On sait ce qui particularise le bienheureux: il est celui qui vise un but juste, qui ne s'égare pas, qui possède un bon caractère, qui accomplit de bonnes actions; i1 est celui qui garde un cœur assuré, un courage impassible dans cette vie pleine de tourments.

La religion de Dieu nous guide vers le bonheur; sans elle, cette félicité s'avérerait inaccessible. Les croyances religieuses, telle une police secrète, s'incrustent dans le for intérieur de l'homme; elles l'accompagnent partout, le dissuadant du vice et l'exhortant à la vertu. La foi est pour l'homme confronté aux vicissitudes de la vie le plus puissant, le plus solide des appuis; elle lui permet d'écarter toute crainte, toute appréhension car, en toute circonstance, les croyants gardent leur sang-froid: vis à vis d'eux-mêmes, ils ne ressentent aucun dédain, aucun mépris, vu qu'ils se savent liés à l'omnipotence du Créateur; aussi, ont-ils le cœur assuré, l'esprit hardi et serein.

La religion nous prescrit aussi d'acquérir une éthique de choix et d'accomplir, autant que possible, de bonnes et dignes actions. Donc, on peut distinguer dans la religion:

1- Les croyances (de foi)

2- L'éthique (morale)

3- L'action (pratique)

Pour satisfaire l'attente du lecteur nous allons nous consacrer à expliciter cette division succincte.

1 - Les croyances

En nous référant à notre raison, nous nous apercevons que le monde phénoménal, avec l'ordre prodigieux qui le régit, ne peut être une création spontanée, que l'étonnante organisation de l'univers n'a pu se faire sans un organisateur. Assurément, il y a un Créateur qui, grâce à son omnipotence et à sa science infinie, a fait apparaître cet univers immense et l'a mis en mouvement en rapport avec les lois constantes et invariables qu'il a instaurées dans le monde existant; rien n'a été créé inutilement, rien n'est de trop et aucune créature ne peut échapper aux décrets divins qui gouvernent l'univers. Peut-on s'imaginer qu'un tel Dieu, qui affectionne et sollicite autant ses créatures, puisse délaisser l'homme, chef d'œuvre de la Création. Peut-on penser que le Seigneur puisse abandonner la société humaine à elle-même, à ses caprices et donc, à l'égarement et à l'erreur? La réponse n'est que trop claire.

C'est pourquoi, il envoie, par l'intermédiaire de messagers infaillibles des instructions aux hommes afin que ces derniers, en exécutant ses directives, parviennent au bonheur. Ici-bas, les effets et les avantages de l'observation des principes religieux ne nous apparaissent pas très clairement. Les bienfaiteurs ne sont pas toujours récompensés, et les criminels et les oppresseurs ne sont pas toujours châtiés. Aussi, on peut en déduire qu'il existe un autre monde où tous nos actes sont examinés: les bonnes actions y sont rétribuées, les mauvaises punies.

La religion pousse les gens vers ces croyances - et vers d'autres sur lesquelles nous reviendrons plus amplement - et ainsi, les détourne de l'ignorance.

2- L Ethique (morale)

La religion nous enseigne d'acquérir de bonnes moeurs, un bon caractère, de bonnes qualités; elle nous invite à remplir nos devoirs, à devenir charitables, humanistes, affectueux, fidèles, de bonne humeur, agréables, justes; elle nous prescrit de défendre nos droits, sans dépasser leur cadre, et de ne pas violer les biens et l'intégrité physique ou morale des autres. La religion nous encourage à rechercher le savoir et la culture, à être prêt à tout sacrifice, à choisir dans tout ce qui touche à notre existence quotidienne la voie de la justice et de la modération.

3- L'action (pratique)

La religion nous commande d'accomplir dans la vie des actes utiles et bienfaisants pour notre société et nous-mêmes; elle nous proscrit les actions qui mènent à la corruption et à la décadence; elle nous enseigne d'effectuer la prière, le jeûne et les autres actes qui témoignent de notre soumission au Seigneur et au culte que nous lui vouons dans la pratique.

Tous ces règlements, toutes ces prescriptions que nous recommande la religion sont donc tantôt d'ordre moral, tantôt d'ordre pratique, quand ils ne relèvent pas de la foi même. Comme nous l'avons dit, leur acceptation et leur mise en pratique constituent le seul moyen pour parvenir au bonheur car, l'homme heureux - nous le savons - est celui qui a le sens des réalités, possède une bonne morale et accomplit des actes appréciables.

Est-il nécessaire pour l'homme de s'attacher à une religion?

La première question qui peut se poser est celle-ci: que viennent faire dans la vie des hommes la religion et la croyance en Dieu? La société humaine ne peut-elle pas poursuivre sa vie sans la foi et la religion? N'appelle-t-on pas croyant celui qui affirme l'existence d'un Dieu pour l'univers et accomplit certains actes afin de Le satisfaire?

Dans la société, chaque individu peut considérer que ses devoirs sont déterminés par des lois instaurées par l'homme; alors les lois humaines remplaçant la religion, celle-ci devient apparemment superflue. Mais, en examinant quelque peu les préceptes et règles de l'Islam, on déduit l'inverse: en effet, la religion musulmane ne s'est pas seulement préoccupée de prier et de louer Dieu ; elle a établi des règles complètes, des décrets particuliers pour tout ce qui relève du domaine individuel et social de l'homme; elle a étudié de façon étonnante l'univers immense qu'est l'humanité, fixant des règlements adéquats concernant chaque action ou inaction de L'homme de sa vie individuelle ou sociale; elle a, enfin, à tout de point de vue et dans toute la mesure du possible, assuré et garanti le bonheur et la félicité des individus dans la société humaine; et toute personne de bonne foi confirmera que les règles décrétées par la pensée limitée de l'homme ne peuvent rivaliser avec la religion de l'Islam, religion du Dieu Tout-Puissant, comme le rappelle le Coran:

1- "La religion, aux yeux de Dieu, est vraiment l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été donné ne se sont opposés les uns aux autres, et par jalousie, qu'après avoir reçu la Science. Quant à celui qui ne croit pas aux Signes de Dieu, qu'il sache que Dieu est prompt dans ses comptes" (Coran, 3:19).

La religion que tous les prophètes recommandent se définit par le culte de Dieu et la soumission à ses prescriptions. Or, bien que distinguant le vrai du faux, les savants en religion refusèrent par fanatisme de reconnaître la vérité; ils choisirent chacun une voie et une multitude de religions apparues sur terre. En fait, ce groupe de gens a renié les versets de Dieu et le Seigneur les punira bientôt pour leurs actes impies.

2- "Le culte de celui qui recherche une religion en dehors de l'Islam n'est pas accepté. Cet homme sera, dans la vie future, au nombre de ceux qui ont tout perdu (Coran, 3:85).

3- "O vous qui croyez! Entrez tous dans la paix; ne suivez pas les traces du Démon: il est votre ennemi déclaré" (Coran, 2:208).

4- "Soyez fidèles à l'alliance de Dieu après l'avoir contractée. Ne violez pas les serments, après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Dieu comme garant contre vous. Dieu sait parfaitement ce que vous faites (Coran, 14:91).

5- "Appelle les hommes dans le chemin de ton Seigneur, par la sagesse et une belle exhortation; discute avec eux de la meilleure manière. Oui, ton Seigneur connaît parfaitement celui qui s'égare hors de son chemin, comme il connaît ceux qui sont bien dirigés" (Coran, 16:127).

Autrement dit, le Musulman, pour propager sa foi, doit adapter son discours à l'interlocuteur; s'il ne parvient pas à le guider par ses conseils et ses preuves, il lui faut recourir à la discussion (dialectique) afin de le convaincre et de l'amener dans le droit chemin.

6- "Lorsque le Coran est récité, écoutez-le et taisez-vous. Peut-être vous sera-t-il fait miséricorde" (Coran, 7:204).

7- "O vous qui croyez! Obéissez à Dieu! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Portez vos différends devant Dieu et devant le Prophète; - si vous croyez en Dieu et au Jour dernier - c'est mieux ainsi; c'est le meilleur arrangement" (Coran, 4:59).

Cela signifie que dans la société islamique le Coran et les paroles du Prophète constituent les seules références étayant un jugement relatif à un différend; on doit y recourir pour résoudre toutes les contestations; si un Musulman résous par la raison un différend, son jugement est accepté parce que le Coran reconnaît l'ordre de la raison.

8- "Tu as été doux à leur égard par une miséricorde de Dieu. Si tu avais été rude et dur de cœur, ils se seraient séparés de toi. Pardonne-leur! Demande pardon pour eux; consulte-les sur toute chose; mais, lorsque tu as pris une décision, place ta confiance en Dieu. Dieu aime ceux qui ont confiance en Lui" (Coran, 3:159).

Le Seigneur ordonne au tuteur bien-aimé des Musulmans de se conduire avec douceur et de délibérer avec les gens car la bonne conduite et la délibération concernant les affaires favorisent l'affection au sein du groupe, d'autant plus que l'attachement des individus au tuteur de la communauté s'avère nécessaire pour que celui-ci puisse avoir un ascendant sur eux. Toutefois, comme les gens peuvent

se tromper, le Seigneur commande au tuteur de se décider - après avoir délibéré - de façon autonome; c'est-à-dire, de s'en remettre à Dieu car rien ne peut empêcher la volonté divine de se réaliser.

D'ailleurs, le Tout-Puissant présente les religions judaïque et chrétienne qui disposent de livres célestes tels que l'Ancien Testament et l'Evangile ainsi que de préceptes et de règlements sociaux, comme suit: "Nous avons, en vérité, révélé la Thora où se trouvent une Direction et une Lumière. D'après elle, et pour ceux qui pratiquaient le Judaïsme, les maîtres et les docteurs rendaient la justice, conformément au Livre de Dieu dont la garde leur été confiée et dont ils étaient les témoins. Ne craignez pas les hommes; craignez-Moi! Ne vendez pas mes Signes à vil prix. Les incrédules sont ceux qui ne jugent pas les hommes d'après ce que Dieu a révélé" (Coran, 5:44).

L'Evangile et la Bible dont disposent actuellement les juifs et les chrétiens confirment ce propos car, dans la Bible on trouve nombre de règles juridiques, de lois pénales que l'Evangile, apparemment, reprend à son compte.

Conclusion:

De ce qui précède, on déduit que d'après le Coran, la religion est une méthode de vie s'imposant à l'homme; ce qui distingue une loi sociale de la religion, c'est que cette dernière provient du Dieu Tout-Puissant alors que l'autre est le produit de l'opinion des gens. Autrement dit, la religion concilie vie sociale des hommes et adoration de Dieu, ce que ne peuvent réaliser les lois sociales.

Des avantages de la religion

Notre précédent propos a montré que la religion exerce une influence profonde dans la réformation de l'individu et de la société mais, aussi, que la religion est l'unique voie menant au bonheur.

Une société qui rejette la religion perd son sens des réalités et sa clairvoyance; elle gaspille son temps si précieux dans l'égarement, les apparences et la négligence; elle délaisse la raison et tombe dans l'animalité, la bassesse et l'immoralité. Ainsi, les privilèges humains se trouvent entièrement absents d'une telle société qui non seulement ne parvient pas à la félicité éternelle, et à la perfection suprême mais, subit, ici-bas, les effets néfastes et funestes de ses erreurs et déviations. Cette société subira, tôt ou tard, les méfaits de sa négligence et réalisera enfin que l'unique route menant au bonheur part de la religion et de la foi en Dieu; c'est à dire, qu'elle regrettera son attitude passée. Le Seigneur Tout-Puissant déclare: "Heureux celui qui la (l'âme) purifie! Mais celui qui la corrompt est perdu!" (Coran, 91:9-10). Autrement dit, pour parvenir au bonheur

et au salut, on ne doit pas se laisser corrompre. Toutefois, il faut savoir que le bonheur de l'homme et la prospérité, tant de l'individu que de la société, dépendent de l'observation pratique des prescriptions religieuses; car, ce qui compte c'est la vérité même et non les apparences de la vérité. Celui qui, se croyant musulman, attend l'ange du bonheur, alors qu'il est de mauvaise foi et commet des vilenies, ressemble au malade qui s'imagine qu'avec l'ordonnance du médecin dans sa poche sa guérison est assurée. Une telle conception de la foi ne mène pas bien loin. La parole du Seigneur Tout-Puissant nous le rappelle: "Ceux qui croient, ceux qui pratiquent le Judaïsme, ceux qui sont Chrétiens ou Sabéens, ceux qui croient en Dieu et au dernier Jour, ceux qui font le bien: voilà ceux qui trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'éprouveront plus alors aucune crainte, ils ne seront pas affligés" (Coran, 2:62).

Il est possible de déduire, à partir de ce verset, que tous ceux qui auront cru en Dieu, au jour dernier et pratiqué le bien seront sauvés, même s'ils ne reconnaissent pas tous les prophètes; or les versets 150 et 199 de la sourate "Les femmes" considèrent comme impies ceux qui ne reconnaissent pas tous les prophètes: "Ceux qui ne croient pas en Dieu et en son Prophète; ceux qui veulent établir une distinction entre Dieu et ses prophètes en disant: Nous croyons en certains d'entre eux, nous ne croyons pas en certains autres"; ceux qui veulent suivre une voie intermédiaire: "ceux-là sont vraiment incrédules" (Coran,4:150-151).

Donc, celui qui croira à tous les apôtres et accomplira de bonnes actions pourra bénéficier de la foi divine.

La civilité de l'homme

En étudiant les facteurs et les causes de l'apparition des communautés humaines d'autrefois, nous constatons le fait suivant: l'homme ne cherche que son propre bonheur et son propre salut et, au cours de son existence, il ne peut y parvenir qu'en s'assurant la totalité des moyens de survie; comme, d'autre part, il comprend qu'il ne peut, tout seul, ni subvenir à ses besoins ni atteindre le bonheur et le bien-être, il consent à vivre en société; en effet, ne pouvant à lui seul résoudre toutes les difficultés de la vie, il trouve que pour parvenir à ses objectifs et à la perfection, la coopération sociale se révèle être le chemin le plus adéquat.

Aussi, chaque individu se charge de fournir une partie des moyens d'existence de la communauté et, de l'ensemble obtenu, chacun choisit la part qui lui revient, compte tenu de son activité et de sa position sociale. C'est ainsi que l'homme réussit à diriger et gérer son existence; c'est-à-dire, en travaillant de concert avec ses semblables, en partageant le produit social, il parvient à assurer son propre bonheur.

Un besoin: La réglementation sociale

Etant donné que le produit des activités individuelles est une sorte d'ordre social dont chacun veut disposer, il s'ensuit obligatoirement un dérangement mutuel et des heurts d'intérêts entre les hommes. Il est superflu de dire que, généralement, les intérêts matériels, engendrent divisions, oppositions, haines et détruisent affection et cordialité. Pour que l'affection liant les individus ne disparaisse pas de la société, il est nécessaire d'instaurer une série de règles dont l'observation empêche toute anarchie, tout trouble. Il est clair que sans une réglementation sociale, sans l'établissement de lois la société humaine ne peut poursuivre, même un jour, sa marche en avant. Tout naturellement, ces lois diffèrent d'un pays à l'autre, selon le niveau de, civilisation ou de barbarie des ethnies et nations, suivant le degré intellectuel et le degré d'organisation des sociétés et Etats. Mais, en aucune façon, une société ne peut vivre sans règles, sans traditions reconnues par une majorité de citoyens. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, une société dépourvue de règles et de coutumes n'a existé.

L'homme voit sa liberté limitée par la réglementation

Comme l'homme détermine librement ses actes, il tend à s'attribuer une sorte de liberté d'action "absolue", c'est-à-dire, il aspire à une liberté totale, inconditionnelle et cherche à échapper à toute tentative de limitation. Aussi il souffre de toute interdiction ou privation de liberté et ressent profondément la moindre contrainte. C'est pourquoi toute réglementation sociale, même la plus souple, s'avère opposée à l'esprit libéral de l'homme.

Toutefois, il comprend que s'il ne consent pas à cette limitation de sa liberté par les lois - contrepartie du maintien de l'ordre social -, l'anarchie peut s'emparer de la société, anéantissant toutes les libertés, détruisant la paix; ainsi, s'il s'attribue la part de quelqu'un, d'autres s'empareront de la sienne; s'il opprime et tyrannise on l'opprimera de même.

C'est pourquoi l'homme préfère abandonner une partie de sa liberté pour préserver l'autre, reconnue et défendue par les lois. C'est pourquoi il consent à la réglementation sociale.

Le point faible dans l'évolution de la réglementation

D'après ce que nous avons dit, il y a une sorte d'opposition entre le tempérament libéral de l'homme et les règles sociales; c'est-à-dire que, les lois sont pour lui des

chaînes qu'il tente continuellement de briser afin de recouvrir sa liberté totale. C'est le plus grand danger qui guette de façon permanente la réglementation sociale et qui menace d'ébranler ses fondements.

Aussi, parallèlement aux règles et devoirs pratiques, on établit une série de règlements sanctionnant les contrevenants; la peur de la sanction empêche toute opposition de la part des gens, d'autant plus qu'on les encourage au respect des lois en leur promettant prime et récompense. I1 est vrai que la peur de la sanction (c'est-à-dire, peur du châtiment et espoir de la récompense) aide, quelque peu, l'application des lois, mais elle ne permet pas de mettre un terme aux transgressions de la loi et d'imposer pleinement la souveraineté des lois; en effet, les lois pénales peuvent, elles aussi, être l'objet d'infractions de la part de l'homme et de sa nature libérale; car, les gens occupant une position influente peuvent, sans crainte de sanction, s'opposer publiquement aux lois ou user de leur influence pour contraindre l'appareil judiciaire à se plier à leurs vues.

De plus, même ceux qui ne possèdent pas cette emprise et ce pouvoir peuvent profiter de la faiblesse de l'inattention des autorités publiques; ils tentent alors tantôt par une opposition voilée et indirecte, tantôt en utilisant des relations de parenté et d'amitié ou en versant des pots-de-vin à des personnes influentes, de mettre des bâtons dans les roues de la machine sociale. Les milliers de violations et de transgressions de la loi, constatées chaque jour dans les diverses sociétés humaines, n'en sont que la meilleure preuve.

La source principale des défauts de la loi

Il nous faut voir, maintenant, d'où provient le danger et comment on doit apprivoiser la nature libérale de l'homme pour qu'elle consente à l'exercice de la loi?

La source de ce danger - qui est la principale cause de la corruption sociale et que même les règlements ne parviennent pas à prévenir - relève du fait que les méthodes sociales établissant les lois ne tiennent compte que de l'ordre matériel des individus, délaissant le spirituel, les sentiments, l'intériorité de l'homme ; elles visent uniquement à maintenir un certain ordre, à équilibrer les actions de l'homme de sorte que celles-ci n'entraînent aucune divergence, aucun conflit.

Ce que la loi sociale recherche c'est le respect. Elle veut exercer son contr8le sur l'action sociale et ne se préoccupe pas des mobiles internes, sentiments personnels, raisons subjectives, ceux qui fondent, en fait, cette opposition à la loi. Pourtant, tant qu'on ne prendra pas en considération la nature libérale de l'homme et ses centaines d'autres instincts - tels que l'égoïsme, la luxure, source principale des vices, l'anarchie et le désordre s'étendront et les conflits sociaux iront, de jour en jour, en s'accentuant; en effet, les lois seront toujours menacées par l'agression

d'insurgés puissants ou par le raid nocturne de voleurs sans envergure, car, finalement, tout cela relève des instincts de l'homme. Aucune loi ne peut donc s'opposer au vice ou prévenir les conflits.

La primauté de la religion sur les autres lois

Le dernier moyen social pour préserver la loi est d'établir des sanctions pénales, d'instaurer une police. Toutefois, comme nous l'avons dit, ni ces peines, ni cette police ne peuvent maîtriser la nature rebelle et les instincts agités de l'homme, c'est-à-dire, parvenir à ce que la réglementation sociale soit appliquée de façon effective.

Par contre, non seulement la religion est apte - comme les lois humaines - à maintenir l'ordre, à châtier réglementairement les contrevenants et les rebelles mais, elle dispose aussi de moyens puissants pour briser toute force d'opposition:

1- Conséquence de la liaison instaurée par le Seigneur entre l'existence sociale et la nature divine de l'homme, la religion a attribué une responsabilité divine aux actes individuels et sociaux de l'homme. Elle considère celui-ci comme responsable devant Dieu de ses gestes et faits.

En effet, le Seigneur Tout-Puissant, grâce à Son savoir et Son pouvoir infini, tient l'homme bien en mains; Il connaît toutes ses pensées et devine tous ses secrets; rien ne Lui demeure ignoré.

La religion fait surveiller l'homme non seulement par une police visible mais, elle le contrôle par une police invisible: celle-ci située en son for intérieur, ne laisse rien échapper, récompensant et châtiant de façon irrévocable.

La parole du Tout-Puissant affirme: "Dieu voit tout ce qu'ils font" (Coran, 8:49); "Où que vous soyez, I1 est avec vous. Dieu voit parfaitement ce que vous faites" (Coran, 57:4); "Dieu voit parfaitement ce que vous faites" (Coran, 11:112); "Dieu vous observe" (Coran, 4:1).

Maintenant, si nous comparons celui qui vit dans un milieu relevant de la loi avec celui évoluant dans un environnement religieux, la primauté et la supériorité de la religion nous apparaîtra très clairement; car, dans une société de croyants, chaque individu remplit ses devoirs religieux et se trouve à l'abri des mauvaises intentions des autres. Pour toutes les personnes vivant dans un tel milieu il est aisé d'user de la liberté de penser et d'agir car la confiance remplace la crainte.

Ce qui n'est pas le cas avec les lois de ce monde.

La religion défend l'homme d'être soupçonneux et méfiant: "O vous, les croyants!

Evitez de trop conjecturer sur autrui: certaines conjectures sont des péchés. N'espionnez pas! Ne dites pas de mal les uns des autres..." (Coran, 49:12). L'homme est en paix dans un milieu religieux; il pourra y vivre confortablement et parvenir à la félicité éternelle. Mais, dans un milieu où seule la loi humaine prévaut, où l'on commet constamment des infractions sauf si l'on sent la présence de la police, il en est tout autre.

2- Tout individu pieux sait, grâce à la religion, que sa vie ne se limite pas à ces quelques jours passés en ce monde éphémère; après sa mort une autre vie l'attend, infinie, illimitée, s'il veut parvenir au bonheur, à la paix éternelle, il doit observer les règles religieuses que le Seigneur lui a transmis par l'intermédiaire de Ses envoyés; car, il sait que les prescriptions religieuses proviennent d'un Seigneur instruit, puissant et clairvoyant qui tient le compte des actes visibles et cachés de l'homme. Aussi, il est impossible de lui cacher une action; il est impossible de ne pas obéir au commandement de Dieu.

3- Tout individu pieux sait, grâce à ses convictions religieuses, que l'observation des règles religieuses signifie obéissance au Seigneur; même si celle-ci, étant une soumission habituelle, n'implique pour lui aucune récompense ou faveur, la générosité du Seigneur récompensera ses bonnes actions. Aussi, de ce point de vue, toute obéissance du fidèle est, en fait, une transaction conclue de plein gré; car, ce dernier concède volontairement une part de sa liberté en échange de la satisfaction du Seigneur clément et de sa future récompense.

Autrement dit, l'homme qui observe pieusement les règles et les lois religieuses réalise une bonne opération puisque son placement lui rapporte bien plus qu'un rendu; cet échange de services et de marchandises particulières lui est profitable. Par contre, l'individu qui n'est pas attaché à la religion considère l'observance des règles et lois comme un préjudice personnel. Sa nature libérale souffre d'une perte de liberté et attend le moment opportun pour briser, par un moyen quelconque, cette chaîne et recouvrir sa liberté.

Il faut préciser que la religion offre d'autres différences qui la distinguent encore plus nettement de la loi: les croyants refusent volontairement de pécher alors que ceux qui observent la loi ne le font que par peur d'être réprimés. La religion gouverne l'esprit et le corps des fidèles alors que la loi ne règne que sur le corps des citoyens. La religion commande à l'homme de façon manifeste ou implicite alors que la loi n'ordonne que d'une manière manifeste. La religion n'est pas seulement une police qui empêche de commettre des mauvaises actions mais, elle est, aussi, un maître qui enseigne à l'homme les vertus et la perfection, ce qui n'est pas le cas de la loi dont la fonction n'est que répressive.

Si l'on estime que le bénéfice que rapporte la loi est équivalent à une unité, celle de la religion dépasse les milliers d'unités; aussi, ceux qui œuvrent, pour la

détruire et la remplacer par la loi, ressemblent à quelqu'un qui aurait coupé sa vraie jambe pour lui substituer une jambe de bois.

Conclusion :

De ce qui précède, on déduit que la religion est la voie sublime, la meilleure méthode pour organiser la société et obliger les gens à respecter les lois sociales.

Les autres tentatives et solutions

Les pays sous développés, qui, au cours du dernier siècle, ont voulu s'engager dans la voie du progrès et de l'élévation ont sombré dans barbarie et le malheur. Cela est du au fait qu'ils n'ont pas pris en considération - même s'ils reconnaissaient la réglementation sociale - les défauts, les points faibles de la loi et refusé de recourir à la puissance de la religion. Par contre, les nations développées et industrielles du monde qui ont relevé les défauts des lois se sont mises à rechercher des solutions, des voies nouvelles afin d'éviter l'échec décisif de ces lois. Ces nations éduquent et forment les citoyens d'une telle manière que lorsque ces derniers s'engagent dans la vie active ils considèrent la loi comme une chose sacrée et inviolable.

Ce type d'éducation permet à la loi de s'appliquer et d'assurer, largement, le bonheur de la société. Il faut savoir que les idées et opinions sur lesquelles se fondent ce type de formation sont de deux sortes:

1- Les opinions et croyances telles l'humanisme, la bonté, la pitié vis-à-vis des faibles; ces idées basées sur le bon sens, la réalité, proviennent, sans aucun doute, des religions célestes; jadis, bien avant que les sociétés développées n'apparaissent, la religion invitait les gens à suivre ces principes. Aussi, le bonheur et la prospérité qu'on constate dans les sociétés industrielles résultent de ces opinions et, en dernier ressort, de la religion.

2- Les opinions et croyances basées sur la superstition, les chimères et les sornettes par exemple, on suggère à des individus que s'ils souffrent ou meurent pour la patrie, leurs noms resteront gravés en lettres d'or dans les pages de l'histoire. Ce genre d'opinions chimériques a des effets pratiques et, parfois positifs. Une personne persuadée par de telles suggestions peut même être conduite à faire la preuve de son héroïsme sur les champs de bataille et anéantir de nombreux ennemis, mais les désavantages sont nettement plus nombreux. En effet, elles inculquent à l'homme un esprit superstitieux et lui ôtent son bon sens, ses dispositions réalistes. Car, pour les gens qui ne croient pas au Jugement dernier et identifient la mort au néant, la vie éternelle et la félicité dans l'au-delà n'ont aucune signification.

L'homme, de par sa nature et son essence divine, a besoin d'une religion. Car, au cours de sa vie, il œuvre continuellement pour réaliser son bonheur, recherchant divers motifs pour justifier ses buts. Assurément, il cherche dans sa quête une raison efficace et sûre qui le fasse triompher et non échouer; or, dans l'univers naturel, on ne peut pas trouver une motivation dont l'effet soit permanent, une raison irréfutable. Le fait même que l'homme, de par sa nature, recherche une raison assurant son bonheur, un appui indestructible sur lequel il puisse bâtir son existence et trouver une paix intérieure, relève de la religion. En effet, seule Tout Puissant possède une telle volonté invisible, indéfectible. La seule méthode de vie qui soit reliée au Très-Haut, qui relève de Dieu, est l'Islam.

On peut donc dire que l'aspiration instinctive de l'homme est une des meilleures raisons prouvant les trois fondements de la religion (Unicité divine - Prophétie - Résurrection); parce que la compréhension innée, propre à la structure spécifique de l'homme, ne se trompe jamais. Par exemple, l'homme perçoit clairement la signification de l'amitié par rapport à celle de l'animosité; ou encore, il ressent bien ce qui différencie la soif de la désaltération.

I1 est vrai que, parfois, l'homme souhaiterait avoir les ailes d'un oiseau pour pouvoir voler, ou être une étoile dominant les cieux. Toutefois, du fond de son cœur l'homme aspire à acquérir un soutien réel pour son bonheur, à atteindre la paix totale dans une vie véritablement humaine; et, tant qu'il vivra, cette idée le poursuivra. S'il n'y avait pas une raison invincible (Dieu) gouvernant l'univers de l'existence, l'homme avec sa nature simple n'y aurait pas aspiré; et, s'il n'y avait pas une paix absolue et non relative (propre au monde serein de l'au-delà) ainsi qu'une voie religieuse véritable (transmise à nous par la prophétie), cette aspiration n'aurait pu se dessiner dans le cœur de l'homme.

LA PROPHETIE (nabowat)

Le Seigneur Tout Puissant a créé l'univers de l'être ainsi que des créatures diverses; tous ont bénéficié de ses innombrables bienfaits. L'homme et toute créature animée, du premier au dernier jour de son existence, a été élevé dans Son berceau; chaque créature a suivi un but prédéterminé, fixé par le Seigneur, tout en restant continuellement à l'ombre de Sa miséricorde. I1 nous suffit de considérer les âges de notre vie - c'est-à-dire, depuis l'allaitement jusqu'à la vieillesse, en passant par l'enfance et la jeunesse, pour comprendre toute la sollicitude que nous a prodiguée le Seigneur, pour comprendre tout l'amour qu'il a porté à chacune de Ses créatures. C'est à cause de cette affection qu'il cherche à les ménager, ne les laissant sombrer dans le mal et le néant que s'il le juge nécessaire ou opportun. L'espèce humaine est une création de Dieu et nous savons que son bonheur réside dans son bon sens, sa bonté et sa clairvoyance, c'est-à-dire, qu'elle doit avoir des convictions justes, une morale appropriée, un

comportement modèle.

On peut dire que l'homme dispose d'une raison innée qui lui permet de distinguer le bien du mal, le vrai du faux. Or, il faut savoir que la raison seule ne peut défaire le nœud des problèmes et guider l'homme vers la clarté et la bonté; en effet, les mauvaises actions, les vices sont souvent l'apanage de gens, sensés et raisonnables qui, appâtés par le gain ou les plaisirs, ont sombré dans l'égarement. Aussi, le Seigneur Tout-Puissant a choisi pour l'homme un moyen plus sûr, une voie qui ne risque pas de l'écarter du droit chemin menant au bonheur: la prophétie.

la preuve de la prophétie

Nos discussions concernant l'unicité divine ont démontré que la création des choses relève de Dieu et de Son omnipotence; de même, leur évolution et leur formation dépendent de la Toute-Puissance divine. Pour être encore plus clair, on peut dire que chaque créature de cet univers, s'efforce dès sa naissance de se parfaire elle tente de remédier à ses défauts au cours de sa vie cette lutte pour l'existence suit une ligne tracée, étape par étape, par le Créateur, organisateur suprême de l'univers et de son évolution.

En reprenant ce point de vue, on peut déduire un résultat décisif: chacune des espèces, chaque phénomène de l'univers a un programme d'élaboration vitale propre, qu'il réalise par son activité spécifique. Autrement dit, tout groupe de phénomènes se voit attribuer une série de fonctions particulières et le Tout-Puissant se charge de les diriger, comme, nous le rappelle le Coran: "Notre Seigneur est Celui qui a donné â chaque chose Sa forme et qui l'a ensuite dirigée" (Coran, 20:50).

Tous les éléments, les parties de la Création relèvent de ce jugement et aucune exception n'échappe à cette règle: les étoiles, le ciel, la terre que nous foulons de nos pieds et les éléments qui s'y trouvent, tous les composés produisant les phénomènes élémentaires, les végétaux, les animaux. Ainsi, la situation de l'homme est semblable à celle des autres pour ce qui est de cette guidance générale. Toutefois, l'homme présente des différences par rapport aux autres créatures.

Différence de l'homme par rapport aux autres créatures

Le globe terrestre, créé depuis des millions d'années, a mis en action la totalité de ses forces potentielles pour fonctionner dans son milieu environnant et compte-tenu des facteurs défavorables. I1 révèle son existence à travers sa rotation et sa

révolution, mouvements qui assurent sa vie; tant qu'un facteur plus puissant ne s'oppose pas à son fonctionnement, il continuera sa marche sans manquer à ses devoirs, à ses charges.

Prenons un autre exemple; l'amandier accomplit certaines fonctions depuis l'instant où il sort du noyau jusqu'à ce qu'il devienne un arbre; ces fonctions sont d'ordre nutritif, alimentaire ou autre (pour réaliser son procèssus de croissance) et elles poursuivent leur rôle tant qu'une force plus puissante ne leur fait pas obstacle. I1 en est de même pour tout autre phénomène.

Toutefois, l'espèce humaine effectue ses activités librement, décide ses actions de façon propre et réfléchie. Il lui arrive de refuser de faire une chose qui lui est à cent pour cent profitable, qui ne présente aucune difficulté, aucun obstacle; inversement le voilà qui s'engage consciemment dans une action qui lui est à cent pour cent néfaste. Parfois, il refuse de prendre une antidote, tantôt il se met à boire un poison pour mettre fin à ses jours. Naturellement, il est clair qu'une créature créée libre ne se verra pas accorder nécessairement la guidance divine; les prophètes annoncent, de la part du Seigneur Tout-Puissant, la voie à suivre et préviennent les gens du châtiment divin qui les attend s'ils s'en écartent; mais, les hommes sont libres de choisir entre le bien et le mal, le bonheur et le malheur. S'il est vrai qu'en général, la raison humaine distingue le bien du mal, l'avantageux du préjudiciable, il faut rappeler que, parfois, c'est cette même raison qui, sous la pression des désirs et des sens, cède et se fourvoie, entraînant l'homme dans l'égarement. I1 s'avère donc inéluctable pour la direction divine de trouver une voie supplémentaire à celle de la raison, une voie complètement immunisée contre les fautes et les erreurs; autrement dit, le Seigneur Tout-Puissant confirme d'une autre manière aux hommes les recommandations et les normes de la raison.

Cette voie n'est autre que celle de la prophétie: Dieu révèle Ses commandements et Ses préceptes bienheureux à l'une de Ses créatures et le charge de transmettre ce message aux hommes et de les persuader - soit par la menace, soit de bon gré - de suivre ces ordres divins. La parole du Seigneur est ainsi rapportée par le Coran: "Nous t'avons inspiré comme nous avions inspiré Noé et les prophètes venus après lui. (...) Nous avons inspiré les prophètes: ils annoncent la bonne nouvelle; et ils avertissent les hommes, afin qu'après la venue des prophètes, les hommes n'aient aucun argument à opposer à Dieu". (Coran, 4:163 et 165).

Les attributs du Prophète

De ce qui précède, il ressort que le Seigneur Tout-Puissant, après avoir instruit certaines de ses créatures des lois et principes garantissant le bonheur de l'homme, envoie aux hommes ses messagers. L'homme chargé de transmettre les messages divins est appelé prophète ou envoyé de Dieu; l'ensemble des messages divins transmis aux hommes constitue la religion.

Le prophète se doit:

1. de ne commettre aucune faute, aucun oubli dans la réalisation de sa mission; en effet, il lui faut transmettre aux gens la révélation; et sans la moindre erreur sinon la direction divine ne pourra pas atteindre son but, la règle de conduite publique n'aura plus son universalité, son efficacité.

2- de ne commettre aucune erreur, aucune péché dans sa parole et son action car, le moindre péché de sa part invalide toute sa propagande; en effet, les gens rejettent celui dont les actes ne correspondent pas à ses paroles et les considèrent comme un menteur, un charlatan: "S'il disait la vérité, il agirait comme il pense".

On peut dire, en résumant, que le prophète se doit de rester pur, sans tâche s'il désire que son message se propage correctement; le Coran, parole divine, déclare: "Dieu connaît parfaitement le mystère; mais il ne montre à personne le secret de son mystère, sauf à celui qu'il agrée comme prophète. I1 le fait accompagner de gardiens placés devant et derrière lui, afin de savoir si les prophètes transmettent les messages de leur Seigneur" (Coran, 72:26-28).

3- De posséder les vertus morales telles que la pudeur, le courage, la justice et autres; en effet, toutes ces qualités sont estimées et celui qui observe vraiment la loi religieuse ne peut tomber dans le vice et l'immoralité.

Les prophètes parmi les hommes

L'histoire confirme que divers prophètes sont venus parmi les hommes pour leur prêcher la révolte contre l'ordre irréligieux établi. Toutefois, leur vie demeure méconnue et mal éclaircie; seule la vie de sa Sainteté Mohammad est sans ambiguïté et le Coran, son livre céleste, comprend tous les buts suprêmes de la religion. Il explique l'objet de l'invitation des prophètes passés ainsi que leurs objectifs. Le Coran précise que nombre de prophètes ont été envoyés par le Seigneur Tout-Puissant pour prôner l'unicité divine et la vraie religion: "Nous n'avons envoyé aucun prophète avant toi sans lui révéler: II n'y a de Dieu que moi; adorez moi!" (Coran, 21:25).

Les prophètes détenteurs d'écriture, et les autres prophètes INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM Les prophètes détenteurs d'écriture, et les autres prophètes

Les prophètes possédant un livre céleste et un enseignement indépendant sont au nombre de cinq: Noé, Abraham, Moise, Jésus, Mohammad. Ces cinq prophètes qui possèdent un livre et une loi religieuse sont appelés les prophètes détenteurs d'écritures. Cependant, les envoyés de Dieu dépassaient ce chiffre car chaque communauté avait son envoyé et le Coran évoque le nom de plus d'une vingtaine

d'émissaires divins délégués sur terre. Le Seigneur déclare: "Il y a les prophètes dont j'ai parlé et ceux dont je n'ai pas parlé", ou encore: "chaque communauté a son prophète", ou bien: "chaque peuple a son guide".

En effet, les prophètes venus après chacun des cinq prophètes détenteurs d'écritures, ont invité les hommes à suivre la voie des envoyés précédents; ainsi, l'appel prophétique s'est poursuivi jusqu'à ce que le Seigneur décide de clore la mission prophétique. I1 envoie Mohammad Ibn Abdullâh, sceau des prophètes, avec ses dernières prescriptions religieuses, ses règles les plus révélée à Mohammad restera jusqu'au jour du jugement dernier et sa loi demeurera toujours vivante.

1- Le Prophète Noé

Noé est le premier envoyé du Seigneur clément sur terre, le premier détenteur de livre céleste. Noé appela les hommes de son temps à croire en un seul dieu, à se délivrer de l'idolâtrie et de l'associationnisme (association de quelque chose d'autre à Dieu). Comme le rapporte le Coran, ce prophète lutta pour mettre un terme aux différences de classes, à l'oppression et à l'injustice. I1 s'efforça d'enseigner aux hommes de jadis les nouveaux idéaux qu'il professait. Il parvint à guider un nombre limité de gens, la plupart préférant rester dans l'ignorance et l'insoumission. Le Seigneur, pour purifier le monde de ces immondes créatures, provoqua le déluge sur terre; seul Noé et ses adeptes furent épargnés et ce groupe sauvé du déluge reconstitua sur terre une société religieuse et croyante.

Ce prophète bien-aimé est le fondateur de la religion monothéiste et le premier envoyé divin qui combattit l'injustice et l'oppression. C'est pour ce service inestimable qu'il a rendu à la vérité divine et humaine que l'on lui lancera jusqu'à la fin du monde un salut de reconnaissance: "paix et salut sur Noé dans les monde d'ici-bas et de l'au-delà".

2- Le Prophète Abraham

Après Noé et bien que divers prophètes furent envoyés - tels Houd et Sâlih - pour guider les hommes, l'idolâtrie et la mécréance s'emparèrent de l'univers; aussi, le Seigneur Tout-Puissant jugea, de par sa sagesse suprême, de déléguer Abraham. Ce dernier était un homme de nature divine exemplaire puisqu'il rechercha avec simplicité et pureté la vérité; quand il trouva l'unicité divine de la création, il combattit pendant toute sa vie l'associationnisme et l'oppression.

Comme nous le rapportent le Coran et les récits des saints Imâms, Abraham passa son enfance dans un grotte à l'écart des hommes et du tumulte des villes; il ne voyait, de temps en temps, que sa mère qui lui portait nourriture et eau. Un jour,

en suivant sa mère, il se retrouva en ville auprès de son oncle Azar; là tout lui sembla étonnant; observant une multitude d'objets taillés il se mit à chercher la raison de la création de ces choses toutes nouvelles pour lui. I1 comprit très vite que Azar et les autres fabriquaient et adoraient ces idoles. I1 demanda l'identité de ces objets vénérés mais, aucune des explications fournie sur leur divinité ne le convainquit: certains adoraient l'étoile Venus, d'autres la lune ou le soleil; comme chacun de ces astres disparaissait après quelques heures Abraham ne crut pas en leur divinité. Après avoir constaté toute cette idolâtrie, Abraham annonça son monothéisme aux gens; il entreprit de lutter vigoureusement contre ces idolâtres, ces associateurs pour les ramener à la foi du Dieu unique. Bientôt, il parvint à pénétrer dans la chambre des idoles et à les briser; cet acte, considéré comme criminel, conduisit Abraham au bûcher. Heureusement, le Seigneur le préserva des flammes et il sortit indemne du foyer où on l'avait jeté. Quelque temps après, Abraham quitta le pays de Babel, d'où il était originaire pour gagner la Syrie et la Palestine; dans son exil, il poursuivit sa mission prophétique. A la fin de sa vie, il eut deux fïls: l'un Isaac, père d'Israël; l'autre, Ismaël, père des Arabes. I1 emmena, sur ordre du Seigneur Ismaël encore nourrisson et sa femme au Hedjaz; là, parmi les montagnes arides et désertiques il installa sa famille et invita les arabes nomades au monothéisme; puis, il construisit la maison de la Ka'aba et institua le pèlerinage, pratique qui était courante parmi les arabes, avant l'avènement de l'Islam et le message du sceau des prophètes (Mohammad).

Abraham détient la religion de la nature divine; de par le texte coranique, il possède un livre céleste et est le premier à appeler la religion de Dieu, soumission (Islam) et ses adeptes, soumis (muslemïn). Les religions monothéistes telles que le judaïsme, le christianisme et l'Islam descendent toutes d'Abraham. En effet, Moise, Jésus et Mohammad qui sont les prophètes de ces trois religions appartiennent à la race d'Abraham et explicitent son appel aux hommes.

3- Le Prophète Moise

Moise fils d'Imràn est le troisième prophète détenteur d'écritures; il possède un livre et une loi religieuse et descend d'Israël (Jacob). Moise mena une vie tumultueuse. Lorsqu'il naquit, les descendants d'Israël vivaient misérablement en Egypte parmi les Coptes et le Pharaon avait ordonné qu'on massacre tous leurs enfants: la mère de Moise, exécutant l'ordre reçu dans son rêve, déposa son fils dans une caisse en bois qu'elle laissa dériver sur le Nil. Le courant emporta le caisson jusque devant le palais du Pharaon; sur ordre de celui-ci, on repêcha la caisse et l'on y trouva l'enfant. Comme sa femme tenait à le garder, le Pharaon renonça à tuer le bébé sauvé des eaux; les souverains, n'ayant pas d'enfant, l'adoptèrent et le confièrent à une nourrice, qui n'était autre que sa propre mère. Moise vécut sa prime jeunesse à la Cour impériale; puis, à la suite d'un incident criminel, il préféra fuir l'Egypte et se retirer au pays de Madian. là, il rencontra

Sho'ayb le prophète et il 6pousa sa fille; après avoir été des années auprès de Sho'ayb en tant que gardien de ses troupeaux, Moise se décida à rentrer en Egypte;

avec sa femme, ses enfants et ses bêtes, il revint au pays natal et, en cours de route, le Seigneur Tout Puissant le chargea de sa mission. Il devait convaincre le Pharaon de se convertir au monothéisme, libérer les enfants d'Israël du joug Copte et se choisir Aron pour ministre. Mais, après avoir entendu le message divin, le Pharaon, qui était idolâtre et se considérait comme le dieu des Egyptiens, refusa de reconnaître sa mission et de libérer les enfants d'Israël.

Bien que Moise appela, pendant des années, les gens d'Egypte à se tourner vers l'unicité divine, bien qu'il réalisa divers miracles, le Pharaon et son peuple lui opposèrent une totale incompréhension, un refus opiniâtre. Finalement, sur ordre divin, Moise donna le signal d'un exode vers le Sinaï et, en pleine nuit, les enfants d'Israël fuirent l'Egypte. Quand ils atteignirent la mer rouge, le Pharaon, informé de l'exode, engagea ses troupes à poursuivre le peuple de Moise. Au moment de la traversée de la mer rouge, Moise parvint à fendre miraculeusement les flots; son peuple put être sauvé mais, les soldats du Pharaon périrent noyés. Après cet événement, Dieu révéla le Pentateuque à Moise, instituant parmi les fils d'Israël la loi juive.

4- Le Prophète Jésus

Jésus le messie est le quatrième des proph8tes détenteur d'écritures, c'est-à-dire, possédant un livre et une loi religieuse. Sa naissance relève de l'extraordinaire; sa mère, Marie, était une jeune fille puritaine qui, alors qu'elle priait à Jérusalem, entendit l'Esprit Saint lui annoncer, de la part du Seigneur, la venue du messie et lui insufflait dans la manche pour la féconder du Christ. Après sa naissance, face aux calomnies publiques, l'enfant - encore au berceau - prit la défense de sa mère et annonça aux hommes sa mission prophétique et son livre. Dès sa prime jeunesse, il invita les gens à suivre sa voie et il rénova avec quelques modifications la loi de Moise. I1 envoya ses disciples propager sa foi dans tous les coins du pays. Quelque temps après son appel prophétique, les Juifs (peuple auquel appartenait Jésus) tentèrent de l'assassiner mais, Dieu le sauva et les Juifs pendirent à sa place quelqu'un d'autre.

On doit ici préciser le point suivant: dans le Coran il est dit qu'un livre céleste, appelé "évangile", lui a été révélé. Ce texte diffère des nombreux évangiles écrits après sa mort et relatifs à sa vie et à son appel; seul les quatre évangiles écrit par Luc, Marc, Matthieu et Jean sont officiellement reconnus.

5- Le Prophète Mohammad

La vie du Prophète bien aimé, Mohammad ibn Abdullah , est mieux connue que celles des prophètes précédents; en effet, par suite de l'usure du temps et des événements historiques, le livre, la loi et la personnalité de ces anciens prophètes ont été déformés et cette dénaturation a quelque peu obscurci l'histoire de leur vie. Ce que l'on sait d'eux repose principalement sur le texte coranique, les propos du Prophète et des saints Imams.

Par contre, l'histoire de la vie de Mohammad s'appuie sur des sources qui l'éclairent suffisamment. Le Prophète bien aimé de l'Islam est le dernier envoyé que le Seigneur miséricordieux a délégué aux hommes pour les guider. Quatorze siècles auparavant, le monde vivait d'une telle manière qu'il ne restait de la religion monothéiste rien qu'un nom, les gens s'étant totalement écarté de l'unicité divine, de la connaissance de Dieu, des traditions humanistes et de justice sociale; la très respectable Ka'aba était devenue le sanctuaire des idoles et la religion d'Abraham transformée en idolâtrie. Les Arabes menaient une vie tribale, même dans les quelques villes du Hedjaz et du Yemen; la nation arabe vivait dans les conditions les plus déplorables: au lieu de la culture et de l'éducation, parmi les habitants régnaient la luxure, l'obscénité, l'ivresse, le jeu; les jeunes filles étaient enterrées vivantes et la plupart des gens ne parvenaient à vivre qu'en volant, pillant, massacrant les biens et le bétail de leurs voisins; faire couler le sang et opprimer les autres étaient devenus des actes plus qu'honorables. C'est dans un tel milieu, arriéré et misérable, que le Seigneur affectueux chargea le noble Prophète de réformer et de guider les hommes; pour atteindre son but. I1 lui révéla le Coran - qui comprenait l'enseignement juste, la connaissance divine, la réalisation de la justice, les conseils judicieux - et le Prophète appela les gens à suivre ce texte divin, document de vérité et d'humanité.

Le noble Prophète est né en l'an 570 (après J.C.), soit 53 ans avant l'hégire, à la Mecque dans une famille considérée comme la plus honorable et la plus authentique famille arabe. Avant de venir au monde, il perd son père et à six ans sa mère meurt, laissant le petit garçon à la charge de son grand-père, 'Abdul Motaleb. Ce dernier décédant deux ans après, l'enfant est remis à son oncle, l'affectueux Abou Tâleb (père d'Ali, émir des croyants) qui va dès lors s'occuper de lui. L'oncle en question aimera Mohammad comme son propre fils; de façon constante, il le soutient et le protège sans la moindre négligence. Cet appui permanent s'affirmera jusqu'à la veille de l'hégire.

Les Arabes de La Mecque, comme les autres arabes, élevaient des moutons et des chameaux, commerçaient parfois avec les pays voisins, notamment la Syrie. Ils étaient ignorants et incultes, aucunement soucieux de l'instruction et de l'éducation de leurs enfants. Mohammad, comme les autres membres, de sa tribu,

ne savait ni lire ni écrire; mais, dès 1 enfance il se distinguait des autres par ses diverses qualités: il n'adorait aucune idole, il ne mentait pas, il ne volait pas, il ne trahissait pas, il s'abstenait de commettre de mauvaises actions, il était sage et compétent. Aussi, en très peu de temps, il avait acquis l'estime et la confiance des gens, d'où son surnom de Mohammad le fidèle (amîn). En effet, les Arabes lui confiaient généralement leurs biens et louaient sa fidélité et sa compétence. Il a environ une vingtaine d'années quand une riche dame de La Mecque - la grande et noble Khadija - le choisit comme agent de commerce: grâce à sa sagesse et son honnêteté, Mohmmad réalise de gros bénéfices pour cette dame qui, charmée de plus en plus par sa personnalité et son savoir-faire, lui propose de l'épouser. Bientôt, ils se marient et le jeune Mohammad poursuit ses activités marchandes comme auparavant.

Jusqu'à quarante ans, ce saint homme entretenait de bons rapports avec les gens qui le considéraient non seulement comme l'un des leurs mais comme le plus qualifié, le plus avisé d'entre eux. Ses qualités morales, sa conduite exemplaire, son refus de l'oppression et de la cruauté, sa modestie, lui avaient gagné le respect et la confiance des hommes de la région. Ainsi, quand les Arabes commencèrent à réparer la maison de la Ka'aba, une dispute éclata entre les divers clans concernant l'installation de la pierre noire; les parties en présence firent appel à Mohammad pour trancher leur litige. Ce dernier fit déposer la pierre noire dans un burnous que les chefs de clans tenaient ensemble. D'un même mouvement, ils portèrent la pierre sacrée et la placèrent dans la maison aux idoles.

Grâce à cette intervention, le litige fut résolu sans violence et sans effusion de sang.

Avant la diffusion de sa révélation prophétique et bien que monothéiste, donc opposé à l'idolâtrie, Mohammad n'avait été l'objet d'aucune pression de la part de ses compatriotes; ceci d'une part, parce que les Arabes laissaient les juifs, les chrétiens et autres librement exercer leur religion, d'autre part parce que Mohammad ne s'en était pas pris encore directement aux croyances et aux superstitions des gens.

L'histoire du moine Bahîra

A l'époque où Mohammad vivait auprès de son oncle Abou Taleb, c'est-à-dire, alors qu'il n'était pas encore pubère, il accompagna ce dernier dans son voyage commercial à Châm. La caravane qui était très importante regorgeait de marchandises; après avoir pénétré sur le territoire syrien, elle fait une halte près d'un monastère situé à proximité de la ville de Basràh; un moine dénommé Bahîra sort du couvent et invite les voyageurs à venir se reposer à l'intérieur du monastère. Abou Tâleb, comme les autres voyageurs, accepte la proposition,

laissant Mohammad surveiller ses affaires et ses biens. Bahîra apprenant que tout le monde est présent au couvent sauf Mohammad, exige qu'on l'amène. Abou Tâleb appelle alors son neveu installé sous un olivier. Après avoir longuement scruté le jeune adolescent, Bahîra le prend, avec son oncle, à part; il lui demande: "Jure moi par Lât et 'Ozzâ (les deux déesses adorées par les habitants de La Mecque) que tu répondras à ma question". Mohammad répond: "Ces deux idoles sont les choses que je déteste le plus". Bahîra lui demande: "au nom de Dieu l'Unique, je te prie de dire la vérité". Le jeune Mohammad répond: "Je n'ai jamais menti, j'ai toujours dit la vérité; pose ta question". Bahîra dit alors: "qu'aimes-tu le plus au monde?" Mohammad déclare: "la solitude".

Bahîra questionne à nouveau le jeune adolescent: "Que regardes-tu le plus et qu'aimes-tu regarder le plus?" Mohammad dit: "Le ciel et ses étoiles". Bahîra lui demande alors: "Lorsque tu observes les cieux, tu penses à quoi?" I1 répond par un long silence. Bahîra, après avoir examiné son front lui dit: "Quand et comment tu t'endors?" L'adolescent répond: "Quand je regarde le ciel et les étoiles, je me vois au-dessus des étoiles". Bahîra redemande: "rêves-tu aussi?" Le jeune Mohammad déclare: "Oui, et tout ce que je rêve, je le vois aussi quand je suis réveillé". Bahîra demande alors: "Que vois-tu en rêve?" et le jeune adolescent reste muet. Après un moment de silence, Bahîra demande à Mohammad: "Puis je voir entre tes deux épaules?" Ce dernier acquiesçant, Bahîra écarte le vêtement de l'adolescent et découvre un grain de beauté: "C'est bien ça" murmure-t-il. Abou Tâleb étonné lui lance: "Que dis-tu, qu'est ce que c'est?" Bahîra se tournant vers Abou Tàleb lui demande:

"Quel lien familial te lie à cet adolescent?" Comme Abou Tâleb aimait Mohammad comme son propre fils, il déclare: "C'est mon fils". Bahîra dit alors: "non, le père de cet adolescent doit être décédé". "D'où le sais-tu?" s'enquiert Abou Tàleb surpris, avant de révéler au moine que Mohammad est son neveu. Bahîra déclare à l'oncle:

"Ecoute-moi bien, un avenir radieux et surprenant attend cet enfant. Si d'autres que moi aperçoivent ce que j'ai vu, ils le reconnaîtront et le tueront. Tu dois le mettre à l'abri des ennemis". Abou Tâleb demande alors: "Mais, qui est-il?" Et, Bahîra lui déclare: "Ses yeux annoncent un grand prophète et son dos indique cette clarté".

L'histoire du moine Nestorien

Quelques années plus tard, Mohammad se rend à nouveau à Châm mais, cette fois, en tant qu'agent commercial de la noble Khadija. Cette dernière le fait accompagner de son esclave Missarah. Arrivant près d'un couvent situé aux environs de Basrâh, les voyageurs font halte et Mohammad s'installe sous un arbre. Nestor, moine qui connaissait Missarah, sort du couvent pour le recevoir. I1 demande à Missarah qui est la personne qui repose sous l'arbre. L'esclave répond

c'est un homme de la tribu des Qoraychites. Nestor déclare alors: "Personne ne s'arrête sous cet arbre si ce n'est le prophète de Dieu". Puis, il demande: "Est-ce que ses yeux sont tachés de rouge?" Missarah répond: "Oui, ses yeux ont continuellement cette couleur". Le moine conclut: "Oui, c'est bien lui; il est le dernier des prophètes de Dieu. Pourvu que je puisse entendre son appel lorsqu'il entreprendra sa mission".

L'annonce de la bonne nouvelle par les Juifs de Médine

Nombre de tribus juives qui avaient lu dans leurs livres que bientôt, un messie allait venir en Arabie, avaient quitté leur patrie pour se rendre au Hedjaz; elles s'étaient installées à Médine et aux alentours, attendant l'arrivée du prophète annoncé. Comme cette communauté transplantée était riche et opulente, les Arabes effectuaient, de temps en temps, quelques raids contre leur campement. Mais, les Juifs supportaient patiemment les méfaits des pillards car, ils espéraient qu'après la venue du messie ils pourraient se venger de leurs oppresseurs arabes.

Un des principaux facteurs qui contribua à favoriser la diffusion de la foi musulmane fut la préparation des consciences; les hommes de l'époque vivant dans l'attente du sauveur de Dieu crurent le nouveau messager et si les Juifs refusèrent la nouvelle parole divine cela ne releva que de leur fanatisme.

Le Coran évoque l'annonce des prophètes

Le Seigneur Tout-Puissant se réfère diversement à la bonne nouvelle qu'est la prophétie: "... Pour ceux qui suivent l'envoyé: le Prophète gentil qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Tora et l'Evangile. I1 leur ordonne ce qui est convenable, il leur interdit ce qui est blâmable; il déclare licites, pour eux, les excellentes nourritures; il déclare illicite, pour eux, ce qui est détestable; il ôte les liens et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui auront cru en lui; ceux qui l'auront soutenu; ceux qui l'auront secouru; ceux qui auront suivi la lumière descendue avec lui: voilà ceux qui seront heureux! (Coran, 7:157).

"Lorsqu'un Livre venant de Dieu et confirmant ce qu'ils avaient reçu leur est parvenu, - ils demandaient auparavant la victoire sur les incrédules - lorsque ce qu'ils connaissaient déjà leur est parvenu, ils n'y crurent pas. Que la malédiction de Dieu tombe sur les incrédules!" (Coran, 2:89).

L'Imamat

Un organisme étatique qui se constitue dans un pays pour gérer les affaires publiques ne fonctionne pas automatiquement. Si des personnes qualifiées, des

groupes compétents ne prennent pas en mains le contrôle des affaires, l'organisme en question ne peut survivre et les gens ne peuvent bénéficier de ses services. I1 en est de même pour tout organisme culturel ou économique, sans la présence et les efforts d'une direction compétente il ne peut fonctionner et, très vite, doit mettre un terme à ses activités. Cette vérité toute simple et facile à comprendre a été prouvée et expérimentée maintes fois. On peut reprendre ce raisonnement pour l'organisation de la religion islamique, le plus vaste organisme mondial: sans dirigeants, sans gardiens et gérants qualifiés, cette organisation ne pourrait exister et diffuser ses idéaux. Sans administrateurs capables, la loi islamique ne pourrait être appliquée avec précision dans la société islamique; les gens seraient tentés de ne pas suivre strictement les règles religieuses. On appelle Imamat la gestion des affaires temporelles et spirituelles de la société islamique; la personne qui se charge de cette gestion, qui guide la communauté musulmane est dénommée Imam. Pour les Chi'ites, après la mort du Prophète, un Imam a été désigné par Dieu pour défendre et préserver les principes de la foi et guider les gens dans le droit chemin. Quiconque aborde, sans arrière-pensée ou préjugé, l'étude des sciences islamiques et cherche à donner un avis objectif et bien fondé, reconnaît l'Imamat comme un des principes de la doctrine islamique; d'ailleurs, le Seigneur tout-puissant, dans certains versets relatifs à l'organisation de sa religion, se réfère à cette notion de base.

Preuve de l'Imamat

Comme nous l'avons montré dans le chapitre consacré à la prophétie, c'est le Créateur de l'univers qui fixe à chaque créature une fin déterminée (vers la perfection): ainsi un arbre fruitier est conduit à pousser, à se développer et à produire des fruits; son évolution diffère de celle d'un oiseau qui poursuit sa propre fin, son but spécifique. I1 en est de même pour toute créature: elle trouve une voie tracée à sa mesure et la suit jusqu'au bout; l'homme, créature de Dieu, n'échappe pas à cette évolution téléologique.

Nous avons aussi montré que l'homme ne parvenait au bonheur que par sa propre volonté et son libre arbitre, la guidance divine doit se réaliser par l'intermédiaire de doctrines révélées à des envoyés célestes chargés de les diffuser. La raison de la mission des apôtres est que l'homme ne trouve aucun prétexte devant Dieu, et le verset coranique nous le rappelle: "Nous avons inspiré les prophètes: ils annoncent la bonne nouvelle; et ils avertissent les hommes, afin qu'après la venue des prophètes, les hommes n'aient aucun argument à opposer à Dieu. Dieu est puissant et juste" (Coran, 4:163).

Autrement dit, l'envoi des messagers divins s'avère nécessaire. De la même manière, il convenait qu'après le décès du Prophète - qui était le gardien de la pureté religieuse et le guide du peuple -, le Seigneur Tout Puissant désigne

quelqu'un qui possède des attributs parfaits semblables à ceux de Mohammad (révélation et prophétie en moins); c'est-à-dire, un successeur capable de maintenir les lois religieuses et de diriger les hommes dans le droit chemin. Sans un tel guide, le programme ne pourrait se concrétiser et l'homme chercherait une excuse.

De la nécessité de l'Imam

Les erreurs de la raison humaine démontrent que les hommes ne peuvent pas se passer des prophètes de Dieu. De même, l'existence et l'action des ulémas dans la communauté musulmane ne signifie pas que les gens peuvent se priver d Imam. En effet, la question n'est pas de savoir si les gens observent ou non la religion mais, si cette dernière leur est transmise sans la moindre déformation doctrinale. I1 est clair que les ulémas, malgré toutes leurs qualités et toute leur compétence, ne sont pas à l'abri d'une erreur, d'un péché: ils peuvent inconsciemment modifier certaines lois et instructions religieuses et, ainsi, mettre en péril la doctrine; les divergences et les diverses écoles juridiques apparues dans le monde islamique sont là pour le confirmer... Aussi, est-il nécessaire de se référer à une autorité capable de préserver rigoureusement la loi divine et de guider sans faillir les hommes. Cette autorité spirituelle et temporelle n'est autre que l'Imam de la communauté musulmane.

Le Prophète et le valâyat

Le Seigneur tout puissant déclare au sujet du Prophète de l'Islam: "Un Prophète, pris parmi vous, est venu à vous. Le mal que vous faites lui pèse; il est avide de votre bien. I1 est bon et miséricordieux envers les croyants" (Coran, 9:128).

On ne peut croire que le Prophète qui, d'apr8s le texte sacré, est plein de bonté et de miséricorde envers sa communauté, ne se soit pas exprimé sur une des règles divines les plus importantes pour la société islamique; il est invraisemblable et paradoxal qu'il ait préféré rester muet sur cette question tout au long de sa vie.

Le Prophète savait mieux que quiconque que l'Islam était une vaste organisation qui devait lui survivre pour diriger et gouverner l'humanité jusqu'à la fin des temps; aussi, prévoyant les si8cles à venir, il avait fait tout le nécessaire, édictant normes et lois. Mohammad (que Dieu le bénisse) savait que la religion est un organisme social et, comme tout organisme, elle avait besoin d'un responsable, d'un tuteur pour perpétuer son existence et préserver sa vitalité; il lui fallait un tuteur capable de défendre adéquatement les lois religieuses tout en gérant la société; c'est-à-dire, un administrateur vigilant apte à guider les hommes vers le bonheur et la félicité divine. C'est pourquoi, contrairement à ceux qui le nient impertinemment, le Prophète avait longuement réfléchi sur l'institution du valayat

et la nécessité pour la communauté islamique de suivre les directives d'un guide. D'ailleurs, il est bon de rappeler que chaque fois que Mohammad s'absentait de Médine - soit pour guerroyer, soit pour pèlerinage -, il désignait qui était quelqu'un chargé de l'administration des hommes et des choses; de même, chaque fois qu'une ville tombait aux mains des Musulmans, il désignait aussitôt un gouverneur; et chaque fois qu'il envoyait une troupe sur le front il désignait non seulement le commandant mais, aussi, les remplaçants successifs en cas de décès du chef. Une telle attitude confirme l'invraisemblance de la thèse qui prétend que le Prophète n'a pas désigné de successeur.

De façon résumée, on peut dire que celui qui aborde avec sérieux et profondeur l'Islam, celui qui étudie ses buts suprêmes et constructifs, reconnaît que l'Imamat et le valàyat ont été définis et institués pour résoudre les problèmes des croyants.

Le Prophète désigne son successeur

Sur la question du Valàyat et de l'administration des affaires des croyants le noble Prophète (que Dieu le bénisse) ne s'est pas contenté de tenir des propos évasifs; au contraire, dès les premiers jours de son appel, il a évoqué clairement cette question avec celles de l'Unicité divine (towhïd) et de la prophétie (nabowat), désignant Ali pour lui succéder comme vali, c'est-à-dire comme tuteur et administrateur de la communauté islamique.

Selon un récit communément rapporté (par les sunnites et chi'ites), le Prophète aurait rassemblé ses parents le premier jour de sa mission prophétique; au cours de cette réunion initiale, il aurait aussi désigné son successeur et vicaire, Ali Amir al-Moménin. Suivant une tradition bien connue, quelques jours avant sa mort, Mohammad aurait soulevé la main de son gendre Ali devant près de120000 pèlerins - à proximité de l'étang de Khom - et aurait déclaré à l'assistance: "Ali a un droit de tutelle et d'administration semblable au mien; il administrera quiconque j'administre".

De plus, il faut noter que le noble Prophète (que Dieu le bénisse) avait énuméré, et désigné les guides qui devaient lui succéder et qui devaient administrer la communauté islamique. D'après une célèbre tradition rapportée à la fois par les chi'ites et les sunnites, le Prophète aurait déclaré: "Les Imams sont au nombre de douze et appartiennent tous au clan des Qoreishites". Suivant un autre récit, l'Envoyé de Dieu aurait dit à Jaber Ançari que "les Imams sont au nombre de douze" et il les aurait nommés, un par un, avant de déclarer: "quand tu verras le cinquième Imam, transmets lui mon salut".

Le noble Prophète ayant désigné lui-même son successeur, Ali le commandeur des croyants, tout Imam en a fait de même.

De l'infaillibilité de l'Imam

On déduit des propos précédents que l'Imam, à l'instar du Prophète, doit être infaillible, à l'abri du moindre péché; sans cette infaillibilité, la mission religieuse reste incomplète et la guidance divine perd de son efficacité.

Les vertus morales de l'Imam

L'Imam doit posséder des vertus morales telles que le courage, l'audace, la pureté, la générosité et la justice; car, seul celui qui est à l'abri du péché peut régir toutes les lois religieuses. La morale est une nécessité de la religion et l'Imam doit disposer de qualités morales supérieures aux autres croyants; en effet, cela serait contraire à la justice divine que le chef de la communauté ne dispose pas des vertus nécessaires à l'administration des hommes et des choses.

Le savoir de l'Imam

Comme l'Imam est l'administrateur de la religion et le guide des hommes, il doit être au courant de tous les problèmes qui se posent aux croyants; i1 doit connaître toutes les questions spirituelles et temporelles dont dépend le bonheur humain. D'ailleurs, un guide ignorant ne pourrait diriger divinement la communauté des fidèles.

Les quatorze infaillibles

On nomme le noble Prophète, sa chère fille Fâtimeh (que Dieu les bénisse) et les douze Imams les "quatorze Ma'ssum (infaillibles)". Parmi ces quatorze élus, cinq (Mohammad, Ali, Fâtemeh, Hassan et Hossein) sont appelés les "compagnons du manteau" (ass hâbé-Kassâ) car, un jour, le noble Prophète les rassembla sous son manteau et pria pour eux; le Seigneur Tout Puissant lui révéla à leur intention le verset suivant: "O vous, les gens de la Maison! Dieu veut éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement" (33:33).

Les douze Imams ou guides

On compte douze guides ou successeurs (spirituels et temporels) au noble Mohammad :

1-Sa Sainteté Amir Al-Momenin, Ali Ibn Abou Tâleb

2- Sa Sainteté Imam Hassan Modjtabâ

3- Sa Sainteté Imam Hossein Seyed AL-Shohadâ

4- Sa Sainteté Imam Sadjâd

5- Sa Sainteté Imam Mohammad Baqer

6- Sa Sainteté Imam Ja'far Sâdeq

7- Sa Sainteté Imam Moussa Kazem

8- Sa Sainteté Imam Reza

9- Sa Sainteté Imam Mohammad Taqhi

10- Sa Sainteté Imam Ali Al-Naqhi

11- Sa Sainteté Imam Hassan Asgari

12- Sa Sainteté Imam Asr (l'Imam du temps)

Que Dieu leur accorde à tous le salut!

De l'attitude et conduite des "gens de la Maison du Prophète"

Les "gens de la Maison" sont des exemples parfaits de l'instruction et de l'éducation dispensées par le noble Prophète; leur comportement, leur caractère étaient en tout point semblables à ceux de Mohammad (que Dieu le bénisse). Il est vrai, toutefois, qu'au cours des deux cent cinquante années - depuis le décès du Prophète jusqu'à l'an 260 de l'hégire (l'année de l'occultation de sa Sainteté l'Imam Asr) - pendant lesquelles les Imams guidaient les fidèles, diverses situations se sont présentées; ces changements ont marqué leur vie mais, leur objectif principal est resté celui du noble Prophète: maintenir les dogmes de la religion, poursuivre leur application, éduquer et instruire les gens de la meilleure façon.

Au cours des vingt trois années de sa mission prophétique, Mohammad traversa trois étapes: en effet, pendant les trois premières années il appelait clandestinement les gens à se convertir à l'Islam; puis, les dix années suivantes, il diffusa ouvertement le message divin, rencontrant, lui et ses adeptes, l'hostilité de la société mecquoise; ce n'est qu'au fil des dix dernières années (après l'exil) que le Prophète parvint à instaurer pleinement la vérité divine de l'Islam et à la révéler complètement aux hommes. A ces trois périodes correspondent des exigences diverses et, tout naturellement, ces étapes différentes ont marqué diversement l'attitude et le comportement de Mohammad (que Dieu le bénisse). Lorsqu'on considère la vie des Imams on retrouve des similitudes, des ressemblances avec celle du Prophète: ainsi, pendant certaines périodes, il n'était pas possible - comme aux premiers temps de l'Islam - de s'exprimer librement; aussi, l'Imam de

la communauté musulmane remplissait ses devoirs avec précaution et retenue car, la situation l'exigeait. On peut donner comme exemples, l'époque du quatrième Imam et celle de la fin de la vie du sixième Imam.

Pendant certaines périodes, l'Imam de la communauté tentait ouvertement d'instruire les gens, de propager les prescriptions islamiques - comme dans la seconde étape de la mission du Prophète - malgré l'hostilité des gouvernants et la répression constante. De telles époques abondent dans la vie des Imams et confirment les difficultés que doit surmonter le chef de la communauté avant de restaurer la foi divine.

Pendant d'autres périodes, l'Imam restaura pleinement la vérité religieuse, appliqua rigoureusement - comme dans la dernière décennie de la mission du Prophète - les préceptes islamiques. On peut donner comme exemples, l'époque du califat d'Ali, le commandeur des croyants, au cours de laquelle la lumière divine brille avec éclat; ou encore certaines périodes de la vie de la Sainte Fâtemeh, de l'Imam Hassan et aussi de l'Imam Hossein et de ses compagnons.

En résumé, on peut dire que les saints Imams ont dû, le plus souvent, lutter de manière voilée contre les gouvernants usurpateurs; en effet, ne disposant pas des appuis nécessaires, ils ont été contraints de dissimuler leurs opinions religieuses et politiques (taqieh) afin de ne pas donner de prétexte aux usurpateurs. Malgré cela, les ennemis de la foi et de la justice se sont efforcés d'éteindre les flammes de la vérité et de détruire les œuvres pieuses.

La divergence de fond opposant les Imams aux divers régimes de leur époque

Les régimes qui succédèrent au gouvernement islamique du noble Prophète (que Dieu le bénisse) ne lui ressemblaient que par leur nom. En fait, ils s'opposaient fondamentalement au gouvernement prôné par "les gens de la Maison du Prophète". Cette opposition sera, d'ailleurs, irréductible, et subsistera comme un antagonisme apparu dès la disparition du Prophète.

Le noble Prophète avait instruit les "gens de sa Maison", leur faisant acquérir diverses vertus et qualités dont l'une des plus importantes consistait à connaître parfaitement l'enseignement coranique et à distinguer le licite de l'illicite. Ces qualités exceptionnelles et si estimées du Prophète leur conféraient, en principe, le privilège d'être respecté et honoré par toute la communauté. Or, ce ne fut pas le cas, lorsque le messager de Dieu disparut, la communauté ne suivit pas ses recommandations. En effet le Prophète avait, dès le premier jour de sa mission, converti ses proches parents à l'Islam et désigné Ali comme successeur; il avait réitéré cette désignation près de l'étang de Khom, quelques jours avant de s'éteindre. Or, après le décès de Mohammad, les gens choisirent d'autres successeurs au Prophète, privant ainsi "les gens de la Maison" de leurs droits

légitimes.

Aussi, dès l'origine, les régimes en place, considèrent "les gens de la Maison" comme de dangereux rivaux, employèrent tous les moyens disponibles afin de les éliminer, et de les anéantir. Mais, ce lui opposait fondamentalement "des gens de la Maison du Prophète" aux gouvernants qui avaient usurpé leur place légitime, c'était le manque de rigueur des autorités dans l'application des prescriptions divines: ces gouvernements dits islamiques n'observaient pas la Loi religieuse et n'adoptaient pas la conduite exemplaire de Mohammad (que Dieu le bénisse).

Le Seigneur Tout Puissant, à diverses reprises, avait interdit à la communauté islamique de déformer les décrets célestes; par le biais du Prophète. I1 avait interdit aux croyants le moindre écart par rapport aux normes religieuses; l'attitude rigoureuse du noble Mohammad (que Dieu le bénisse) dans le maintien et l'application des préceptes et règles de l'Islam réfutait toute justification de leur inobservance fondée sur les différences d'espace, de temps et de personnes.

L'observance des décrets divins était un devoir pour tous, même pour le noble Prophète; la Loi religieuse ne pouvait souffrir aucune exception, aucune dérogation; elle s'appliquait totalement, quelque soit le contexte et les hommes. C'est d'ailleurs cette égalité, cette justice devant la Loi qui avait mis un terme aux discriminations et privilèges: sa Sainteté Mohammad, qui était pourtant l'élu du Seigneur et le maître absolu de la communauté musulmane, menait une vie privée et publique semblable aux autres fidèles; il ne disposait d'aucun avantage particulier dont il puisse se prévaloir; il gouvernait avec simplicité, sans pompe et sans éclat; cette modestie, cette discrétion exemplaire de Mohammad faisait qu'il était presque impossible de distinguer l'Envoyé du Seigneur des autres Arabes. Malgré toute sa puissance, tout son pouvoir, il se conduisait comme le plus humble des hommes. De la même manière, aucune discrimination n'existait entre les différentes catégories sociales: homme ou femme, homme libre ou esclave, blanc ou noir, riche ou pauvre, puissant ou faible, tous avaient les mêmes obligations religieuses, les mêmes devoirs civiques; chaque croyant disposait de droit égaux lui permettant de se protéger contre les abus des puissants.

En réfléchissant quelque peu sur cette question, - notamment, en considérant les expériences passées - il s'avère que le noble Prophète, en fait, poursuivait un objectif unique: appliquer de façon équitable les décrets célestes, réaliser l'égalité des citoyens devant la loi, préserver les préceptes et les fondements de l'Islam. Toute la conduite et les actions de Mohammad démontrent cette défense rigoureuse de la pureté de la doctrine musulmane face aux tentatives de déformation et d'innovation. Or les gouvernements islamiques qui l'ont remplacé n'ont pas imité le noble Prophète; ils ont opté pour une autre méthode totalement différente, voire opposée, C'est pourquoi:

1 - Les oppositions de classes apparues dans la société islamique allaient très vite s'aggraver, creusant un fossé entre puissants et faibles, exploiteurs et exploités.

2- Au fur et à mesure, les gouvernements se mirent à modifier les lois islamiques; tantôt en prétextant les nécessités de la société musulmane tantôt pour préserver le pouvoir politique de l'Etat (dit) islamique. Bientôt, les préceptes divins furent délaissés et les règles de l'Islam inappliquées. Cette inobservance atteignit des proportions telles que le gouvernement ne resta islamique que de nom: personne ne s'occupait de la Loi et de son application; tout le monde la violait plus ou moins consciemment; chacun se déchargeait de ses responsabilités entraînant la société musulmane dans l'erreur et la déchéance.

Pour résumer notre propos, on peut dire que les régimes qui furent contemporains aux "gens de la Maison du Prophète", ont, suivant les circonstances, remanié ou altéré les prescriptions divines; c'est pourquoi, ils ont eu une attitude opposée à celle du Prophète et, donc, une divergence fondamentale avec les "gens de la Maison" qui, à l'instar de Mohammad, visaient à l'instauration rigoureuse de l'Islam originel et au maintien de pureté doctrinale. C'est cette divergence de base qui est l'origine de l'hostilité entre "les gens de la Maison" et les régimes qui leur étaient contemporains. C'est elle qui a poussé les usurpateurs à tenter d'éliminer les véritables successeurs du Prophète. Les "gens de la Maison", poursuivant leur mission divine, ont continué leur œuvre: propager la vérité religieuse, former les hommes et éduquer les croyants. Les nombreux obstacles les ennemis obstinés et sinistres n ont pas pu venir à bout de leur foi et de leur persévérance extraordinaire. Pour bien le comprendre, il suffit de se référer à certains moments de l'histoire de l'Islam: voyez les foules chi'ites qui soutiennent activement le Commandeur des croyants, Ali, pendant ses cinq ans de califat. ces partisans innombrables ont été recrutés au cours des vingt cinq années précédentes, alors que l'imam vivait à l'écart de la communauté et œuvrait à restaurer l'Islam légitime. De même, tous ces groupes chi'ites qui s'agglutinaient aux portes de la demeure de l'Imam Baqer avaient été formés sereinement par l'Imam Sadjâd; tout comme les centaines de milliers de partisans des "gens de la Maison", attachés à sa Sainteté l'Imam Reza, étaient les fruits de l'enseignement dispensé, jusque dans les prisons, par sa Sainteté l'Imam Moussa Kazêm. Autrement dit, c'est à la suite d'un enseignement continu, d'une formation dispensée de manière permanente que les partisans "des gens de la maison", dont le nombre était infime à la mort du Prophète, devinrent si nombreux à la fin du valàyat du onzième imam.

Un fait exceptionnel dans la méthode des "gens de la Maison"

Comme nous l'avons évoqué précédemment, "les gens de la Maison du Prophètes" ont vécu dans des conditions difficiles, subissant des pressions de toutes sortes; malgré cela, ils ont rempli leurs devoirs religieux et civiques en recourant à la

dissimulation idéologique (taqieh), en cachant leurs opinions religieuses ou politiques.

Cependant, quatre d'entre eux ont pu exprimer librement leurs convictions pendant une courte période. En examinant la vie des "gens de la Maison" (que Dieu leur accorde le salut) nous reviendrons sur ce fait exceptionnel.

L'Imam Ali (que Dieu lui accorde le salut)

Sa sainteté Ali Ibn-Abou-Talib, Commandeur des croyants, et le produit parfait de l'enseignement et de l'éducation que dispensait le noble Prophète (que Dieu le bénisse). Ali (que Dieu lui accorde le salut) a été élevé dès l'enfance par le Prophète; comme son ombre il a accompagné ce dernier partout, et cela jusqu'à sa mort, puisque ce fut lui qui l'ensevelit.

Ali est une personnalité universellement reconnue. On peut même dire qu'aucune autre personnalité comme lui n'a été l'objet de tant de discussions et de débats. Les savants, les écrivains musulmans (sunnites et chi'ites) et non musulmans ont écrit plus d'un millier de livres sur sa personnalité. Bien que partisans et ennemis d'Ali ont longuement débattu à son sujet, aucun ne lui a trouvé le moindre défaut, tous ont reconnu sa foi ardente, sa bravoure, sa pureté, sa justice et ses éminentes qualités. D'ailleurs, le Saint Ali ne connaissait que la vertu et la perfection...

L'histoire témoigne que parmi les dirigeants qui ont succédé au noble Prophète, Ali est le seul à avoir gouverné la société islamique de la même manière que Mohammad; il reprit la méthode du Prophète, sans dévier d'un pouce du droit chemin, appliquant avec la même rigueur les prescriptions et règles islamiques; ainsi, Ali est le seul dirigeant dont la conduite a été conforme à celle de Mohammad.

Lorsqu'on voulut désigner le successeur du second calife, un conseil de six personnes fut constitué sur l'ordre d'Omar. Après un long débat, le conseil qui hésitait entre Othman et Ali, proposa le califat à Ali sous condition que celui ci adopte "la conduite des deux premiers Califes". L'Imam Ali refusa l'offre en disant: "Je n'outrepasserai pas mes convictions et ma science". Othman qui accepta les conditions se vit attribuer le califat.

Ali est sans égal parmi les compagnons du Prophète, tant par son esprit de sacrifice que par son abnégation. On ne peut pas nier que sans ce guide éclairé de l'Islam les mécréants et les associateurs auraient facilement éteint la lumière de la prophétie; aussi bien la veille de l'hégire que pendant les batailles de Badr, d'Ohod, de Khandaq, de Khaybar et de Honein, les ennemis de Mohammad auraient renversé le drapeau de l'Islam si Ali ne les avait pas empêchés.

Ali mena une vie très simple, aussi bien du vivant du Prophète que lorsqu'il accéda à la dignité de Calife. Pendant son califat exemplaire il se conduisit comme les plus humbles; mangeant, s'habillant et vivant sans ostentation ou faste, ce calife refusa tout privilège et avantage. Ali disait: "Le gouverneur d'une société doit vivre de sorte que les déshérités ne l'envient pas et trouvent en lui réconfort et apaisement". Quand le Commandeur des croyants mourut en martyr, il ne possédait que sept cents dirhams, cette somme devait être consacrée à rétribuer l'employé de maison que l'Imam Ali envisageait d'engager.

Ali travaillait pour vivre. II s'occupait plus particulièrement du creusement des canaux souterrains d'irrigation, d'agriculture, et d'arboriculture. Tous les revenus que lui rapportait son travail, tout ce qu'il avait gagné sur les champs de bataille, Ali le partageait entre les pauvres; il faisait de même avec les domaines qu'il avait fertilisés et qu'il n'avait pas consacrés à des donations pieuses, à des œuvres pieuses. Une année, au cours de son califat, Ali ordonna qu'on lui apporte avant de les dépenser les revenus de ses donations pieuses; le montant atteignit la belle somme de 24000 dinars d'or.

Dans toutes les guerres auxquelles participa le Saint Ali, celui-ci prit le dessus sur ses adversaires, sans jamais battre en retraite. Il disait: "mëme si tous les Arabes se mettaient à m'attaquer, je n'aurais pas peur et m'en glorifierais".

Avec son étonnant courage - sans pareil dans l'histoire de la bravoure l'Imam Ali ne manquait pas de douceur, de générosité, de bienveillance: au cours de ses combats, il ne tuait jamais les femmes ou les blessés; il ne faisait pas de prisonnier et ne poursuivait pas les fuyards; lors de la bataille de Siffin les troupes de Mo'âwia occupèrent le point d'eau de Ferat empêchant ainsi les troupes d'Ali de se désaltérer. Ali reprit, après une sanglante lutte, le point d eau et ordonna de laisser libre son accès à l'ennemi.

Lors de son califat, Ali recevait tout le monde avec simplicité, sans intermédiaire, ni portier; il circulait tout seul en ville, encourageant les gens à la piété, les empêchant d'abuser ou d'opprimer leur prochain; i1 aidait les indigents, les veuves, leur apportant son soutien de façon discrète; il recueillait les orphelins, s'occupait personnellement de leurs dépenses et de leur éducation.

L'imam Ali estimait tout particulièrement la science et le savoir; il s'intéressait notamment à la diffusion de l'instruction et disait: "l'ignorance est le pire des maux". Pendant les préparatifs de la bataille de Jamal un Arabe, sortant des rangs, demanda à Ali, Commandeur des croyants, la signification de l'Unicité divine (towhid). Compte tenue des circonstances, tout le monde le disputa pour son manque d'opportunité mais, l'Imam Ali prenant la défense du soldat dit: "Nous luttons avec le peuple pour ressusciter ces vérités là"; et, tout en passant en revue les troupes, il expliqua avec éloquence à l'Arabe la question de l'Unicité

divine.

On rapporte des exemples semblables confirmant la discipline religieuse et la force morale exceptionnelle d'Ali: ainsi, pendant la bataille de Siffin, alors que les deux armées s'affrontaient sans merci dans le tumulte et le sang, Ali vint se désaltérer pour reprendre son souffle; un de ses soldats lui apporta aussitôt de l'eau dans une écuelle de bois présentant une fissure. L'Imam, remarquant la fêlure, déclara: "l'Islam réprouve de boire dans un tel récipient". Le soldat répondit que dans de telles circonstances, où la bataille fait rage, où les coups et les fléches pleuvent, il est difficile de se préoccuper de ces choses mineures. Ali lui rétorqua:

"Nous combattons pour appliquer ces règles religieuses; les règles sont les règles, aucune n'est d'ordre mineur".

Rappelons que sa Sainteté Ali est la première personnalité, après le Prophète, qui soit intervenue dans les questions d'ordre scientifique; il a exprimé librement son point de vue philosophique sur ces questions, formulant m6me nombre d'expressions et de termes scientifiques. De plus, pour préserver le glorieux Coran contre toute déformation et dénaturation, il fit établir les règles de la grammaire arabe (la science de la syntaxe). Les connaissances scientifiques, théologiques, morales, socio-politiques et même mathématiques qui se trouvent dans les divers discours, lettres et propos de l'Imam Ali, se révèlent être surprenantes et prodigieuses. Pour les Musulmans, comme le témoignent ses textes et sentences, Ali est celui qui maîtrise au plus haut point les buts suprêmes du Coran et l'enseignement idéologique et pratique de l'Islam; combinant judicieusement le savoir à la pratique, il a prouvé la justesse du hadith du Prophète: "Je suis la cité de la science et Ali est la porte de cette cité".

Pour résumer, on peut dire qu'on ne pourra jamais rendre l'hommage qui sied à cette personnalité unique tant les vertus, les qualités éminentes du Commandeur des croyants s'avèrent innombrables. Jamais, un personnage n'a autant attiré l'attention des penseurs et des savants du monde.

Sa Sainteté Fàtemàh la Sincère (que Dieu lui accorde le salut) INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM Sa Sainteté Fàtemàh la Sincère (que Dieu lui accorde le salut)

FATIMA AZ-ZAHRA

" Lorsqu'on annonce à l'un d'eux la naissance d'une fille, Son visage s'assombrit, il suffoque, il se tient à l'écart, Loin des gens,,, à cause du malheur qui lui a été annoncé. a-t-il conserver cet enfant malgré sa honte ?

Va-t-il conserver cet enfant malgré sa honte ? Ou bien l'enfouira-t-il dans la

poussière ? Leur jugement n'est-il pas, détestable ? " (Sourate 16 : 5 8)

Tous les prophètes de Dieu se sont trouvés confrontés à une situation sociale des plus alarmante. L'oppression et, la corruption régnaient souvent en maîtres. Toutefois, cette tyrannie, ce despotisme, se manifestaient différemment selon l'endroit et l'époque.

Pour ce qui est du cadre social dans lequel le Sceau des prophètes, Muhammad vit le jour, l'ambiance était à la misogynie et au patriarcat démesuré.

en effet, la femme " pré-islamique "connaissait la pire des humiliations, celle qui faisait d'elle un objet convoité ou rejeté !

Par exemple, quand le père venait à mourir c'était le fils aîné qui héritait de tout des terres, du bétail, des dinars et ... des femmes, y compris sa propre mère ! Les hommes firent d'elle une créature qui symbolisait la honte et le déshonneur. Tout individu privé de fils était, à cette époque, surnommé " al-Abtar ", le sans postérité, le dépouillé...

C'est ainsi que les pères purent justifier leurs crimes odieux, enterrer leurs filles vivantes

Le moment était venu de mettre un terme à cette barbarie sans nom.

Comment ?

Le Coran la baptisée " KAWTHAR ", ce qui signifie abondance, profusion...

Plus concrètement l'heure était au bouleversement, à la révolution menée par un père et sa fille.

Le père, il s'agit de sa Majesté le Prophète, Muhammad, miséricorde pour les mondes.

La fille, enfant du Messager et de Hazraté Khadija, c'est Fatema dit " az-Zahra "

L'enseignement révolutionnaire peut commencer et c'est Fatema qui nous ouvre la voie :

-Relation entre une fille et son père : RESPECT

-Relation entre une femme et mari : COMPLICITé

-Relation entre une mère et ses enfants ; AFFECTION

Ce mouvement engagé par ces êtres chers était " blanc ". Il n'a pas mis un terme

au respect des filles pour leur père, ni à celui des femmes pour leur mari, et ce par souci de vengeance.

Il n'a pas renversé les bases de la vie familiale pour faire payer aux hommes leurs atrocités à l'égard des femmes. Non, il n'a rien fait de semblable.

Ce mouvement, issu des nobles enseignement islamique, était fondé sur l'étude profonde, logique et psychologique de la société humaine.

L'Islam a voulu honorer toutes les femmes en faisant de Fatema l'unique héritière de la guidance prophétique, Quelle révolution pour les siècles.

Mais à quoi bon...

La plupart des discours et autres monter en chaire sont aujourd'hui comme hier, axés sur des propos stéréotypés, infertiles et anachroniques lorsqu'il s'agit de traiter de la femme. Même quand il y a lieu d'évoquer cette grande Dame, az-Zahra, on tente d'altérer son portrait en ne faisant d'elle qu'un être fragile et consternant.

Et pourtant, combien nombreux sont les, enseignements que l'on peut puiser de cette courte et brève existence

Peut-être avons-nous, nous femmes désireuses de recouvrir notre véritable statut, besoin de faire le point sur ce qui nous semble être notre " voie ".

Tout d'abord, il est impératif de noter que la femme a toujours fait l'objet de toutes les convoitises. Aujourd'hui, il semblerait qu'on veuille la placer devant un véritable dilemme idéologique : Le conservatisme ténébreux ou le modernisme fallacieux.

I. CONSERVATISME-TRADITIONNALISME.

Certaines femmes, soucieuses de faire preuve de fidélité à l'égard de leur cher Islam, sont persuadées qu'être musulmane signifie se réfugier dans l'imitation aveugle des coutumes et autre mœurs en vigueur il y a quatorze siècles !

Elles font l'amalgame avec ancienneté et tradition (sunna). Le Prophète avait une méthodologie qui consistait à respecter le contenant mais à modifier le contenu !! Conserver à tout prix les habitudes du passée, en pensant qu'elles font parties intégrantes de la religion est une erreur que la société actuelle n'acceptera jamais, car les us et coutumes sont limités dans le temps et l'espace.

C'est cet état d'esprit qui est à l'origine du dénigrement de l'Islam et c'est cette vision des choses qui génère l'oppression et l'obscurantisme (Algérie, Afghanistan,

Arabie Saoudite ...).

Nous ne sommes pas loin de l'époque jahilite.

II. MODERNISME-REFORMISME.

Il S'agit de toutes ces femmes qui, écœurées par ces traditions cruelles et surannées se lancent corps et âmes dans un autre "moule", celui de la modernité. Certes les contours sont plus attrayants, on y voit clignoter les mots LIBERTE - DROIT- PROGRES.

Elles se sentent renaître parce qu'elles ont tout rejeté jusqu'y compris leur identité. Ici le piège est plus grand, car ce style de vie offre un certain confort, celui de l'insouciance. Le réveil peut s'avérer brutal, le moule est présent !

Alors sommes-nous condamnées à prendre parti pour l'une de ces voies ? Bien sûr que non, et c'est ainsi qu'on réalise la nécessité d'une troisième voie, d'un modèle :

La femme FATEMIYYA

Voilà pourquoi il est fondamental d'exiger de nos savants et autre enseignant de tracer un portrait juste et complet de la Dame des dames, Fatima az-Zahra Reste ensuite à en faire notre compagnon de route et d'être :

·Pieuse et croyante

·Active et révolutionnaire

·Consciente et éveillée

·Fière et humble

·Fraternelle et bienveillante

FATEMA VéCUT AINSI ET MOURUT AINSI.

Farida Fatema la radieuse

Fille du prophète Mohammed et de Khadija (AS), Fatema est née le 20 Jumada second à la Sainte Mecque, cinq années après le début de la Révélation de la Sainte Ecriture Coranique. Elle fera partie de l'émigration imposée par les censeurs mecquois, polythéistes, idolâtres et superstitieux qui refusaient d'accréditer la charge de Messager confiée par Dieu, exalté soit-il, à son bien aimé Prophète Mohammed (SAW). Son Martyre a eu lieu le 3 Jumada second, durant la troisième année de l'hégire, à Médine. L'endroit de ses funérailles sera tenu au

secret par son époux, L'Imam Ali (AS) et leurs proches, selon les dernières volonté de Fatema Az-Zehra.

Epouse de Ali Ibn Abî Talib et mère d'Al Hassan et d'Al Hossein, elle fut la seule fille du prophète qui jouit d'une grande renommée.

Soit parce qu'elle vécut plus près de son père, resta plus longuement en vie et lui donna une nombreuse descendance qui se répandit dans tout le monde musulman. Soit parce que sur elle se réfléchissent les grandeurs de son père et l'importance qu'eurent dans l'histoire son mari et ses fils.

Soit parce qu'avec le temps, les musulmans lui découvrirent des qualités extraordinaires.

Il fut demandé au sixième Imam Sadecq (AS): " Pourquoi Fatema s'appelait-elle Zehra ? " -Zehra signifie " briller ". Lorsque Fatema se trouvait dans le Mirhab - lieu avancé dans la mosquée - la lumière qu'elle dégageait était visible par tous les habitants des cieux, autant que la lumière des étoiles est visible par tous les habitants de la terre. C'est pour cette raison qu'elle fut aussi appelée Zehra. Loin de vous toute idée qui voudrait faire de Fatema une femme commune ! Elle est tellement radieuse qu'elle a mérité d'être la femme aux 11 noms*

Fatema As-Sadiqa Al-Moubaraka Tahira Zakiya Radiya Mardiya Al-Mouhadathah Zehra Al-Batoul Al-Hawra -/ Al-Insiya

*Cf Kawthar n°2 Jumada I-II

Arife

Savoir plus sur cette grande Dame cliquer :

LA DAME LA PLUS PRESTIGIEUSE DU MONDE:Fatima-Zahra (a.s), Grande épopée.

DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS SES PARENTS

Le père et la mère sont responsables de la création de l'enfant et de son éducation primaire. Aussi, la religion sacrée de l'Islam insiste constamment sur le respect et l'obéissance que l'on doit à ses parents.

D'ailleurs, le Seigneur Tout Puissant, après avoir évoqué l'unicité divine, recommande aux hommes de bien se conduire avec leurs parents: "Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui. I1 a prescrit la bonté à l'égard de vos père et mère" (Coran, 17:23).

Les récits nous rapportent que parmi les péchés capitaux on évoque, après le

"chirk" (l'associationnisme), la mauvaise conduite envers ses parents. Rappelons que dans le verset précité, la parole divine ajoute: "... Ne leur dis pas: Fi! ne les repousse pas, adresse leur des paroles respectueuses. Incline vers eux, avec bonté, l'aile de la tendresse et dis: Mon seigneur! Sois miséricordieux envers eux, comme ils l'ont été envers moi, lorsqu'ils m'ont élevé quand j'étais un enfant" (Coran, 17:23-24).

La poésie n'a pas manqué d'utiliser et de critiquer la mauvaise conduite des enfants dépourvus de piété filiale:

"Comme raisonnait bien cette vieille toute décrépie

en retrouvant son fils puissant qui terrassait les fauves:

"Si tu te souvenais de ta tendre enfance,

Quand tu n'étais entre mes bras, qu'un fétu de paille,

Tu n'oserais plus me maltraiter

Maintenant que tu es devenu si vigoureux, et moi, si vieille".

Pour l'Islam, l'obéissance aux parents est une obligation; les enfants doivent se soumettre à leurs ordres, sauf si ceux-ci ne correspondent pas aux principes de la foi et s'opposent aux règles licites. L'expérience a démontré que ceux ou celles qui tourmentent leurs père ou mère ne mènent pas une existence heureuse et ne parviennent ni au bonheur, ni au salut.

De la désobéissance envers les parents

On peut considérer dans cette petite société qu'est la famille, les parents comme les racines et les enfants comme les branches de l'arbre de la parenté. De même que l'existence des branches dépend des racines, la vie de l'enfant est liée à celles de son père et de sa mère. Si on considère la société humaine comme constituée de deux catégories, les parents et les enfants, la base de la société se trouve fondée sur les parents. Non seulement une mauvaise conduite vis-à-vis des parents montre l'ingratitude et la lâcheté des enfants mais, elle entraîne la déchéance humaine et la désagrégation sociale: en effet, lorsque les enfants méprisent leurs parents, ces derniers réagissent à ce manque de respect par de l'indifférence et un manque d'affection. Ainsi, lorsque la jeune génération déconsidère son père et sa mère, elle ne doit rien attendre de plus de leur part.

Ce double rejet a des effets très néfastes dans la jeunesse actuelle: celle-ci hésite à former un foyer car elle a peur de se voir rejeter par ses enfants et de finir sa vieillesse sans leur appui et leur affection.

Une telle conception, si elle se généralisait, remettrait en cause la procréation et la reproduction de l'espèce; car aucune personne sensée ne voudrait passer toute sa précieuse vie à faire fleurir un arbre sans pouvoir bénéficier de ses fruits ou de son ombre; jamais, on ne sacrifierait son existence pour ne récolter que mépris et tristesse.

Naturellement, certains avanceront que l'Etat peut encourager les gens à fonder un foyer et, ainsi, préserver la race humaine - en distribuant des prix aux citoyens qui se marient et procréent; mais, il faut se rappeler qu'aucune coutume, qu'aucun usage social non fondé sur la nature - telle l'affection entre parents et enfants - ne peut être maintenu, préservé.

De plus, en renonçant à un de ses instincts naturels, l'homme se prive de toute une série de plaisirs et de satisfactions spirituelles.

Les devoirs des parents et les droits des enfants

Quand un employé, moyennant un salaire, travaille pour un employeur, ce dernier a l'obligation et le devoir de lui payer ce salaire et, lui, a le droit de l'exiger.

On appelle devoirs les actes que l'homme se doit d'accomplir et droits la faculté de disposer de ces actes ou d'en bénéficier; ainsi, dans l'exemple précédent, si l'employeur refuse de payer le salaire l'employé peut l'exiger et défendre son droit. Etant donné que l'homme n'a pas été créé pour vivre éternellement en ce monde et que, bon gré mal gré, il doit, un jour le quitter, le Seigneur, pour perpétuer le genre humain, a instauré la procréation; c'est-à-dire que, le Tout Puissant a équipé l'homme dans ce but. I1 a prédisposé ses désirs, ses sentiments en vue de la reproduction de l'espèce.

C'est à la suite d'une telle préparation, d'une telle prédisposition divine, que l'homme considère son enfant comme une part de lui-même; c'est pour cette raison qu'il identifie sa survie à la sienne et œuvre sans arrêt pour son bien-être et son bonheur. Les souffrances qu'il endure, les obstacles qu'il franchit sont en rapport avec cet être procréé dont l'anéantissement lui apparaît comme signifier le sien. Ainsi, dans son comportement même l'homme révèle qu'il observe les décrets divins et obéit aux injonctions du Seigneur concernant la survie de l'espèce humaine.

I1 est donc du devoir des parents - cette obligation étant à la fois morale et religieuse - de se soumettre aux ordres de Dieu en formant, éduquant, de la meilleure façon possible, leurs enfants. Les parents sont aussi dans l'obligation d'élever des enfants dignes et capables, de défendre leurs droits et de favoriser l'exercice de ces droits.

Nous allons évoquer une partie des devoirs qui incombent aux parents:

1 - I1 leur faut, dès le premier jour où l'enfant comprend les intentions ou propos de ses parents, lui inculquer les bases morales et les qualités nécessaires; l'enfant doit être éduqué de telle sorte qu'il ne craigne pas les superstitions , qu'il évite les mauvaises actions et les actes contraires à la pudeur ou à la vertu.

Les parents doivent se garder, en leur présence, de mentir, de médire, d'injurier ou de blasphémer; au contraire, ils doivent donner le bon exemple pour qu'ils deviennent vertueux et pleins de qualités. En effet, en se montrant sérieux, persévérants, justes, humains, les parents peuvent transférer à leur enfant - suivant la loi du "transfert de la morale" - leurs qualités, leur comportement estimable; ainsi, ils leur permettent d'éviter la voie du mal de l'égoi5me et de l'injustice.

2- I1 leur faut subvenir aux besoins alimentaires, matériel et autres de leurs enfants jusqu'à l'âge de raison de ces derniers. De plus, ils doivent soigner leur hygiène pour qu'ils acquièrent un corps sain, un esprit disposé et une constitution solide; c'est-à-dire, pour qu'ils soient aptes à recevoir une bonne éducation.

3- Quand il est apte à être instruit en général', vers la septième année, les parents doivent le remettre à un instituteur capable qui se charge de le former à bonne école, de lui affiner l'esprit, de lui purifier l'âme, de l'éduquer moralement.

4- Quand l'enfant atteint un âge qui lui permet de participer aux réunions familiales et publiques, les parents doivent l'emmener avec eux pour qu'il apprenne les coutumes qu'il faut observer en société et pour qu'il rencontre des personnes de qualité.

Du respect envers les personnes âgées

I1 est nécessaire de respecter les personnes âgées. Comme le déclare le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse): "Respecter et honorer les vieillards revient à respecter et à honorer le Seigneur".

Des devoirs de l'homme envers sa famille

Les parents consanguins sont à l'origine de la formation de la société familiale; la communauté de sang et de cellules font de l'homme une partie du tout familial. En considération de ce lien naturel, de cette consanguinité, l'Islam commande aux croyants de remplir leurs obligations envers leurs proches parents. Dans le Coran et les "récits" retransmis par les guides religieux, on trouve des recommandations impératives à ce sujet. Le Seigneur Tout-Puissant déclare: "Craignez Dieu! Vous vous interrogez à son sujet- et respectez les entrailles qui vous ont portés. - Dieu vous observe -" (Coran, 4:1).

Le noble Prophète déclare: "Je recommande à ma communauté d'observer ses

devoirs envers ses proches parents; même si on se trouve à une année de route d'eux, il faut à tout prix leur rendre visite pour préserver les liens de famille".

Des devoirs de l'homme envers ses voisins

Comme les voisins vivent à proximité les uns des autres et constituent ensemble une sorte de grande famille, la bonne ou mauvaise conduite de l'un d'entre eux agit aussitôt sur ceux qui sont dans son entourage.

Celui qui passe la nuit à faire du tapage n'indispose pas les gens qui habitent l'autre bout de la ville mais, il dérange énormément son voisinage. De même, le riche qui passe sa vie à faire la noce dans sa belle demeure ne gêne pas les misérables du bas de la ville mais, il choque constamment son pauvre voisin qui habite le cabanon d'en face; assurément, viendra le jour de son châtiment... C'est pourquoi la religion sacrée islamique recommande expressément de ménager ses voisins.

Le Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "L'ange Gabriel fait tant de recommandations au sujet de voisin que j'ai cru que le Seigneur Tout Puissant le considérait comme un des héritiers". Mohammad ajoute: "Celui qui croit en Dieu et en la résurrection n'opprime jamais son voisin. Si celui-ci lui demande un prêt il doit le lui donner; s'il est affligé ou heureux il se doit de participer à sa peine ou à sa joie. Même si votre voisin est un infidèle, vous ne devez pas le persécuter".

Le noble Prophète précise encore: "Celui qui persécutera son voisin ne verra jamais le paradis. Celui qui ne tient pas compte des droits de son voisin ne fait pas partie de nous. Celui qui est rassasié, qui sait que son voisin a faim et ne lui donne rien à manger n'est pas un Musulman".

Devoirs de l'homme envers les pauvres et les indigents

I1 est évident que la société s'est constituée pour satisfaire les besoins des individus. Dans toute société, le devoir le plus important de chaque individu est d'aider, d'assister les faibles et les pauvres; autrement dit, on se doit de satisfaire aux besoins des nécessiteux.

Aujourd'hui, tout le monde sait que l'indifférence des riches vis-à-vis des pauvres et des déshérites constitue le plus grand danger qui guette la société; d'ailleurs, ce péril touchera en premier les possédants, victimes en quelque sorte, de leur propre insensibilité.

I1 y a maintenant quatorze siècles que l'Islam, conscient de ce danger, a voulu s'en prémunir: il a ordonné aux riches de distribuer chaque année une part de leurs revenus aux pauvres; et, si cette assistance se révèle satisfaisante, il recommande de la poursuivre autant que leurs moyens les leur permettent,

L'Islam exige des possédants de secourir les déshérités, d'offrir des aumônes au Seigneur. Le Tout Puissant déclare à ce sujet: "Vous n'atteindrez pas à la pitié vraie, tant que vous ne donnerez pas en aumône ce que vous aimez. Quoique vous donniez en aumône, Dieu le sait" (Coran, 3:92).

Divers récits concernant l'assistance aux gens nous sont rapportés: le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) déclare à ce sujet: "La meilleure personne est celle qui s'avère la plus utile aux autres". "Le jour de la Résurrection (c'est-à-dire, du jugement dernier), celui qui aura fait le plus de bienfaits aux créatures de Dieu, occupera auprès du Seigneur la place privilégiée ".

La poésie n'a pas manqué d'évoquer ce thème:

"Pour que la grâce du Seigneur

Demeure ton appui,

Dans la détresse de tes proches

Demeure leur appui.

Finalement, on récolte un jour

Le bon grain semé un temps."

Du devoir de l'homme envers la société

Comme on le sait, les hommes œuvrent en commun et se partagent les bénéfices de cet effort collectif pour satisfaire leurs divers besoins. Toute société qui résulte de l'assistance mutuelle des individus peut être considérée comme semblable à un grand homme collectif où chaque individu constituerait un élément du corps de cet homme collectif.

Chaque organe du corps humain a une fonction spécifique qu'il accomplit en liaison avec les autres organes; c'est-à-dire, par son activité, il assure non seulement son fonctionnement particulier mais, aussi celui des autres organes du corps. Sa vie alimente celle des autres, l'activité des autres nourrit la sienne; ainsi, chacun rayonne par son fonctionnement sur l'autre. Si un des organes refusait de faire profiter les autres organes de son activité et rejetait toute coopération et assistance fonctionnelle, le corps humain arrêterait aussitôt de fonctionner. Par exemple, supposons que, là où les mains et les pieds sont à l'œuvre l'œil refuse de coopérer; ou que la bouche, en se limitant à mâcher et à déguster les aliments, refuse de les avaler et de mettre en activité l'estomac... On voit vite les conséquences néfastes que cet égoïsme organique peut entraîner, même pour les organes qui en sont l'auteur.

Le devoir de chaque individu envers sa société est semblable à celui des organes du corps humain. Autrement dit, l'homme doit rechercher à assurer les intérêts de la société en même temps que les siens: son effort doit profiter aux autres, comme le travail des autres s'avère lui être bénéfique. I1 doit défendre les droits de ses concitoyens, s'il veut qu'on défende les siens.

Cette réalité nous la saisissons avec notre nature divine innée et, l'Islam, religion sacrée qui se base sur la nature et la création divine du monde ne peut que confirmer cette conception et ce jugement.

Le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) déclare à ce sujet: "Le Musulman est celui auprès duquel les Musulmans se trouvent à l'abri des coups et des injures". "Les Musulmans sont des frères et face aux étrangers, ils doivent être unis et solidaires". "Celui qui se désintéresse des affaires des Musulmans n'est pas Musulman".

On raconte qu'après la bataille de Tabouk - à la frontière turque - le Prophète victorieux rencontre à son retour trois Musulmans qui n'avaient pas participé à la bataille; le Saint homme ne répondit pas à leur salut et les autres guerriers en firent de même; bientôt, à Médine, tout le monde, même les femmes, refusa de leur adresser la parole. Excédés par ce rejet social, les trois exclus se réfugièrent dans les collines environnantes où ils firent pénitence et demandèrent au Seigneur de les pardonner. Après quelques jours, Dieu accepta leur repentir et ils purent rentrer dans leur ville.

De la justice

Dans le Coran et les hadiths rapportés par les guides religieux, on considère la justice aussi bien du point de vue individuel que du point de vue social. La doctrine sacrée de l'Islam reconnais entièrement ces conceptions.

De la justice individuelle

I1 s'agit pour l'homme d'éviter de mentir, de médire, de commettre des péchés capitaux ou véniels. Celui qui possède de telles qualités est appelé juste (âdel), et, d'après les règles islamiques, s'il a les compétences scientifiques requises, il peut prétendre aux postes de juge, de gouverneur, de guide spirituel et autres... Par contre, quelqu'un de savant privé de ces qualités pieuses ne peut bénéficier de tous ces avantages.

De la justice sociale

I1 s'agit pour l'homme de considérer avec équité les droits de chacun, sans abuser, sans exagérer; d'estimer les gens comme étant égaux devant la loi divine; de ne pas transgresser la vérité dans l'application des règles religieuses; de ne

pas tomber sous l'emprise des sentiments et de la passion; de ne pas s'égarer hors du droit chemin.

Le Seigneur Tout Puissant déclare: "Oui, Dieu ordonne l'équité et la bienfaisance..." (Coran, 16:90), et ajoute dans un autre verset: "Jugez les gens avec justice".

Dans d'innombrables autres versets et récits, il est ordonné de pratiquer la justice aussi bien par le verbe que par l'action. Le Seigneur Tout Puissant a, à plusieurs reprises, maudit, d'une manière explicite, les oppresseurs.

De l'oppression et de la tyrannie

Dieu, dans sa parole céleste, se réfère des centaines de fois à la tyrannie, à l'oppression et I1 réprouve ce comportement propre aux fauves. Dans les deux tiers du glorieux Coran - qui comprend, au total, 114 sourates - le thème de l'oppression est évoqué.

On ne peut pas trouver quelqu'un qui n'ait pas profondément saisi, l'horreur et l'épouvante de l'oppression; tout le monde sait, plus ou moins, les maux qu'elle a causé à la société humaine, le sang qu'elle a répandu, les foyers qu'elle a détruits.

L'expérience historique a catégoriquement démontré que les places fortes de la tyrannie s'écroulent un jour - quelque soit leur solidité - sur les oppresseurs eux-mêmes. A ce sujet, le Seigneur Tout Puissant déclare: "Dieu ne dirige pas le peuple injuste" (Coran, 6:144). Et les autorités de la religion ont dit: "La monarchie et le pays peuvent sombrer dans la mécréance et demeurer; mais, ils disparaissent totalement quand ils sombrent dans la tyrannie".

De la sociabilité

Vivant en société, l'homme est contraint, bon gré mal gré, de prendre contact avec ses semblables. La fréquentation est, sans doute, un moyen pour l'homme de préserver sa situation sociale, d'accélérer sa promotion, de favoriser son ascension matérielle et spirituelle, de résoudre plus vite et plus facilement ses problèmes.

Aussi faut il se comporter de manière à être aimé de la plupart des gens, de disposer de plus en plus de popularité et de compagnons; en effet, si dans nos rapports avec autrui, on adopte une attitude froide et distante, les gens seront indisposés, offensés, et peu à peu, cette irritation se transformera en haine. Un beau jour on se retrouvera rejeté, comme exclu de son milieu et l'on devra vivre à l'écart, dans la morne solitude, étranger aux autres. Une telle situation constitue un des plus lamentables exemples de malheur humain. C'est pourquoi la religion musulmane a recommandé d'entretenir de bons rapports avec ses semblables, de

se montrer sociable et plein d'affabilité. Parmi les meilleures règles que l'Islam a prescrit à ses fidèles, on peut évoquer la salutation, tout bon Musulman doit saluer celui qu'il rencontre et Celui qui prend le pas sur l'autre dans la salutation a plus de mérite. Le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) prenait de vitesse tout le monde dans le salut. I1 saluait les femmes et les enfants et si quelqu un le saluait, il lui rendait son salut de la meilleure façon.

Le Seigneur Tout Puissant déclare : "Quand une salutation courtoise vous est adressée, saluez d'une façon encore plus polie, ou bien rendez simplement le salut. Dieu tient compte de tout" (Coran, 4:86).

Mohammad (que Dieu le bénisse) ordonne à l'homme de se montrer humble et modeste envers les gens et de respecter chacun en rapport avec sa condition. Le Seigneur Tout Puissant déclare: "Voici quels sont les serviteurs du Miséricordieux: ceux qui marchent humblement sur la terre et qui disent "Paix" (salutation) aux ignorants qui s'adressent à eux" (Coran, 25:63).

I1 est bon de rappeler que l'humilité et la modestie ne signifient pas s'abaisser et s'avilir devant les autres. I1 ne s'agit pas de perdre la face mais, de ne pas se montrer arrogant, de ne pas se glorifier abusivement, de ne pas s'affirmer hautainement.

I1 ne s'agit pas non plus de respecter excessivement autrui, de sorte à sombrer dans la flatterie et la flagornerie. On doit estimer et respecter les gens, en tenant compte de leurs qualités sociales et de leurs vertus individuelles. A chacun la considération qui lui est due...

Ajoutons qu'il ne s'agit pas non plus, sous le prétexte du respect des autres de ne pas réagir aux mauvaises actions des gens, de laisser ses semblables sombrer dans la perversion et l'indignité humaine, de laisser commettre des actes contraires aux prescriptions religieuses. On ne doit pas, par peur de scandale, imiter les pervers et les égarés, même si toute la société sombrait dans le mal, ou se doit de préserver sa dignité morale, son honneur et ses qualités éthiques et religieuses.

Quand quelqu'un perd tous ses avantages, toute sa foi et son éthique, le respect envers lui n'est plus de mise. On ne doit de l'estime qu'à ceux qui en ont.

Le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) déclare à ce sujet: "On ne doit pas pécher (et faire un crime contre Dieu) pour obéir aux autres".

Persécution et méchanceté vis-à-vis des gens

La persécution et la méchanceté sont des termes qui ont une signification voisine: persécuter signifie faire souffrir, tourmenter autrui et, cela, aussi bien en proférant

des paroles blessantes - injures, insultes - qu'en effectuant des gestes nuisibles aux autres. Faire une méchanceté à quelqu'un c'est commettre un acte gênant, préjudiciable à l'encontre d'autrui.

Quoiqu'il en soit, ces deux termes ont un sens qui s'oppose à celui des mots comme repos, tranquillité d'esprit, bien-être; or l'homme a bâti la société pour parvenir à ce repos, à ce bien être...

C'est pourquoi la loi islamique a interdit toute persécution, tout acte de méchanceté, considérant avant tout les intérêts de la société. Ainsi, le Seigneur Tout Puissant déclare: "Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes se chargent d'une infamie et d'un péché notoire" (Coran, 33:58).

Le noble Prophète dit: "Celui qui persécute un Musulman me persécute; et celui qui me persécute, persécute le Seigneur. Une telle personne est maudite aussi bien dans la Bible que dans le Coran". I1 ajoute: "Celui qui jette un mauvais regard sur un Musulman et l'effraie, sera effrayé par le Seigneur le jour du jugement dernier".

De la fréquentation des hommes de vertu

L'homme fréquente des personnes de divers milieux. La vie lui impose d'entretenir des rapports suivis avec certaines d'entre elles. On appelle ces derniers, les amis, les compagnons.

Comme l'amitié entraîne chez les amis une certaine ressemblance, une certaine identité au niveau de l'éthique, des sentiments et autres caractéristiques, il est nécessaire que ce transfert s'avère avantageux et positif. Quand on a de bons amis, quand on fréquente les gens vertueux, l'amitié qui s'établit est bénéfique à tous. Elle rehausse la position sociale et la considération des hommes.

Ali, le commandeur des croyants déclare: "Le meilleur ami est celui qui guide à faire de bonnes actions". Ou encore: "L'homme devient raisonnable en compagnie de son ami". La poésie a aussi évoqué l'importance des bons amis:

"Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirais qui tu es".

Le prix de tes compagnons n'est autre que le prix de ta vie".

De mauvaises fréquentations

Fréquenter les mauvais gens et les malfaiteurs entraîne toutes sortes de malheur et d'infortune. Pour le prouver il suffit de demander aux criminels et aux malfaiteurs - tels que les voleurs et les brigands - la cause de leur perversion; le plus souvent ces derniers répondent que la fréquentation des mauvaises gens est

à l'origine de leur malheur. En effet, parmi un millier de personnes qui ont ainsi sombré, il n'existe pas une qui a choisi volontairement la voie du mal et de la corruption. Le commandeur des croyants (que Dieu le bénisse) dit: "Ne fréquente pas les mauvais gens car, un compagnon pervers t'influence, de sorte que tu lui ressembles. I1 ne t'acceptera que lorsque tu deviendras son pareil".

Et le saint Imam Ali ajoute: "Méfie toi de l'amitié que t'offre le malfaiteur car il est capable de te vendre pour son propre intérêt. Fréquente peu les mauvais gens, sinon tu seras pris à leur piège, l'âme concupiscente de l'homme change à tout propos.

De la franchise

Les hommes communiquent les uns avec les autres par la parole et cette communication construit la base de la société humaine. Dire la vérité, c'est-à-dire, faire découvrir la réalité, constitue donc un des principes indispensables de chaque société.

L'expression de la vérité assure d'importants avantages à la société car celle-ci a toujours besoin de la franchise. On peut résumer les avantages de la franchise en quelques phrases:

1- L'homme franc bénéficie de la confiance de ses semblables qui n'ont guère besoin de vérifier l'exactitude de ses paroles.

2- L'homme franc a la conscience tranquille et ne connaît point la souffrance qu'entraîne le mensonge.

3- L'homme qui dit la vérité tient toujours ses promesses, garde fidèlement ce qu'on lui a confié, car la parole franche dépend d'un franc comportement.

4- La franchise résout la plupart des malentendus et conflits; en effet, les désaccords apparaissent le plus souvent lorsqu'une des parties (ou les deux) nie la vérité.

5- Quand r8gne la franchise, la plupart des défauts moraux, des transgressions aux lois et aux règlements disparaissent spontanément; car, c'est pour cacher leurs méfaits et leurs mauvaises actions que les hommes se réfugient dans le mensonge.

Ali commandeur des croyants (que Dieu lui accorde le salut) déclare: "Le vrai Musulman est celui qui préfère la vérité au mensonge, même si celle-ci cause un préjudice et que le mensonge s'avère bénéfique. Et ce choix apaise son âme."

Les méfaits du mensonge

Nos propos précédents révèlent clairement les effets nocifs du mensonge. Le menteur est l'ennemi juré de la société humaine; par le mensonge, véritable crime -, il œuvre à la destruction de la société. En effet, le mensonge ressemble à un narcotique qui cache les vérités et détruit l'intelligence et la conscience de la société. Le mensonge fonctionne comme ces boissons alcoolisées qui rendent l'homme ivre et incapable de distinguer le bien du mal. C'est pour cela que l'Islam a considéré le mensonge comme un des péchés capitaux. A ses yeux le menteur n'a aucune personnalité religieuse et on ne peut le respecter.

Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) dit: "Trois sortes de gens restent toujours hypocrites, même s'ils prient et jeûnent; le menteur, celui qui ne tient pas ses promesses, et celui qui trahit la confiance d'autrui". Le commandeur des croyants, Ali (que Dieu lui accorde le salut) dit: "L'homme ne saisit pleinement le plaisir de la foi que lorsqu'il abandonne le mensonge, même si ce mensonge s'avérait une plaisanterie".

Ce n'est pas uniquement dans le droit religieux que le mensonge est considéré comme un péché et un vice; il est également condamné et dénoncé par la raison. En fait, lorsque dans une société le mensonge se répand et se propage partout, aussitôt, la confiance qui existe entre les individus - c'est-à-dire, leur seul lien social - disparaît, et ceci fait que les gens, même s'ils font partie de la même société, préfèrent vivre isolés les uns des autres.

L'être humain dans sa vie courante est constamment en rapport avec la matière extérieure; c'est en la manipulant et en la travaillant qu'il arrive à vivre et à réaliser ses désirs. Il agit d'après son intelligence et sa volonté et base ainsi sa vie, si complexe et si riche, sur la science. I1 travaille avec sa pensée et ordonne les matières de sa connaissance dont il dispose; avant de se lancer dans les diverses activités, il médite et réfléchit.

Il est donc indispensable et primordial que l'homme dispose de justes informations. Et s'il reçoit de fausses informations, il confond par exemple la bonne voie de la mauvaise ou la distance réelle qui sépare les objets; s'il dispose d'informations déformées il est clair que sa vie sera perturbée et troublée. On voit donc que le mensonge est comme un grand danger qui menace la vie sociale, que le menteur est un homme superficiel, dépourvu de personnalité; il est ennemi de la société et sa parole n'a aucun crédit auprès des autres. Il est lui-même maudit par Dieu.

De la médisance et de la calomnie

La médisance c'est dire du mal d'autrui. Et la calomnie, c'est une accusation non fondée, mensongère.

Evidemment, Dieu le Tout Puissant n'a pas conçu l'être humain mis à part les prophètes et les Imams, infaillible et chacun d'entre nous, par les défauts qu'il présente, n'est pas à l'abri du péché; la majorité des gens vivent derrière le rideau que Dieu le Tout Puissant, de par sa sagesse a tiré sur leurs actions. Si, un seul instant ce voile divin était levé les imperfections et les défauts des hommes apparaîtraient et tous se détesteraient, se fuiraient et les bases de la vie en société s'effondreraient. C'est pourquoi, pour que les hommes soient protégés les uns des autres lorsqu'ils ont le dos tourné, Dieu le Tout Puissant a défendu la médisance en cherchant à préserver l'aspect extérieur de leur vie et à sauver les apparences. Le Seigneur vise à ce que, petit à petit, cette apparente beauté extérieur corrige la laideur intérieure existante. Dieu le Tout Puissant déclare: "Evitez de trop conjecturer sur autrui: certaines conjectures sont des péchés.

N'espionnez pas! Ne dites pas de mal les uns des autres. Un d'entre vous aimerait il manger la chair de son frère mort?" (Coran, 49:12).

La calomnie est un péché bien plus grave que la médisance et par rapport à la sagesse sa laideur est évidente. Dieu le Tout Puissant a souligné le caractère détestable en déclarant dans sa parole: "Ceux qui ne croient point aux signes de Dieu commettent un mensonge, ils sont des menteurs".

De l'attentat à la pudeur et à l'honneur

Déchirer le voile de la pureté, c'est-à-dire attenter à la pudeur, est considéré par l'Islam, comme l'un des grands péchés; pour chaque violation des punitions sévères - allant de la flagellation à l'exécution par la lapidation -, ont été prévues. Si on laissait la voie libre à de telles atteintes à l'honneur et à la pudeur - même si cette atteinte s'accomplissait avec l'accord des parties concernées - le fondement de la parenté, auquel l'Islam attache une grande importance, s'écroulerait; les prescriptions, concernant l'héritage et, les choses y relatives en subiraient les méfaits; finalement, la gratitude, la tendresse paternelle, maternelle ou filiale perdraient de leur valeur et le garant véritable de la société, qui est le résultat naturel de la reproduction et de la perpétuation de l'espèce, disparaîtrait.

De l'amour-propre et de l'honnêteté

Le système de la création qui a fait l'homme sociable et coopératif l'a constitué de telle sorte qu'il est capable, en société, de subvenir à ses besoins par son effort personnel, et de faire tourner les rouages de sa vie par le bénéfice du travail qu'il accomplit.

En réfléchissant sur ce qui a été dit précédemment, il s'avère que l'amour propre est une vertu qui rend l'homme autonome; dans la vie, il utilise les forces innées que lui a accordées Dieu, dans la voie qui doit le mener à son but; il ne dépend

pas des autres et ceci est un des traits de caractère approuvé et naturel de l'homme. L'amour-propre est un mur qui protège l'homme d'une existence vile, de la déchéance, de la dégradation; cela l'empêche de commettre nombre de mauvaises actions et de turpitudes. Celui qui ne possède pas d'amour-propre et espère tout des autres peut facilement vendre sa volonté et sa personnalité; appâté par le plus futile des gains, il est prêt à faire tout ce qu'on lui demande, même si cela doit compromettre sa liberté naturelle, sa dignité et son honneur.

La plupart des crimes comme le meurtre, le brigandage, le vol à la tire, le mensonge, la flatterie, la trahison envers son pays, la xénophobie et autres forfaits de ce genre sont les résultats néfastes de la cupidité et du fait de s'en remettre aux autres. Mais celui qui porte la couronne de l'amour-propre sur sa tête, ne s'incline ni ne s'abaisse, devant nulle grandeur, si ce n'est la grandeur de Dieu le Tout Puissant; devant nul joug et nulle autorité et il prend toujours la défense de ce qu'il considère comme étant juste. L'amour-propre est le meilleur moyen de parvenir à l'honnêteté et à la conserver.

De la bonté et de l'assistance envers les indigents INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM De la bonté et de l'assistance envers les indigents

De la bonté et de l'assistance envers les indigents

I1 est clair que dans toute société il y a des indigents et des misérables qui ont droit à l'aide et à la compréhension. C'est le devoir des puissants de leur venir en aide et de ne pas fouler aux pieds ce droit légitime. D'autre part, les préceptes sacrés de l'Islam ont fait des recommandations absolues pour le respect de ce droit: les puissants ont le devoir de faire preuve de compréhension envers les faibles et les indigents, c est à dire, de les assister.

Dieu le Tout Puissant, dans le Coran se présente comme Charitable, Généreux et Clément. I1 invite et encourage les croyants à posséder ces bonnes qualités, puisqu'I1 va jusqu'à dire: "Dieu est avec les charitables" et aussi: "Ce dont vous faites don est à votre bénéfice". Et ailleurs: "ce dont vous faites grâce vous reviendra et vous ne perdrez rien".

L'étude et l'attention portée à l'état de la société et à l'utilité de la bonté clarifient le contenu de ces derniers versets; car, en vérité les diverses forces de la société œuvrent pour tous les individus; donc si dans une société, un groupe de personnes tombé dans l'indigence par manque de travail et de possibilités, la production des richesses diminue et les effets désagréables de cette baisse atteignent toute la société, mais si les puissants, par leur bienveillance et leur générosité montrent de la compréhension envers les indigents, ils en tirent de nombreux avantages; on peut dire que par leur bonté:

1- Ils ont éveillé chez les autres de l'affection, ils ont gagné le cœur d'un certain nombre de gens.

2- Avec un capital dérisoire, ils ont acquis beaucoup de respect.

3- Ils ont obtenu le soutien de tous car les gens. sont en faveur des bienfaiteurs, des hommes charitables.

4- Ils se sont protégés contre la rancune des misérables si, un jour, ceux-ci en colère mettaient tout à feu et à sang.

5- Le peu d'argent qu'ils ont dépensé en dons et en bienfaits, se trouve, par le fait de la remise en marche des rouages économiques de la société, multiplié, et leur est vite retourné.

II existe de nombreux versets et récits concernant la vertu du bienfait et des bonnes actions à accomplir dans la voie de Dieu et les encouragements qui s'y rapportent.

De la coopération

La question de la bonté et de la charité qui a été mentionnée est l'une des branches de la coopération qui, elle-même, fonde la société humaine. Toute société repose sur le fait que par l'aide que les uns apportent aux autres le travail de tous est bien accompli, la vie de tous est assurée et les besoins de tous sont satisfaits.

I1 ne faut pas croire que la religion sacrée de l'Islam a recommandé la charité seulement au niveau matériel, elle a voulu de la compréhension envers les indigents, même si ceux-ci n'ont pas de besoins pécuniers, c'est l'essence même de la religion sacrée de l'Islam et l'une des aspirations de la conscience humaine.

Instruire un analphabète, prendre la main d'un aveugle, guider un égaré relever un homme tombé, etc.. tous ces actes signifient et expriment la bonté, la charité, la coopération et, dès les premiers jours de la formation de la société, nous en avons confirmé la valeur et approuvé l'authenticité. I1 est évident que, si l'être humain n'accomplit pas certaines tâches mineures, il ne pourra pas accomplir les tâches essentielles et s'il ne tient pas compte des petits devoirs, il ne pourra remplir ses devoirs plus importants.

De la donation et de la réalisation des œuvres pieuses

On approuve et on estime la charité en rapport avec ses effets. Et bien sûr plus elle touche de gens plus son résultat est durable, plus cette charité s'avère grande; donner des soins à un malade, c'est faire preuve de charité et de bonté;

mais, bâtir et faire marcher un hôpital soignant quotidiennement des centaines de malades, c'est encore plus charitable.

Instruire un étudiant est un acte approuvable mais, qui ne peut jamais atteindre l'importance de la création d'un institut formant annuellement des centaines de savants. C'est pour cela que les legs, les donations pieuses et les offrandes d'ordre public sont considérés comme les degrés supérieurs de la bonté et de la charité.

Dans le langage religieux (de l'Islam) ces offrandes publiques sont considérés comme des "aumônes rituelles". Le noble Prophète, déclare: "Deux choses rendent l'homme digne: l'une, avoir un enfant vertueux, et l'autre, faire l'aum6ne régulièrement". Comme il ressort du Coran et de la tradition, tant que "l'aumône rituelle" demeure, Dieu le Très Haut en tient compte au profit de son auteur.

Du sacrifice de soi

Sans aucun doute, pour la conscience humaine la vie même repose sur l'honneur et la dignité; pour l'homme, une vie sans honneur et sans bonheur n'est pas une vie, mais, plutôt une mort, bien plus amère et plus néfaste que la mort naturelle; tout être humain qui a du respect pour la dignité et le bonheur doit fuir cette misérable vie comme il fuit la mort elle-même.

L'être humain quelque soit son milieu et son mode de vie, comprend, de par sa nature divine, que mourir dans une voie vénérée et sacrée est le bonheur même; dans la logique de la religion, cette question est claire et n'a rien à voir avec les chimères et la superstition. La raison est que celui qui, sur ordre de la religion prend la défense de sa société religieuse en faisant don de sa vie, sait qu'il ne s'est pas imposé une privation; après ces quelques jours de vie agréable passés dans la voie de Dieu, une vie encore plus agréable, plus précieuse, plus éternelle deviendra sienne, un bonheur inaltérable lui sera assuré.

Ainsi Dieu, le Tout Puissant, dans Sa parole nous dit: "Ne crois surtout pas que ceux qui sont tués dans le chemin de Dieu sont morts. Ils sont vivants! Ils seront pourvus de biens auprès de leur Seigneur, ils seront heureux de la grâce que Dieu leur a accordée" (Coran, 3:169-170).

C'est-à-dire que ceux qui sont tués au service de Dieu, ne sont pas morts; ils mènent une vie éternelle auprès du Seigneur, recevant ses bienfaits. Mais, pour les conceptions non religieuses, qui limitent la vie de l'être humain à cette vie passagère l'homme après la mort n'est pas vivant, il n'accède pas à la félicité, au bonheur; ce n'est qu'en exploitant les chimères, et les superstitions, qu'on peut le persuader que celui qui, donne sa vie, par exemple, pour son pays ou pour des choses sacro-saintes, aura son nom inscrit en lettres d'or parmi les martyrs et les héros de la nation, morts au champs d'honneur; ou on lui suggérera que son

sacrifice le fera entrer dans l'histoire et qu'il sera pour toujours, vivant.

La consécration élogieuse faite par l'Islam du martyre, c'est-à-dire, mourir au service de Dieu, est unique; cet éloge prime sur tous ceux relatifs aux bonnes actions humaines.

Le noble Prophète, déclare: "A toute charité, prime une autre charité et Cela jusqu'au martyre, qui est la suprême charité".

Aux premiers temps de l'Islam les Musulmans demandaient au noble Prophète, de leur accorder le pardon, grâce aux prières de ce dernier, ils accédaient au sublime degré du martyre. On ne pleurait pas ceux qui quittaient ce monde en martyr, le martyr étant considéré comme vivant et non pas mort.

De l'octroi et de la générosité

La part que représente la richesse dans l'équilibre de la vie n'a pas besoin d'être rappelée. C'est à cause de son importance que beaucoup de gens reconnaissent la richesse comme étant l'essence même de la vie. Ils ne voient, pour l'être humain, meilleure dignité ou vertu que les biens et la richesse. Toutes leurs activités se concentrent alors autour de l'accumulation et de la thésaurisation de l'argent et finalement, cette soif matérielle, cette cupidité financière les conduit au vice de l'avarice et au dépouillement d'autrui. Parfois, leur avidité et leur avarice les fait sombrer dans la bassesse et l'abjection extrêmes de sorte qu'ils ne retirent, même aucun profit de leur avoir. Ils amassent et entassent sans faire la moindre dépense personnelle; ils éprouvent du plaisir uniquement dans l'accumulation de l'argent.

Ceux qui sombrent dans l'avarice (et bien sûr, les plus vils sont les plus cupides) perdent leur caractère humain et font fausse route sur le chemin de la vie car:

1- Ils ne veulent le bonheur, la réussite et la tranquillité que pour eux seuls; ils ont une conception individualiste de l'existence bien que l'homme ait tendance de part sa nature, à vivre en société. Ce genre de vie individualiste déployée sur n'importe quelle route est voué à l'échec.

2- En montrant leur pouvoir aux autres, ils exploitent l'humilité des humbles et des pauvres et tout en ne faisant rien pour atténuer les souffrances des miséreux, ils les maintiennent dans une soumission humiliante. Ils favorisent ainsi chez les humbles la flagornerie et l'idolâtrie et, finalement, toute bravoure, tout courage, tout amour propre, toute élévation humaine disparaît de la société.

3- Non seulement ils foulent aux pieds les sentiments purs de bonté, de tendresse, d'amour du prochain, de compassion de bienveillance mais, ils commettent un grand nombre de délits et de trahisons, ils propagent dans la société, toutes sortes de bassesse et de vilenie.

La misère noire, si fréquente chez les nécessiteux, est le principal motif des crimes et des délits, de la calomnie, de l'impudicité, du vol, du brigandage et du meurtre. En effet, la colère, la rancune et le désir de vengeance envers les puissants s'inscrivent dans le cœur des opprimés et des pauvres. L'avarice et l'avidité des puissants sont donc la cause de cette haine. C'est pourquoi l'homme avare qui a abusé des autres est, dans le vrai sens du mot, l'ennemi numéro un de la société; quoiqu'il fasse, il subira le courroux du Seigneur, il endurera le châtiment du Dieu du monde et subira la malédiction des habitants de la terre,

Dans le Coran sacré, on trouve nombre de versets blâmant et désapprouvant l'avarice, et la parcimonie sordide; de plus, on peut énumérer les versets sur la générosité, l'acte d'aum6ne dans la voie de Dieu et la charité envers les indigents.

Dieu le Très Haut, dans sa Parole, promet que l'argent qui a été dépensé en dons reviendra au donateur multiplié par dix; parfois même par soixante-dix ou sept cents et davantage encore.

Et, l'expérience a prouvé que ceux qui révèlent leur générosité et leur indulgence envers les indigents, ceux qui réforment les tares de la société humaine en aidant leurs frères font accroire, jour après jour, leurs richesses: "Celui qui dénoue les fils du temps est pareil au démêloir: pour lui, tout se dénoue". Si un jour, ils rencontrent des difficultés, ils trouvent vite et facilement la compréhension et l'affection d'autrui. En outre, par leur bonne conduite, ils se sont acquis une bonne conscience car, en répondant aux appels du ciel, en effectuant les devoirs obligatoires et recommandés, ils ont fait preuve de leurs sentiments purs et humanitaires; ils ont démontré leur amour du prochain et leur bonté. Ils ont, ainsi, gagné la popularité et un respect sans précédent; finalement, ayant satisfait le Seigneur, ils se sont assurés, dans les meilleures conditions possibles, un bonheur éternel.

Des problèmes généraux de la guerre sainte (Jihâd)

Chaque créature doit défendre son existence ainsi que ses intérêts. Aussi, Dispose telle d'une force défensive qui lui permet d'affronter ses ennemis. L'homme croit nécessaire, de par son instinct et sa nature profonde divine, de se défendre et de détruire tout ennemi qui chercherait, sans répit, à le réduire à néant. D'autre part, si quelqu'un cherche à porter atteinte à ses intérêts vitaux, il se met en état de défense et, par n'importe quels moyens, il tente d'empêcher l'agresseur d'agir. Cette réaction innée, propre à la nature foncière de l'homme, reste constante et invariable chez ce dernier et elle se retrouve aussi parmi les sociétés humaines. En d'autres termes, l'ennemi qui menace la société ou met en danger l'indépendance sociale est condamné à mort par cette même société; depuis que l'homme et la communauté sociale existent, une telle conception et attitude existent. Chaque individu ou société, face à son ennemi mortel, prend une

décision arbitraire, réagit avec sévérité et vigueur.

L'Islam, religion sociale basée sur l'Unicité divine, considère tous ceux qui refusent la vérité et la justice comme étant ses ennemis vitaux.

Religion universelle, n'ayant envisagé pour ses adeptes ni pays particulier, ni frontières, l'Islam lutte contre ceux qui s'opposent au droit et à la justice, combat les associateurs et les impies qui, malgré les conseils prodigués, rejettent les prescriptions célestes.

Tel est, en résumé, les règles de l'Islam en ce qui concerne la guerre sainte; à tout point de vue, il est semblable au système que toute société humaine utilise instinctivement vis-à-vis de son ennemi mortel. L'Islam, en dépit de la, propagande faite par les gens mal intentionnés n'est pas la religion de l'épée car l'Islam diffère du système impérial dont la raison est fondée sur l'épée et les intrigues politiques. C'est plutôt une religion, fondée par Dieu qui, avec sa parole céleste, s'adresse aux hommes par la voie de la logique et de la raison, qui invitent ses créatures à une religion correspondant parfaitement à leur création. Une religion dont le salut général, salâm, signifie paix et dont le programme universel est basé, sur le texte coranique - "la réconciliation vaut mieux" (Coran,4:128) - et sur la conciliation, ne peut être la religion de la violence.

A l'époque, du Prophète (que Dieu le bénisse), où la lumière de l'Islam éclairait toute la péninsule arabique et où les Musulmans étaient engagés dans des luttes difficiles, les pertes musulmanes ne dépassèrent pas deux cents personnes et celles des infidèles n'atteignirent pas mille. C'est, dès lors vraiment manquer d'équité que de dire que cette religion est la religion de l'épée.

Des cas de guerre en Islam

Ceux contre lesquels l'Islam entre en guerre constituent plusieurs catégories:

1- Les associateurs, (mochrekin) c'est-à-dire un groupe qui ne croit pas en l'Unicité divine, la Prophétie et la Résurrection. Ceux-ci doivent d'abord 8tre invités à l'Islam et éclairés; de telle façon qu'ils n'aient nulle excuse après qu'on leur ait mis en lumi8re les vérités de la religion et qu'on les leur ait expliquées. Donc, après leur conversion ils deviennent les frères des autres Musulmans et restent solidaires pour le meilleur et pour le pire. Si, après la révélation de la vérité divine, ils refusent de se soumettre, l'Islam agira envers eux conformément au devoir religieux qu'est "djihad".

2-Les gens du livre (ahlé kétâb: les juifs, les chrétiens et les zoroastriens) que l'Islam considère comme ayant une religion et un livre céleste et qui croient à l'Unicité divine, à la Prophétie et à la Résurrection. L'Islam permet à cette catégorie de gens, moyennant une redevance, (djezia: impôt versé par les gens du

livre en pays musulman) de bénéficier de la protection de l'Islam, c'est-à-dire, tout en acceptant la tutelle de l'Islam tout en conservant leur indépendance, ils obéissent aux règles de leur religion, ainsi que le font les Musulmans. Leur vie, leurs biens et leurs honneurs sont respectés moyennant un montant insignifiant, la redevance, versé à la société islamique; mais, ce groupe doit se garder de faire de la propagande anti musulmane ou aider les ennemis de la religion ou encore accomplir des actes défavorables aux Musulmans et nuisibles à l'Islam.

3- Les gens en état de rébellion (ahlé baghy) et de corruption. C'est-à-dire, les Musulmans rebelles qui luttent à main armée contre l'Islam et les Musulmans et commettent des massacres. La société islamique lutte contre eux jusqu'à ce qu'ils se rendent et mettent fin à leur corruption et à leur révolte.

4- Les ennemis de la religion qui attaquent avec l'intention de détruire le fondement de la religion ou bien de renverser le gouvernement islamique. Dans ce cas, il est expressément recommandé à tous les Musulmans de se défendre et de les traiter comme des guerriers impies.

Si les intérêts des Musulmans et de l'Islam l'exigent, la société islamique peut temporairement, faire avec l'ennemi un pacte de non-agression mais, ne peut établir de relations amicales avec celui-ci de sorte que par ses propos et ses actions l'ennemi puisse corrompre l'esprit et les actions des Musulmans.

Du fait de déserter en cas de guerre sainte ou d'agression

Fuir du champ de bataille et tourner le dos à l'ennemi, cela veut dire que le fuyard tient sa vie pour plus précieuse et plus chère que celle de la société. C'est, en fait, abandonner aux mains de l'ennemi notre sainte religion, notre vie, notre honneur, nos biens, et notre société menacée dans tous ses domaines. C'est pourquoi déserter en cas de guerre sainte et de défense du pays est considéré comme l'un des plus grands péchés.

Dieu, le Très Haut, dans sa parole, promet formellement au déserteur le supplice du feu: "Quiconque tourne le dos en ce jour: - à moins de se détacher pour un autre combat ou de se rallier à une autre troupe - celui-là encourt la colère de Dieu; son refuge sera la Géhenne (l'Enfer)" (Coran, 8:16).

De la défense du territoire et de la patrie

D'après ce qui a été dit précédemment, la défense de la société islamique et celle de la demeure des Musulmans est l'un des plus importants devoirs islamiques. Dieu, le Tout Puissant, déclare: "Ne dites pas de ceux qui sont tués dans le Chemin de Dieu: Ils sont morts! Non!... Ils sont vivants, mais vous n'en avez pas conscience" (Coran, 2:154).

L'histoire de ces hommes, de ces martyrs, qui, au début de l'ère islamique, ont fait don de leur vie en participant à des guerres meurtrières est à la fois étonnante et exemplaire. Ce sont eux qui, par leur sang si pur et par leurs corps meurtris, ont instauré cette doctrine sacrée.

De la lutte contre les ennemis de l'intérieur

S'il nous faut combattre tout naturellement l'ennemi extérieur et empêcher tout dommage social, de la même manière, il nous faut lutter contre l'ennemi intérieur.

L'ennemi intérieur de la société est celui qui enfreint la ligne de conduite générale, les règlements et, ainsi, brise le lien vital de la société, désorganise l'ordre public. Et, c'est pourquoi, dans les groupements sociaux, pour préserver l'ordre et le cours des affaires, on a recours à des forces de sécurité et des punitions de toutes sortes sont prévues pour les délinquants. L'Islam, en plus du pouvoir exécutif et des punitions diverses qu'il administre, prescrit le bien et proscrit le mal pour tous les membres de la société. Ainsi, il a rendu la lutte plus sociale et plus efficace. L'autre caractéristique essentielle qui différencie entre l'Islam des autres méthodes sociales, c'est que dans celles-ci on porte attention seulement aux actions et aux actes des gens, tandis que l'Islam se préoccupe aussi de leur morale; il lutte aussi bien contre la corruption matérielle que la déchéance spirituelle. Les péchés et les fautes que l'Islam a prohibé relèvent d'actes qui laissent des traces néfastes, des conséquences désastreuses dans la société. Malgré cela, certains de ces actes rendent directement le ou les individus qui les commettent corrompus. Et, par leur intermédiaire, des fissures, des failles apparaissent dans la société, semblables aux blessures localisées, pareilles aux organes malades que l'on trouve dans le corps humain.

La plupart des péchés qui entravent la soumission et les devoirs envers Dieu - comme la prière, le jeûne - sont de cette sorte. Certains péchés menacent directement la vie sociale, désintègrent le corps social. Ils sont comme des maladies qui mettent en danger directement la vie de l'homme; le mensonge et l'insulte font partie de ce type de péché. Pour l'Islam la médisance, la calomnie, l'attentat à la pudeur, la désobéissance et l'ingratitude envers les parents sont des péchés du même ordre.

De la défense de la vérité

Plus profonde et plus étendue que la défense du territoire est la défense du droit et de la vérité, unique but de la doctrine sacrée de l'Islam. L'objectif fondamental de cette voie divine est la restauration du droit et de la vérité et, c'est pour cela, que cette doctrine pure est appelée la religion de la vérité (diné-haq); c'est-à-dire, que c'est une religion relevant de la vérité, ne comprenant et ne recherchant qu'elle.

Dieu, le Tout Puissant, dans l'éloge de son Livre qui condense toutes les vérités déclare: "... I1 (le Coran) guide vers la Vérité et vers un chemin droit" (Coran, 46:30). C'est pourquoi il est nécessaire à tout Musulman de suivre la vérité, de dire la vérité, et d'entendre la vérité; c'est-à-dire, de toutes ses forces et suivant ses moyens, il doit défendre le bon droit et la vérité.

De l'homicide volontaire

Un autre cas d'injustice qui, dans la loi sacrée de l'Islam, est réprouvée et blâmée est l'homicide volontaire le meurtre de l'innocent.

L'homicide volontaire est l'un des plus grands péchés; Dieu, le Tout Puissant, dans Sa parole, condamne catégoriquement le meurtre; qu'il y ait une ou des milliers de victimes ne change rien à la gravité de péché parce que celui qui tue un homme porte atteinte à l'humanité. Tous les hommes se trouvent concernés par le meurtre d'un de leurs semblables.

De ceux qui abusent des biens de l'orphelin

Si la raison et la loi divine approuvent la bonté et la charité, elles réprouvent et blâment toute mauvaise action vis-à-vis des créatures de Dieu. Dans la loi religieuse sacrée, parmi tous les méfaits et les abus, un certain nombre sont violemment prohibés. L'un d'eux concerne l'abus des biens de l'orphelin.

L'Islam, tient la dilapidation des biens de l'orphelin pour l'un des plus grands péchés. Dans le noble Coran, il est précisé que celui qui dilapide les biens de l'orphelin se nourrit, en réalité, de feu et sera bient6t jeté au milieu des flammes. Et, si les Saints Imams réitèrent le discours coranique, la raison est que si l'on porte préjudice à un adulte, celui-ci peut réagir et défendre ses droits; tandis qu'un jeune orphelin ne peut se défendre.

Désespérer de la miséricorde de Dieu

L'un des plus dangereux péchés pour l'Islam est désespérer de la miséricorde de Dieu. Dieu, le Très Haut, déclare: "Dis: O Mes serviteurs! Vous qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde de Dieu. Dieu pardonne tous les péchés. Oui, I1 est celui qui pardonne; I1 est le Miséricordieux" (Coran, 39:53).

Dans un autre passage coranique, celui qui désespère de la miséricorde divine est considéré comme impie. En effet, si quelqu'un perd l'espoir en la miséricorde, en la clémence de Dieu, il n'a alors plus de motivation intérieure et, dans sa vie, rien ne le stimule aux bonnes actions, rien ne l'encourage à s'abstenir de pécher; car, l'instigateur essentiel de l'homme réside dans "l'espoir en la miséricorde" et en "la délivrance du châtiment divin". Quand cet espoir n'existe plus chez un individu, du

point de vue des convictions, des sentiments et des qualités spirituelles, cet homme ne diffère en rien du mécréant.

De la colère et du courroux

La colère est un état d'esprit qui, lorsqu'elle éclate chez l'homme incite celui-ci à se venger pour parvenir à l'apaisement intérieur. Si l'homme, qui se trouve, dans cet état, montre la moindre faiblesse pour maîtriser son "moi", sa saine raison se trouve aussitôt aveuglée par la fureur et le courroux: n'importe quelle action, prend à ses yeux une allure convenable et juste, et il lui arrive de devenir plus féroce que le plus féroce des fauves. Pour empêcher les débordements et prévenir cette fureur, l'Islam fait des recommandations formelles et, de plus, il réprouve tout esprit coléreux. Dieu le Tout Puissant, promet beaucoup de bien à ceux qui dissimulent leur colère et qui savent se maîtriser pendant leur état de colère et de fureur. Ainsi, comme le déclare la parole divine: "... Pour ceux qui font l'aumône, dans l'aisance ou dans la gêne; pour ceux qui maîtrisent leur colère; pour ceux qui pardonnent aux hommes, ..." (Coran, 3:134); "...Ceux qui évitent les péchés les plus graves et les turpitudes; ceux qui pardonnent après s'être mis en colère..." (Coran, 42:37).

De la corruption

Recevoir de l'argent ou un cadeau en échange d'un arbitrage ou d'une action favorable à celui qui donne un cadeau, signifie toucher un "pot de vin".

L'Islam, considère le pot de vin comme l'un des plus grands péchés; celui qui le commet est privé des avantages socio-religieux (la justice) et, comme le Livre et la Tradition le précisent, il mérite le châtiment divin.

Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) a maudit à la fois le donneur de pot de vin, celui qui le reçoit et celui qui fait l'intermédiaire entre les intéressés.

Et le sixième Imam (que Dieu lui accorde le salut) déclare: "accepter un pot de vin, pour rendre un jugement judiciaire, équivaut à la mécréance, au reniement de Dieu".

Evidemment tous ces reproches concernent le pot de vin qui a été perçu pour un jugement véritable ou une juste action. Le pot de vin, que l'on reçoit en échange d'un arbitrage ou un acte délictuel est un péché encore plus grave et son châtiment encore plus sévère.

Du vol

Le vol est une activité néfaste et réprouvée qui menace la sécurité financière de la société. I1 est dit que la matière première de l'existence de l'homme est

constituée par les biens et la richesse qu'il obtient au prix de sa vie et de son labeur grâce à la sécurité, il les met à l'abri de toute atteinte.

Ces biens assurent et garantissent l'existence de la société. Evidemment porter atteinte à cette sécurité et désorganiser cet ordre c'est gaspiller le capital acquis au cours d'une vie; c'est arrêter une grande partie de l'activité des gens.

C'est pourquoi l'Islam, pour la punition de cet acte odieux, pour que le voleur lui-même ait mauvaise conscience, prévoit le sectionnement de la main (quatre doigts de la main droite) du coupable. Dieu le Transcendant, déclare: "Tranchez les mains du voleur et de la voleuse: Ce sera une rétribution pour ce qu'ils ont commis et un châtiment de Dieu' (Coran, 5:38).

De la fraude

Du point de vue de l'Islam, la fraude est l'un des grands péchés que Dieu, le Très Haut, dans sa parole fait des reproches à ceux qui le commettent et I1 déclare, menaçant: "Malheur aux fraudeurs! Lorsqu'ils achètent quelque chose, ils exigent des gens une pleine mesure; lorsqu'ils mesurent ou qu'ils pèsent pour ceux-ci, ils trichent. Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités en jour terrible,..." (Coran, 88:1-5).

La fraude, en plus du pr6judice qu'elle cause, dépossède les gens, de leurs biens. D'ailleurs le fraudeur perd la confiance des gens et, parallèlement à son discrédit, il perd ses clients et le capital investi.

Du châtiment public des péchés

L'Islam nomme certaines vilaines actions péchés capitaux. Dieu, le Tout Puissant, a clairement promis le châtiment à ceux qui les commettent. Des punitions sévères ont été établies pour nombre de péchés; en effet, ceux qui les commettent - même s'ils ne les commettent qu'une seule fois - suppriment la justice, l'équité; c'est-à-dire, qu'ils privent un membre vertueux de la société humaine de sa dignité, de son honneur. Celui qui commet un péché capital perd son équité et est privé des avantages qui reviennent à tout membre vertueux de la société: de ce fait, il ne peut détenir aucune responsabilité officielle dans l'Etat islamique. I1 ne peut pas devenir l'Imam desservant la mosquée. Son témoignage au profit ou aux dépens de quiconque n'est pas valable. Il restera dans cet état jusqu'à ce qu'il se repente et que par des actes vertueux continus, il recrée, en lui-même, la qualité d'équité.

De la nécessité du travail et de l'importance du commerce et de l'industrie

L'activité et le travail constituent une base sur laquelle l'ordre de la Création repose solidement. Ils sont les seuls garants de la vie et de la survie de toute

créature. Dieu, le Tout Puissant, a doté chacune de ses créatures de moyens propres, pour qu'elles puissent en tirer profit et éviter les pertes.

L'homme qui est l'élément le plus étonnant et le plus complexe de la Création a un nombre de besoins plus grand que les autres créatures. C'est pourquoi il lui faut une plus grande activité pour d'une part parvenir à faire face à ses nombreuses nécessités d'autre part, maintenir l'institution de la famille qu'il doit, de par nature, constituer.

L'Islam, qui est une religion naturelle et sociale reconnaît, à partir de ces mêmes considérations, la nécessité du commerce et du travail. Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "Acquérir un bien licite pour assurer son existence et sa subsistance est nécessaire à tout Musulman, homme ou femme".

L'Islam n'a aucune estime pour les oisifs. Lorsque le noble Prophète voyait un homme dont la force et la puissance l'étonnaient, aussit6t il demandait s il travaillait. Si l'on répondait au Prophète: "Non! I1 ne fait rien", il déclarait, alors: "Il a perdu mon estime". C'est dire combien, aux yeux du Prophète, l'oisiveté des jeunes était considérée comme étant un grave défaut; Pour l'Islam, chaque individu doit, selon son goût et son habileté, choisir l'un des nombreux métiers et arts vers lesquels, Dieu, le Très Haut, a attiré l'attention des hommes; et, par ce moyen l'individu gagne son pain, supportant l'un des fardeaux de la société et œuvrant de son mieux pour la société.

Dieu, le Tout Puissant, déclare: 'L'homme ne possédera que ce qu'il aura acquis par ses efforts. Son effort sera reconnu..." (Coran, 43:39-40). Autrement dit, l'homme ne peut parvenir à un rang quelconque qu'en travaillant et en persévérant.

Pour résumer, on peut dire que l'Islam, en ce qui concerne le travail ou l'effort entrepris pour gagner sa vie, a donné le maximum de recommandations et a toujours reconnu, m8me dans les situations les plus difficiles, la, valeur des activités économiques, au point que l'Imam Sadiq, s'adressant à l'un de ses disciples du nom de "Hechâm", lui déclare: "En période de guerre, au jour où les rangs des soldats ennemis te font face et que la guerre fait rage, n'abandonne pas ces deux devoirs que sont l'économie et les activités nécessaires pour assurer ta vie; dans ces conditions difficiles poursuis tes efforts économiques". Et, c'est pour cela qu'en Islam, l'oisiveté est formellement condamnée.

Du blâme de l'oisiveté

D'après ce qui a été dit précédemment, il devient évident que le travail et l'effort délimitent ce chemin droit que la Création a mis devant l'homme pour qu'en le parcourant, celui-ci puisse trouver le bonheur. Naturellement, toute déviation,

même infime, de la voie de la Création et de la nature, ne se fera qu'au détriment de l'homme. Ainsi, la déviation par rapport à une chose sur laquelle repose le fondement de la vie, n'aura pour résultat que le malheur, tant icibas que dans l'au-delà.

C'est pour cette raison que le septième Imam (que Dieu lui accorde le salut) déclare: "Au travail ne parle pas de fatigue sinon tu perdras le monde d'ici-bas et celui de l'au-delà".

Le noble Prophète, a maudit ceux qui, par leur oisiveté ont jeté le poids de leur vie sur les épaules des autres. Aujourd'hui, suivant nombre d'estimations psychologues et sociales, il est devenu évident que la majeure partie des maux de la société proviennent de l'oisiveté. Celle-ci stoppe les rouages économiques et culturels de la société et donne libre cours à la décadence morale et à la superstition.

De l'agriculture et de ses profits

L'agriculture qui fournit les produits alimentaires de la société est, de par son importance l'une des professions humaines les plus estimées. C'est pourquoi, l'Islam, recommande fortement aux gens d'embrasser cette profession. Le sixième Imam (que Dieu lui accorde le salut) déclare: "Au jour du Jugement dernier, l'agriculteur sera plus estimé que quiconque". Le cinquième Imam (que Dieu lui accorde le salut) déclare: "Nul travail ne vaut l'agriculture; nulle activité n'a une utilité plus publique, car tout le monde, le bon et le méchant, les ruminants et les oiseaux en profite et tous prient pour la prospérité de l'agriculteur".

L'Envoyé du Seigneur (que Dieu lui bénisse) déclare: "Le Musulman qui plante un arbre ou fait verdir une culture au profit des gens, des oiseaux et des ruminants sera récompensé".

Les Musulmans doivent exploiter au maximum les forces naturelles; l'un des guides de la religion va jusqu'à déclarer: "Si l'heure de la fin du monde et de l'éclatement du système solaire advient et, si l'un de vous tient dans la main un plant, qu'il le plante sans perdre un instant; la fin du monde ne doit pas vous empêcher d'accomplir cet acte généreux".

Ali (que Dieu lui accorde le salut) déclare: "Que la malédiction et l'exécration de Dieu soient sur celui qui possède terre et eau, c'est-à-dire une force naturelle, et qui n'emploie pas sa force humaine pour l'exploitation de cette force naturelle préférant vivre dans la pauvreté et la mendicité".

De la confiance en soi

Dans le chapitre des croyances on a souvent évoqué que le programme général

de l'Islam vise à ce que l'homme n'adore que Dieu, l'Unique, qu'il ne se prosterne et ne se courbe que devant Lui, le Seigneur du monde. Tous sont les créatures de Dieu, tous mangent son pain et personne ne prime sur l'autre, si ce n'est celui qui revient vers Dieu.

Chaque homme musulman doit avoir confiance en lui-même et utiliser l'indépendance que Dieu, le Tout Puissant, lui a accordée. I1 doit employer les moyens qui lui sont octroyés et parcourir le chemin de la vie sans compter sur les autres, sans adjoindre chaque jour un associé à Dieu, sans fabriquer une nouvelle idole. Le serviteur doit savoir qu'il mange son propre pain et non celui du maître. Il doit comprendre qu'il reçoit le fruit de sa peine, c'est-à-dire, que son salaire n'est pas une gratification du contremaître ou de son patron. Chaque employé doit être conscient que ce qu'il reçoit est son salaire et non pas le cadeau ou le présent accordé par son chef, son bureau ou le gouvernement ou la société. Finalement, l'homme libre ne doit s'en remettre à personne, excepté à Dieu, sinon, il possédera, dans son for intérieur, la même bassesse et la même abjection idolâtre que manifestent les associateurs.

Pour conclure, il faut comprendre que, par confiance en soi, on entend que l'homme doit utiliser pleinement dans sa vie ses capacités innées, ses mérites personnels, sans attendre l'appui des autres. Toutefois, il ne faut pas non plus, qu'ayant coupé toute relation avec le Tout Puissant, il se prenne pour la Cause première et le véritable agent de tout espoir et désir humain.

Des méfaits de la vie dépendante

Vivre de façon dépendante, cela veut dire vivre en ne comptant que sur l'appui et le soutien des autres. En fait, cela signifie perdre sa dignité humaine et l'honneur d'être indépendant et libre. Ce manque d'indépendance et d'assurance est aussi la source de toutes sortes de délits et de maux sociaux résultant de l'ignominie et de la bassesse. Celui qui attend tout des autres, d'un tel vend en réalité, sa volonté et sa raison dans cette voie; il doit flatter, il doit faire tout ce que l'on veut et tout ce qu'on lui dit de faire (juste ou non, détestable ou non). I1 doit s'abaisser et accomplir des actes vils, diffamants; devenir xénophile et séide de l'étranger; subir, sans rien dire, oppression et humiliation; et, finalement il en vient à ne pas tenir compte des règles et sanctions humaines. Mendier est une activité, prohibée par l'Islam. Les appuis matériels accordés aux pauvres et consacrés par les règles de l'Islam, concernent seulement les indigents dont le salaire est inférieur à leurs dépenses ou qui ne peuvent plus travailler.

Résumé de l'histoire des religions

La meilleure méthode pour étudier sommairement l'apparition des religions - et qui soit, en outre, du point de vue religieux, bien fondée - ne peut que s'appuyer

sur le Coran, car, ce Livre est exempt d'erreurs, de fautes, de sectarisme et de partialité. Le glorieux Coran évoque, de façon résumée, cette apparition: La religion de Dieu, qui n'est autre que l'Islam, accompagnait l'homme depuis le premier jour de la Création; car, la génération humaine actuelle dérive d'un homme et d'une femme.

Cet homme est dénommé Adam dans le Coran; c'était un Prophète qui transmettait les révélations célestes. La religion d'Adam était très simple et se composait de quelques idées générales telles que: les hommes doivent toujours se rappeler Dieu; ils doivent se conduire avec bonté, tant vis-à-vis de leurs parents que de leurs semblables; ils doivent éviter de commettre des péchés, de tuer ou de répandre le mal.

Après la mort d'Adam et de son épouse, leurs enfants menèrent une existence des plus modestes, des plus paisibles; comme, de jour en jour, leur nombre augmentait, leurs descendants se rassemblèrent en communauté; d'abord primitive, leur vie communautaire devint peu à peu un mode d'existence proche de la civilisation. Comme leur nombre allait croissant, ils se divisèrent en tribus, chacune d'elles ayant à sa tête des dirigeants respectés et honorés; ensuite, le respect des chefs se transforma vite en adoration. En effet, on édifia à leur mort des statues qui devinrent en fait des idoles; ainsi, l'idolâtrie se propagea parmi les hommes, comme l'attestent les récits des guides religieux et l'histoire de l'idolâtrie. A la suite des excès et abus des puissants vis-à-vis des déshérités, des conflits surgirent au sein de la population, provoquant de nombreuses dissensions sociales. L'apparition de ces divergences entraîna l'homme hors du chemin menant au bonheur, c'est-à-dire, vers le malheur et la ruine. Aussi, le Seigneur clément envoya des prophètes avec des livres célestes pour résoudre les différends qui avaient jailli entre les hommes: "Les hommes formaient une seule communauté. Dieu a envoyé les prophètes pour leur apporter la bonne nouvelle et pour les avertir. I1 fit ainsi descendre le Livre avec la Vérité pour juger entre les hommes et trancher leurs différends ..." (Coran, 2:213).

La religion de l'Islam

La pure doctrine de l'Islam est la dernière religion céleste et c'est pourquoi elle se révèle être la plus parfaite. Avec l'avènement de cette religion, les religions précédentes se retrouvent abolies, car, le parfait exclut l'inachevé. L'Islam a été transmis à l'homme par l'intermédiaire de notre cher Prophète Mohammad Ibn Abdullâh. Cette porte du bonheur et du salut ne fut ouverte aux hommes que lorsque les sociétés humaines eurent dépassé le stade de l'ignorance et de l'inexpérience.

C'est-à-dire, quand elles furent prêtes à recevoir le message et l'enseignement suprême du Seigneur, quand elles furent aptes à mettre en pratique les hauts

préceptes divins.

Aussi, l'Islam a apporté des vérités, des connaissances dignes de la compréhension de l'homme (clairvoyant) et de sa morale privilégiée. I1 a prescrit à l'homme des devoirs qui lui permettent d'organiser sa vie individuelle et sociale. De ce point de vue, l'Islam est une religion universelle et éternelle; en observant une série de règles morales et pratiques, un ensemble de croyances, l'homme assure son bonheur dans cette vie et dans l'autre. Les règles de l'Islam sont telles que tout individu et toute société humaine qui les observe peut acquérir les meilleures conditions de vie et la perfection humaine la plus complète.

La religion islamique répartit ses bons effets de manière égale: tout individu de n'importe quelle société, grand ou petit, savant ou ignorant, homme ou femme, blanc ou noir, occidental ou oriental, peut bénéficier des avantages, des privilèges de cette doctrine pure et satisfaire totalement et parfaitement ses besoins. En effet, l'Islam a fondé son instruction et sa règle sur la Création; il prend en compte les besoins de tous les humains et cherche à les satisfaire. Pour lui, la nature et la structure de l'homme ne diffèrent pas d'un individu à l'autre, d'une race à l'autre car, il est évident que la société humaine, d'Est en Ouest, appartient à la même famille, à la même espèce; c'est-à-dire, tous ses membres proviennent de l'espèce humaine, qu'ils soient grands ou petits, savants ou ignorants, hommes ou femmes, blancs ou noirs... etc. Ils ont une constitution physique de base commune, des besoins semblables - même s'ils sont de race différente - et leurs prochains descendent de cette même famille et, donc, assurément, héritent de leurs besoins et exigences.

Par conséquent, l'Islam est une doctrine qui satisfait les besoins réels et naturels de l'homme: de par son contenu, il suffit à tout le monde et on peut dire donc qu'il restera toujours vivant. C'est pourquoi le Seigneur Tout-Puissant appelle l'Islam la religion de la nature divine et invite les gens à maintenir vivante la nature humaine. De grandes personnalités religieuses ont déclaré que l'Islam est une religion conciliante ui ne se montre pas sévère vis-à-vis de l'homme.

L'importance de l'Islam pour le bien-être de l'homme

La religion occupe une place privilégiée par rapport aux autres méthodes et idéologies sociales; de façon similaire, l'Islam occupe vis-à-vis des autres religions une place privilégiée. Aussi, l'Islam s'affirme la plus utile des voies idéologiques pour la société humaine. Ce fait peut être prouvé par le biais d'une comparaison entre l'Islam et les autres religions et méthodes sociales.

Comparaison entre l'Islam et les autres religions INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM Comparaison entre l'Islam et les autres religions

Parmi toutes les religions, l'Islam est la seule religion qui se révèle être totalement sociale. L'enseignement islamique diffère d'une part, du culte actuel des chrétiens - qui ne tient compte que de la félicité dans l'au-delà et ne se préoccupe pas du bonheur terrestre des hommes et d'autre part, de la doctrine juive actuelle qui ne s'intéresse qu'à l'instruction d'une nation particulière. Contrairement aux prescriptions des zoroastriens et aux autres rites, l'enseignement de l'Islam ne se limite pas à une éthique et une pratique. En Islam, l'instruction et le bonheur proposés aux hommes concernent aussi bien la vie de ce monde que l'au-delà, à la fois le monde passager et le monde éternel, par-delà l'espace et le temps. I1 est, d'ailleurs, évident que c'est la seule façon pour réformer les sociétés et de réaliser le bonheur des gens dans les deux mondes; car, d'une part, ne réformer qu'une société ou une nation parmi toutes celles qui existent de par le monde, est un effort vain et revient, en fait, à épurer une goutte dans une immense piscine ou une rivière polluée; d'autre part, ne se limiter qu'à une société sans se soucier des autres est, en réalité, une action contraire à l'esprit de la réformation. Dans l'enseignement islamique, on étudie toutes les opinions et idées, concernant la création de l'univers et du monde, pouvant se refléter dans le cerveau de l'homme, toute la morale apte à se substituer à la concupiscence humaine, ainsi que toutes les actions et activités pouvant être réalisées par l'homme au cours de sa vie.

Cependant, en ce qui concerne les opinions islamiques, on a choisi celles qui se révèlent les plus lucides; avec en premier lieu, l'unicité divine (towhid), le principe fondamental; puis, tout ce qui, d'après l'éthique islamique, s'avère conforme à la raison; et, enfin, sur cette base éthique, toute une série de règles et de lois pratiques codifiant en détail la vie de l'homme, notamment, ses devoirs individuels et sociaux, qu'il soit blanc ou noir, habitant la ville ou la campagne, homme ou femme, petit ou grand, puissant ou faible, maître ou serviteur, relevant de la règle ou de l'exception: "N'as tu pas vu comment Dieu propose en parabole une très bonne parole? Elle est comparable à un arbre excellent dont la racine est solide, la ramure dans le ciel... (Coran,14:24).

Quiconque s'intéresse, du point de vue de la recherche, aux sources de l'enseignement éthique, aux principes de l'instruction de l'Islam et au droit religieux, se retrouve face à un immense océan dont la raison est impuissante à en évaluer l'étendue et à en sonder les profondeurs. Malgré cela, dans cet océan chaque partie dépend du tout, chaque élément se trouve proportionnellement lié aux autres, et l'ensemble constitue une unité composite axée sur le culte de Dieu et l'éducation de l'homme. C'est cet ensemble que le Dieu Unique a révélé au Prophète bien-aimé.

Comparaison entre l'Islam et les autres méthodes sociales

Si on considère minutieusement les méthodes et procédés des sociétés

développées il ne faut pas s'en tenir à leur progrès scientifiques et industriels, à leur puissance et à leur pouvoir d'atteindre la lune et Mars; même si ces progrès nous surprennent nous éblouissent et peuvent être loués à propos, ils ont ouvert à l'humanité les portes sombres du malheur en moins d'un quart de siècle, par deux fois, l'univers a sombré dans le feu et le sang et des millions d'êtres ont été exterminés; aujourd'hui même, une troisième guerre mondiale menace d'anéantir l'humanité. Ce sont ces méthodes qui, sous le couvert d'humanisme et de libération, ont permis à ces sociétés d'asservir les nations des quatre continents. Ce sont ces procédés qui ont enchaîné nombre de peuples au colonialisme européen, qui ont rendu possible la domination absolue d'une minorité sur des centaines de millions d innocents exploités.

Il est vrai, cependant, que les nations développées bénéficient de richesses et de satisfactions matérielles; elles ont, par ailleurs, réalisé nombre de leurs aspirations humaines comme la justice sociale, le progrès culturel et industriel... etc. Mais, nous l'avons dit, il y a le revers de la médaille: ces nations se trouvèrent confrontées à de multiples vicissitudes, subirent des malheurs, des guerres, des conflits internationaux. I1 est évident que tous ces fruits à la fois amers et savoureux proviennent de l'arbre de la civilisation. C'est le résultat direct du mode de vie de ces nations, de la voie choisie par ces sociétés apparemment engagées sur la route du progrès. Or, il faut savoir que les fruits exquis dont l'homme bénéficie - et qui apportent le bonheur à la société-proviennent d'une série de qualités morales comme la franchise, l'honnêteté, la conscience du devoir, la charité, le sacrifice. Ces qualités sont propres à ces peuples et ne relèvent pas uniquement de la loi qui régit ces pays. En effet, la même loi se retrouve dans les pays sous-développés d'Asie et d'Afrique sans produire les mêmes résultats: la misère, l'avilissement règnent, de plus en plus, sur ces contrées. Pour ce qui est des fruits amers goûtés par ces peuples développés - entraînés dans le malheur et la ruine - ils proviennent d'une série de défauts, de faiblesses morales, de vices comme la cupidité, la cruauté, l'iniquité, l'orgueil, la vanité, la rébellion. Si l'on examine minutieusement les prescriptions de la religion sacrée de l'Islam, on constate qu'elle a encouragé les qualités morales et proscrit les vices précédemment évoqués. De façon générale, l'Islam invite l'homme à faire le bien et fonde l'éducation humaine sur la vérité; il le met en garde contre tout ce qui peut ébranler la paix de l'humanité même si une nation ou un peuple particulier en tire profit.

Conclusion:

De ce qui précède on peut déduire que:

1- La méthode de l'Islam a la primauté sur toutes les autres. Elle répond plus utilement aux aspirations de l'humanité: "Voici la religion immuable; mais la plupart des hommes ne savent rien" (Coran, 30:30).

2- Tous les points forts et tous les fruits exquis de la civilisation actuelle proviennent de la pure doctrine de l'Islam. Les Occidentaux n'ont fait que cueillir ces fruits semés par la religion musulmane. En effet, des siècles avant l'apparition de la civilisation occidentale, l'Islam prônait aux hommes d'observer les règles de la morale. Ce n'est qu'après que les Occidentaux nous ont devancé dans ce respect des normes morales.

Ali, Amir Al Momenïn - l'Emir des croyants - déclare aux gens, sur son lit de mort: "Ne faites pas de telle sorte que les autres vous devancent dans l'observation pratique du Coran".

3- D'après les normes de l'Islam, l'éthique est l'objectif primordial du croyant; les lois doivent se fonder sur la morale et non sur des intérêts d'ordre matériel; sinon, la société entraînera, au fur et à mesure, les gens vers le matérialisme et, l'esprit, seul avantage privilégiant l'homme par rapport à l'animal, disparaîtra. Les traits agressifs du loup et de la panthère et les caractères propres à la vache et au mouton, deviendront ceux de l'homme. C'est pourquoi le Prophète disait: "Le principal objectif que je me suis fixé est l'éducation morale des hommes.

Du commencement de la mission à l'Hégire

Le Seigneur Tout-Puissant envoya aux hommes un messager pour les inviter à l'unicité divine et au monothéisme; I1 délégua ce missionnaire dans la péninsule arabe qui était, sans exagération, un foyer de misère, de tyrannie, de corruption, de cruauté et de malheur. Cet envoyé appelait les hommes à faire le bien, à consolider les rapports sociaux, à observer la justice, à se soulever promptement contre les oppresseurs et pour la vérité, à instaurer le bonheur humain sur des principes de foi, de vertu, de coopération et de dévouement. Au début, le Prophète, conscient de l'arriération de son milieu, ne divulgua sa mission qu'à ceux qui étaient prêts à entendre la bonne parole; aussi, il n'eut au début qu'un nombre restreint d'adeptes dont les premiers furent - d'après les récits rapportés - son cousin paternel 'Ali, premier homme initié à l'Islam, et sa femme la noble Khadija, première initiée à l'Islam. Après un certains temps, il reçut l'ordre d'inviter ses proches à se convertir à la foi divine; suivant le commandement de Dieu, il invita chez lui ses parents et proches (soit environ une quarantaine de personnes) et leur annonça la mission dont le Seigneur l'avait chargée. Bientôt, sur ordre divin, il étendit son appel et invita le peuple à suivre la foi musulmane; ainsi, il porta le flambeau de la direction divine hors de sa maison afin d'éclairer tout l'univers. La réaction des Arabes, surtout ceux qui habitaient La Mecque, fut hostile: les infidèles, les impies rejetèrent violemment cette invitation pleine de bonne volonté. On accusa Mohammad de sorcellerie; on le traita de rabbin, de fou, de poète; on se moquait de lui, méprisant sa personne et son message; quand il appelait les gens à suivre sa nouvelle doctrine ou lorsqu'i1 priait, ses adversaires semaient le trouble et le désordre; ils allaient même jusqu'à lui lancer des ordures,

des ronces, des broussailles, des pierres, quand ils ne le frappaient pas. Parfois, on tentait de le corrompre en lui promettant monts et merveilles, croyant ainsi le faire dévier de son objectif sacré. Mais, toutes ces tentatives restèrent vaines, le Prophète demeurant inébranlable, bien qu'attristé par l'ignorance et l'entêtement de sa nation. D'ailleurs, dans plusieurs versets coraniques révélés le Seigneur cherche à le consoler, l'encourageant à faire preuve de patience; dans d'autres, Dieu lui ordonne de ne point tenir compte des propos et des avances des gens.

Ceux qui suivirent le Prophète furent l'objet de multiples attaques et tortures; certains même périrent sous la main de l'infidèle. Parfois, la pression devenait si intolérable que les partisans demandaient à leur guide de les autoriser à lancer un soulèvement violent afin d'en finir plus vite, vues les souffrances endurées; mais, le Prophète leur disait: "Je n'ai pas encore reçu d'ordre du Seigneur Tout-Puissant; il nous faut patienter". Certains ne purent supporter tant de maux et pliant bagages ils quittèrent leur patrie. Bientôt, la situation devint si critique pour les Musulmans que le Prophète autorisa à ses partisans de s'exiler en Ethiopie pour se mettre à l'abri des persécutions de leurs compatriotes. Un premier groupe, avec Dja'afar Ibn Abou Tâlib (frère de l'Emir des croyants et un des compagnons préférés du Prophète) à sa tête, prit le chemin de l'Ethiopie. Quand les infidèles de La Mecque apprirent l'exil des Musulmans, ils déléguèrent deux représentants chargés de présents auprès du roi d'Ethiopie pour demander au souverain l'extradition des exilés; mais, Dja'far Ibn Abou Tâlib parvint à convaincre le roi, les prêtres chrétiens et les autorités du pays: dans un discours éloquent, il leur parla de la personnalité lumineuse du Prophète, des préceptes de l'Islam et leur récita des versets de la sourate Marie; les propos de Dja'far émurent si profondément l'assistance que les larmes coulèrent de leurs yeux. Le roi d'Ethiopie refusa d'extrader les réfugiés; il rendit aux délégués de La Mecque leurs cadeaux et donna l'ordre de faciliter l'installation des Musulmans exilés. Après cet échec, les infidèles de la Mecque conclurent le pacte de rompre les relations, à tous les niveaux avec les Bani-Hâchem, parents ou partisans de Mohammad; après avoir fait signer ce pacte aux habitants, les ennemis du Prophète le déposèrent dans la Ka'aba. Bani-Hâchem, qui accompagnait Mohammad, se trouva obligé de partir avec les siens de La Mecque pour se réfugier en signe de protestation dans une vallée, connue sous le nom de défilé d'Abi Tâlib. Là, ils vécurent dans les conditions difficiles, n'osant sortir du défilé, supportant la chaleur torride et les lamentations de leurs femmes et enfants. Trois ans après, les infidèles renoncèrent à leur pacte, d'autant plus que ce texte avait disparu de la Ka'aba et que les tribus de la région reprochaient leur attitude vis-à-vis de Bani-Hâchem et des siens; ces derniers purent donc mettre un terme à leur asile dans la vallée.

Cependant, c'est à cette époque que deux grands malheurs vont toucher le Prophète et sa communauté: Abou Tâlib, le seul protecteur de Mohammad, et Khadija, sa douce épouse, meurent (620). Avec la disparition de ses deux puissants soutiens, l'existence du Prophète va redevenir difficile; il n'ose se

montrer en public, de peur d'être attaqué par ses ennemis qui le guettent.

Le voyage à Tâ'éf

L'année où le noble Prophète et Bani-Hâchem sortirent du défilé d'Abou Tâlib était la treizième année du commencement de la mission (bé'çat).C'est le moment que choisit le noble Prophète pour faire un petit voyage à Tâ'éf - ville située à environ cent kilomètres de La Mecque - et inviter les habitants à se convertir à l'Islam; mais, les ignares et les gredins de la ville se ruèrent sur le messager de Dieu, l'injurièrent et le lapidèrent, l'obligeant à fuir. De retour à la Mecque, Mohammad préféra se cacher de la population hostile; d'ailleurs, les dignitaires de la Mecque, trouvant les conditions favorables, avaient décidé, au cours d'une réunion secrète à l'Assemblée de se débarrasser du Prophète: ils avaient convenu de choisir un homme dans chacune des tribus arabes pour l'assassiner; en effet, en faisant participer toutes les tribus au meurtre de Mohammad, même le clan de Bani-Hâchem ne pouvait recourir à la loi du talion contre les meurtriers car l'un de ses membres appartenait au groupe des assassins. Le projet fut appliqué et près de quarante volontaires choisis parmi les diverses tribus arabes encerclèrent, en pleine nuit, la demeure du Prophète; ils devaient à l'aube attaquer la maison et massacrer Mohammad. Pourtant la volonté de Dieu fut autre et le projet échoua piteusement; le Seigneur révéla au Prophète le complot qui se fomentait contre lui et lui ordonna de quitter La Mecque en pleine nuit pour s'exiler à Médine. Le Prophète mit au courant 'Ali et lui commanda de dormir à sa place ; après avoir fait ses dernières recommandations, Mohammad sortit de sa demeure et se perdit dans la nuit; en cours de route, il rencontra Abou Bakr qu'il emmènera avec lui à Médine.

Notons que certains notables de Médine, avant l'exil de Mohammad, l'avaient rencontré à La Mecque; ayant bien accueilli son message céleste, ils lui avaient promis de le soutenir fermement s'il venait un jour à Médine.

L'exil du Prophète à Médine

Fuyant ses assassins, le Prophète bien-aimé se rend donc en pleine nuit dans une grotte de la montagne Garé-ssor avoisinant La Mecque; après s'être caché trois jours dans la grotte, il poursuit son voyage jusqu'à Médine où la population l'accueille chaleureusement. Pendant ce temps, les assaillants qui encerclaient la maison du Prophète donnent finalement l'assaut et se retrouvant face à 'Ali qui somnolait à la place du Prophète; surpris et désemparés, on les informe que Mohammad est sorti de La Mecque; les quarante agresseurs se ruent hors de la ville mais, toutes leurs recherches demeurent vaines.

Le Prophète s'installe à Médine où les habitants se convertissent à l'Islam et assurent la protection de leur guide. Médine devient une ville islamique et prend le

nom de ville du Prophète (médina-al-raçoul) au lieu de Yathrib, désignation traditionnelle. Dans la première ville de l'Islam, près du tiers des habitants étaient des hypocrites, des faux fuyants, qui faisaient semblant de croire à la religion musulmane, de peur du reste de la population arabe.

Le soleil de l'Islam commença à briller dans le ciel clair de Médine; l'état de guerre qui s'était établi depuis des années entre les deux grandes tribus des Aws et Khazaradj prit fin. Avec le retour de la paix, les croyants de Médine se rassemblèrent autour du foyer de la prophétie. Peu à peu, les tribus et clans de la région se convertirent à l'Islam et, les commandements divins révélés se réalisaient successivement. Chaque jour, une des racines de la corruption et du mal était anéantie, laissant sa place à la vertu et au bien. Les partisans du Prophète qui étaient demeurés à La Mecque vinrent bientôt rejoindre leurs coreligionnaires car, ils ne pouvaient plus supporter les pressions et exactions des infidèles Mecquois. Les gens de Médine les accueillirent chaleureusement. Ces exilés de la Mecque venus se réfugier à Médine furent appelés les "mohâdjerin" (émigrés) et les Musulmans de Médine les "ansar" (auxiliaires).

I1 y avait alors de nombreuses tribus juives à Médine, et aux environs, à Fadak, à Kheybar; leurs savants et docteurs annonçaient continuellement aux arabes de Médine la nouvelle du commencement de la mission (bé'çat) effectué par le Prophète de l'Islam. Cependant, quand, après l'exil de Mohammad, elles furent appelées à rejoindre les rangs des Musulmans, ces tribus refusèrent de se convertir. Finalement, un pacte de non-agression fut scellé entre l'Islam et les Juifs. L'expansion rapide de l'Islam avait accentué l'hostilité des infidèles de La Mecque. Ces derniers cherchaient un prétexte pour disperser la communauté des Musulmans. De leur côté, les partisans de Mohammad, notamment les émigrés de La Mecque, attendaient impatiemment un ordre divin pour en finir avec ces mécréants et sauver les femmes, vieillards et enfants qu'ils avaient dû laisser à la Mecque.

La "bataille de Badr", en l'an 2 de l'hégire, est la première guerre opposant les Musulmans de Médine aux infidèles de La Mecque; au cours de ce combat qui s'engage dans la plaine de Badr - située entre les deux villes -, les Musulmans mal équipés et en nombre inférieur - trois fois moins que les Mecquois - affrontent mille infidèles armés jusqu'aux dents. Grâce à la Providence, la victoire revient aux Musulmans qui défont complètement les infidèles; ces derniers ont d'énormes pertes tant en hommes - morts, blessés ou prisonniers - qu'en matériel de guerre. Après cette terrible défaite, les rescapés fuient vers La Mecque. On raconte que les infidèles laissèrent sur le champ de bataille près de soixante dix cadavres - dont la moitié d'entre eux avait été tuée par le sabre d'Ali - et plus de soixante-dix prisonniers.

La "bataille d'Ohod", en l'an 3 de l'hégire, oppose encore les Mecquois dirigés par

Abou Sofian aux croyants de Médine; au cours de ce combat qui se déroule dans la plaine d'Ohod - située près de Médine - trois mille Mecquois affrontent sept cents Musulmans. Au début, les forces du Prophète ont l'avantage mais, une série d'erreurs provoque leur encerclement puis leur défaite. Les pertes musulmanes sont lourdes: l'oncle du Prophète, Hamza, meurt en martyr avec près de soixante-dix hommes, la plupart des "ansârs" ; Mohammad est blessé au front et a une dent brisée; d'ailleurs, c'est l'agresseur du Prophète qui, ayant frappé l'épaule de ce dernier, a crié: "J'ai tué Mohammad" et a semé ainsi la panique parmi les Musulmans. Seuls 'Ali et quelques autres dirigent courageusement cette résistance acharnée, qui continue jusqu'à la tombée du jour, entraînant le regroupement des Musulmans qui avaient fui à l'annonce de la mort de leur chef. Mais, l'armée d'Abou Sofian préfère se contenter de cette victoire partielle; elle délaisse le champ de bataille et le dernier carré des forces musulmanes, pour aller clamer son triomphe aux gens de La Mecque; en cours de route, certains, regrettant de n'avoir pas poursuivi leur avantage jusqu'au bout - c'est -à- dire, de n'avoir ni capturé les femmes et les enfants des Musulmans, ni pillé leurs biens -, proposent de retourner vers Médine; toutefois, on leur apprend que les troupes musulmanes sont à leur poursuite et ils préfèrent rentrer précipitamment chez eux; d'ailleurs, la nouvelle était bien fondée car, le Prophète avait, sur ordre de Dieu, chargé 'Ali de poursuivre les infidèles.

Bien que les Musulmans subirent de lourdes pertes dans cette bataille, les effets de cette défaite leur furent bénéfiques; en effet, ils tirèrent la leçon de cette guerre qu'ils avaient perdue parce qu'ils n'avaient pas suivi les ordres du Prophète.

Les deux armées s étaient promis, à la fin de la bataille, de se retrouver l'année suivante au même endroit, à la même époque. Le Prophète et ses hommes se présentèrent au moment convenu mais, les forces des infidèles évitèrent l'affrontement.

Après la guerre de Badr, les Musulmans s'organisèrent d'une meilleure façon et l'Islam se propagea dans toute la péninsule arabique; sauf la région de La Mecque et de Tâ'éf qui restèrent imperméables à la nouvelle religion.

La "bataille du Khandakh (fossé)" est la troisième guerre qui oppose les infidèles de La Mecque aux partisans du Prophète; dans ce dur combat, les infidèles avaient engagé toutes leurs forces pour anéantir les Musulmans. Cette bataille du "fossé" ou "guerre des factions" est entrée dans l'histoire de 1'Islam.

Après la bataille d'Ohod, Abou Sofian et les dirigeants de La Mecque avaient cru avoir porté un coup décisif à l'Islam. Pour parfaire leur victoire, ils excitaient les tribus arabes contre Mohammad et attisaient l'hostilité des Juifs. Ces derniers, qui avaient conclu, avec les Musulmans un pacte de non agression, finirent par violer

leurs promesses en soutenant les infidèles. C'est pourquoi, en l'an 5 de l'hégire, une puissante armée, composée de la tribu de Qoreysh, des clans arabes et juifs, attaqua la ville de Médine. Le Prophète qui avait été informé de l'attaque ennemie demanda l'avis de ses compagnons.

Après avoir délibéré, on suivit la proposition d'un des compagnons, Salmân le Persan; on fit creuser autour de la ville un fossé défensif, une tranchée fortifiée.

Lorsque les troupes d'Abou Sofian parvinrent aux portes de Médine elles ne purent franchir le fossé; elles entreprirent de faire le siège de la ville mais, le vent, le froid, la fatigue et la discorde entre les clans arabes et juifs obligèrent bientôt les assiégeants à abandonner la partie. C'est au cours de cette guerre que le plus prestigieux chevalier arabe 'Amr Ibn Abdwoud est tué par le noble et puissant 'Ali. Les guerres qui suivent la bataille du fossé opposeront les Musulmans aux Juifs; ceux-ci n'ayant pas respecté le pacte de non-agression, s'étant ralliés perfidement aux infidèles de La Mecque, le Prophète infligea, sur ordre de Dieu, une sévère punition aux Juifs de Médine. Dans les divers affrontements les Musulmans sortiront victorieux, notamment à Kheybar où, pourtant, les Juifs possédaient des fortifications solides, des soldats aguerris, des équipements militaires. Lors de la prise de château de Kheybar, le vaillant 'Ali joua un rôle déterminant: après avoir tué le célèbre champion juif Marhab et dispersé les soldats ennemis, 'Ali défonce la porte de la forteresse envahie par les guerriers de l'islam et fait flotter le drapeau de la foi musulmane sur les donjons de la plate-forme. Avec ces guerres qui se terminent en l'an 5 de l'hégire, les Juifs du Hedjaz eurent leurs comptes réglés.

L'appel de l'Islam aux princes et rois

Le Prophète de l'islam s'installa à Médine où la plupart des Musulmans maltraités de La Mecque vinrent le rejoindre, accueillis avec chaleur par les "ansârs" de la ville. C'est à Médine que Mohammad fit construire la mosquée d'A1-nabi (du prophète); d'autres mosquées s'édifièrent peu à peu et divers émissaires allèrent prêcher la bonne parole aux alentours; des traités furent conclus avec les clans arabes ou juifs vivant à Médine où dans la région.

En l'an 6 de l'hégire, le Prophète envoya des lettres aux rois et sultans de pays tels que le Shah d'Iran, le César de Rome, le Khédive d'Egypte et le Négus d'Abyssinie.

Après quelque temps, les infidèles de La Mecque ayant à nouveau rompu les clauses du traité, le Prophète décida de conquérir La Mecque, En l'an 8 de l'hégire, il lance dix mille de ses guerriers sur la ville qui est conquise sans effusion de sang; les idoles de la Ka'aba sont brisées et tous les habitants de La Mecque se convertissent à l'Islam; les dirigeants de la ville qui, pendant vingt ans, s'étaient si

violemment opposés à Mohammad et à ses adeptes furent appelés et pardonnés par le Prophète.

Après la conquête de La Mecque, le Prophète commença à nettoyer les environs des derniers Arabes idolâtres. L'une de ces opérations de nettoyage devint la "bataille de Honayn", un des combats les plus importants du Prophète; dans la vallée de Honayn - située à une journée au sud de La Mecque -, douze mille combattants musulmans affrontèrent des milliers de cavaliers de la tribu Hawâzen; la bataille fut terrible et dès le début, les Hawâzen prirent un tel avantage que, mis à part 'Ali qui tenait l'étendard de l'Islam aux cotés de Mohammad et quelques braves, les troupes musulmans battaient en retraite.

Heureusement, quelques heures après, d'abord les "ansâr" puis, les autres Musulmans, reprenaient leurs postes et chargeaient l'ennemi victorieusement. Au cours de cette guerre, tous les cinq mille prisonniers capturés par les forces de l'Islam furent libérés sur ordre de Mohammad. Le Prophète remboursa en argent ceux qui n'avaient pas apprécié la libération de leurs prisonniers.

L'expédition de Tabouk fut entreprise en l'an 9 de l'hégire; Mohammad envoie ses troupes aux frontières du Hedjaz et Shâm à Tabouk, car le bruit court que les Romains y ont concentré des forces; un premier affrontement a lieu à Mouteh, où des chefs renommés tels Dja'afar Ibn Abi Tâlib, Zayd Ibn Hârith, Abdullah Ibn Rawâh tombent en martyr sous les flèches des soldats de César. Lorsque les 30.000 hommes du Prophète atteignent Tabouk, l'ennemi a déserté l'endroit; les forces musulmanes y restent trois jours et après avoir nettoyé la région, regagnent Médine.

Au cours des dix années de séjour à Médine, le Prophète prit part - outre les batailles précitées - à quelque quatre-vingt batailles, dont une vingtaine, de façon personnelle. Quand il était sur le champ de bataille, Mohammad ne se comportait pas comme la plupart des chefs de guerre; c'est-à-dire, il ne donnait pas des ordres de massacre à partir d'un abri; il affrontait l'ennemi aux cotés de ses hommes. Toutefois, jamais il ne se réjouit de la mort de quelqu'un. Avec la prise de La Mecque, l'Islam dominait totalement la péninsule arabique; la ville où se trouvait la Ka'aba fut conquise en l'an 8 de l'hégire par les troupes islamiques. Après La Mecque, Tâ'ef tomba rapidement aux mains des Musulmans.

C'est en l'an 10 de l'hégire que le Prophète effectuant le pèlerinage de l'adieu - c'est-à-dire, son dernier pèlerinage - se rendit à La Mecque. Après y avoir célébré les cérémonies relatives et donné ses dernières instructions aux gens, il rentra à Médine. Au cours du retour, il fit arrêter sa caravane près de l'étang de Khom (ghadir Khom); là, devant près de 120.000 pèlerins venus des divers points de la péninsule, le Prophète leva la main d'Ali et le présenta comme son successeur.

Cette intervention de Mohammad résolut la question du gouvernement de la société islamique; c'est-à-dire elle désigna celui qui devait être chargé du gouvernorat des Musulmans, du maintien du Livre, de la tradition, des lois et de l'orientation religieuse: "O Prophète! fais connaître ce qui t'a été révélé par ton Seigneur. Si tu ne le fait pas, tu n'auras pas fait connaître son message"(Coran, 5:67).

Quelque temps après son dernier pèlerinage à la Mecque, le Prophète décédait.

L'installation du Prophète à Médine et l'expansion musulmane

L'appel lancé à Médine par le Prophète fut entendu; de tous les coins, de toutes les tribus on accourut pour se convertir à l'Islam. En dix ans - durée du séjour de Mohammad à Médine - la nouvelle religion s'empara entièrement de la péninsule arabique. Au cours de cette dizaine d'années, le Prophète ne se préoccupa que de sa mission; sans le moindre répit, il instruisait les hommes leur enseignant les règles, les normes musulmanes, les commandements divins révélés; il répondait à leurs questions, débattant même avec les savants et doctes des autres religions, notamment avec les rabbins juifs. I1 dirigeait les affaires de la communauté faisant tourner la roue de leur vie quotidienne. Malgré toutes ses occupations, Mohammad consacrait une part importante de son temps à la prière et au culte de Dieu: il jeûnait souvent au cours de l'année, notamment pendant les mois de rajab, de sha'bân, de ramadan , ainsi que de nombreuses autres journées. Parfois, le Prophète jeûnait pendant plusieurs jours et nuits successifs, s'occupant de travaux domestiques, gagnant sa vie à la sueur de son front.

Le Seigneur Tout-Puissant a résumé les événements et le cours de ces dix années: "Ceux-ci veulent éteindre, de leurs bouches, la lumière de Dieu; mais Dieu parachèvera sa lumière, en dépit des incrédules. C'est Lui qui a envoyé Son Prophète avec la Direction, la Religion vraie, pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit des polythéistes (Coran, 71:8-9).

Evoquant ce qui distingue la communauté musulmane des autres communautés, le Seigneur déclare: "Ils commandent le bien et interdisent le mal" (Coran, 3:110).

Un aperçu sur la personnalité morale et spirituelle du Prophète

D'après les sources historiques les plus sûres, le Prophète vénéré a grandi dans un milieu des plus défavorables où régnaient la corruption, le vice et l'ignorance. C'est dans une telle atmosphère qu'il passa son enfance et sa jeunesse, sans bénéficier de la moindre éducation ou formation scientifique.

Bien que Mohammad n'adorât aucune idole et ne commit aucun acte inhumain, il vivait comme les autres dans ce milieu misérable. Ce contexte qui était loin de prédisposer à une haute destinée allait pourtant faire d'un pauvre orphelin

analphabète un prophète de renom, fait des plus incroyables...

Une nuit, alors qu'il était en pleine dévotion et prière, sa personnalité subit une mutation profonde: d'obscure elle devint illuminée, comme divine; les idées et croyances millénaires de la société humaine devinrent pour lui des superstitions du passé; les lois et doctrines en cours lui apparurent, à juste titre, injustes et tyranniques Unissant le passé à l'avenir, il perçut parfaitement la voie du bonheur des hommes; sa vision et sa perception se modifièrent entièrement, de sorte qu'il ne vit et n'entendit que la vérité divine, qu'il ne parlât que d'elle. Ainsi, bientôt, dans un milieu voué au commerce et au profit, retentit un discours céleste plein de sagesse; ce discours, proféré par Mohammad, se lançait à l'assaut des anciennes croyances et voulait renverser l'ordre traditionnel basé sur l'erreur et l'oppression. Sans se soucier de la puissance des forces et coalitions adverses, l'Envoyé s'insurgeait pour réformer le monde des hommes, pour restaurer la vérité divine.

Le Prophète diffusa son message, divulgua les vérités de l'existence à partir de l'existence du Seigneur unique de l'univers. I1 expliqua ce qui caractérise la morale supérieure de l'homme, explicitant les particularités morales humaines. I1 montra qu'il avait une conviction totale en ce qu'il prêchait puisqu'il conjuguait l'agir au dire. I1 apporta aux hommes des principes, des règles - toute une série de rites culturels - qui révélaient, de la plus belle façon, la soumission de l'homme devant l'immense grandeur de Dieu l'Unique. I1 proposa des lois juridiques et pénales bien articulées et fondées sur l'unicité divine et le respect de la morale humaine.

L'ensemble des lois que le noble Prophète a établi - aussi bien pour le culte que pour les transactions - englobe un vaste domaine: il touche toutes les activités privées et sociales de l'homme; il aborde les divers problèmes et besoins auxquels se voient confrontés l'individu actuel; il évolue avec le temps.

Pour le Prophète, ces lois religieuses sont universelles et éternelles; il considère que l'Islam peut satisfaire tous les besoins matériels et spirituels de la société humaine et c'est pour assurer leur bonheur que les hommes le choisissent; il déclare lui-même: "La religion que je vous ai apporté garantit votre bonheur ici-bas et dans l'au-delà".

D'ailleurs, le Prophète n'a pas avancé ce propos gratuitement, mais après avoir bien examiné la Création du monde humain et prévu son avenir en liaison avec ses prescriptions; autrement dit, après avoir d'une part, reconnu l'accord parfait entre ses lois et la constitution physique et mentale de l'homme, et d'autre part, après avoir tenu compte globalement des changement à venir et des bienfaits dont bénéficiera la société musulmane, Mohammad a jugé que ses lois et prescriptions religieuses étaient éternelles.

Dans les prévisions que nous a laissées le Prophète - comme le prouvent des documents indiscutables - la situation du monde musulman après sa mort s'y trouve évoquée.

Toutes ces actions accomplies par l'envoyé de Dieu se sont étalées sur vingt trois ans, dont treize passés à supporter les exactions et tortures des infidèles de La Mecque, et dix à guerroyer, à combattre tantôt l'ennemi extérieur, tantôt l'ennemi intérieur - "hypocrites", saboteurs -, quand il ne s'agissait de gérer la vie des Musulmans, de réformer leurs opinions, leurs croyances, leur morale, leurs activités, de résoudre leurs multiples problèmes.

Le Prophète a parcouru tout ce long chemin grâce à une volonté inflexible fondée sur la vérité et visant à la restauration de la justice sur terre. Sa conception, pleine de lucidité et de bon sens, ne reconnaissait que la vérité, rejetait totalement l'erreur et l'injustice, sans faire le moindre cas - comme les démagogues - des intérêts ou des passions des gens. Ainsi Mohammad accepta, de tout cœur et pour toujours, ce qu'il crut relever de la vérité; il rejeta à jamais ce qu'il jugea faux ou empreint d'erreur.

Une personnalité spirituelle extraordinaire

Si l'on réfléchit objectivement et en toute honnêteté sur les propos du chapitre précédent, il ne fait aucun doute que l'apparition d'une telle personnalité, dans de telles conditions, relève de l'inhabituel, du prodigieux et ne peut pas avoir une cause autre que divine. C'est pourquoi, dans le Coran, le Seigneur Tout-Puissant insiste, à diverses reprises, sur l'état initial du Prophète ; cet illettré, cet orphelin, ce pauvre devient, par la grâce du ciel, une personnalité hors du commun:

"Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin et il t'a procuré un refuge. Il t'a trouvé errant et il t'a guidé.11 t'a trouvé pauvre et il t'a enrichi" (Coran, 92:6-8).

"N'avons nous pas exalté ta renommée" (Coran, 94:4).

"'Tu ne récitais aucun Livre avant celui-ci; tu n'en traçais aucun de ta main..." (Coran, 29:48).

"Si vous êtes dans le doute au sujet de ce que nous avons révélé à notre serviteur, apportez-nous une Sourate semblable à ceci; appelez vos témoins autres que Dieu, Si vous êtes véridiques" (Coran, 2:23).

La conduite exemplaire du noble Prophète

L'unicité divine (tawhid) constitue le principe fondamental unique sur lequel le Prophète a basé et édifié sa religion; pour lui, ce principe fonde le bonheur des hommes sur terre. D'après l'unicité divine, le Seigneur unique est le créateur

originel du monde, l'Etre suprême digne d'être adoré et vénéré; on ne doit se prosterner que devant le Seigneur transcendant. Aussi, la méthode qui doit devenir courante dans la société ne doit reposer que sur la fraternité, l'égalité des hommes et le seul pouvoir absolu qu'il faut reconnaître, celui de Dieu. La parole divine nous l'affirme: "Dis (aux Juifs et aux Chrétiens): O gens du Livre! Venez à une parole commune entre nous et vous: nous n'adorons que Dieu; nous ne lui associons rien; nul parmi nous ne se donne de Seigneur, en dehors de Dieu" (Coran, 3:64).

Sa Sainteté Mohammad ne visait qu'à propager avec affabilité la religion de l'unicité divine; il appelait les gens à s'y convertir, avançant patiemment ses preuves, répondant de bon cœur à leurs interrogations; il recommandait à ses adeptes et compagnons de suivre sa conduite, comme le lui ordonnait, d'ailleurs, la parole divine: "Dis: Voici mon chemin! J'en appelle à Dieu, moi, et ceux qui me suivent, en toute clairvoyance" (Coran, 12:108).

Le noble Prophète se comportait en frère, en égal avec tout le monde et dans la mise en œuvre des prescriptions et peines divines il ne faisait aucune discrimination, aucune exception. Pour lui, il n'y avait pas de différence entre le riche et le pauvre, le parent et l'étranger, le faible et le puissant, l'homme et la femme, l'homme blanc et l'homme noir. Chacun avait des droits consacrés par les lois religieuses et Mohammad disait: "Si ma fille Fâtemàh, que je chéris tant, se mettait à voler, je lui couperais la main" .

Personne n'avait le droit de dominer et de contraindre les autres et les gens avaient, dans le cadre de la loi, le maximum de liberté (rappelons que la liberté n'a de sens que dans le cadre de la loi et, ceci, aussi bien en Islam que dans les autres pays).

C'est à cette méthode axée sur la liberté et la justice sociale que se réfère le Seigneur Tout-Puissant, lorsqu'Il présente Son Prophète bien-aimé: "Ma miséricorde s'étend à toute chose; je l'inscris pour ceux qui me craignent, pour ceux qui font l'aumône, pour ceux qui croient en nos Signes, pour ceux qui suivent l'envoyé: le Prophète gentil qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Tora et l'Evangile. I1 leur ordonne ce qui est convenable; il leur interdit ce qui est blâmable; il déclare licites, pour eux, les excellentes nourritures; il déclare illicite, pour eux, ce qui est détestable; il ôte les liens et les carcans qui pesaient sur eux. Ceux qui auront cru en Lui; ceux qui l'auront soutenu; ceux qui l'auront secouru; ceux qui auront suivi la lumière descendue avec lui; voilà ceux qui seront heureux! Dis: "O vous, les hommes! Je suis, en vérité, envoyé vers vous tous ..." (Coran, 7:157-158).

Autrement dit, le Prophète appliquera la méthode que le Seigneur Tout-Puissant lui a commandée.

C'est pourquoi, le noble Prophète (que Dieu le bénisse) ne revendiqua pour lui-même aucun privilège, menant une vie modeste, semblable à celle du peuple: il s occupait des travaux domestiques, recevait personnellement les gens, avec bienveillance et simplicité; il se déplaçait sans escorte, sans apparat et cérémonial; quand il acquérait un bien, il ne manquait pas de le partager avec les pauvres, préférant vivre comme les humbles; il ne négligeait rien dans la défense des droits du peuple mais, en ce qui concerne ses propres droits, il se montrait plein de clémence et de mansuétude; lors de la prise de La Mecque, lorsqu'on lui amena les chefs du clan Qoreyshite - ceux-là mêmes qui l'avaient opprimé et accablé depuis l'hégire -, il ne leur fit aucun reproche, aucune critique et leur accorda le pardon.

Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) était, de par ses qualités morales et ses vertus, donné en exemple, tant par ses amis que par ses ennemis. Son affabilité, son caractère sociale, sa longanimité, sa modestie, sa gravité étaient sans pareil. C'est pourquoi le Coran le loue en ces termes: "Certes, tu possèdes un caractère magnanime"

Quand le Prophète rencontrait quelqu'un - même lorsqu'il s'agissait d'un enfant ou d'une femme -, il prenait les devants dans la salutation. Un jour, un de ses compagnons lui demanda de l'autoriser à se prosterner devant lui. I1 lui répondit: "Que dis-tu ce sont les manières de César et du Shah, non celles du Prophète et du serviteur de Dieu" qu'il fut chargé par le Seigneur de propager la religion et de guider les hommes, le Prophète se mit à l'œuvre sans le moindre répit; pendant les treize années qu'il vécut à La Mecque (avant l'hégire), il ne s'occupa que de propager la foi divine et de vénérer le Seigneur; malgré les vicissitudes que lui firent endurer les Arabes infidèles, il ne manqua pas à sa tâche; au cours des dix années qui suivent l'hégire, il parvint à diffuser l'Islam et ses règles tout en luttant contre les ennemis de la religion, les "hypocrites", les Juifs et en menant plus de 80 guerres contre eux.

Il s'occupait personnellement des plaintes des gens alors que la conduite et la gestion des affaires de la société islamique - c'est-à-dire, toute la péninsule arabique - prenait déjà une grande partie de son temps; en effet, il désirait résoudre les problèmes du peuple et garder un contact direct avec les masses. La bravoure et le courage du noble Prophète furent sans pareil puisqu'il se dressa tout seul contre les pouvoirs tyranniques existants appelant les gens à se soulever contre l'oppression et pour la vérité; il supporta avec ténacité les persécutions et les tourments des oppresseurs de l'époque, sans jamais perdre courage et renoncer à sa mission.

Le Prophète (que Dieu le bénisse) soignait minutieusement son hygiène et sa propreté, considérant la propreté comme un signe de la foi; de plus, il s'habillait avec attention et chaque fois qu'il sortait, il apparaissait très propre et bien vêtu;

d'ailleurs, il était passionné de parfums. Au cours de sa vie, Mohammad ne changea pas de caractère et de nature; il resta modeste et humble alors qu'il occupait une position exceptionnelle qui lui donnait d'immenses privilèges.

Jamais une injure, une fadaise n'emplit la bouche du noble Prophète; jamais on ne le vit ricaner ou se comporter avec légèreté et insouciance; il aimait beaucoup méditer et réfléchir; toujours disposé à entendre les plaintes et critiques des gens, il les écoutait sans les interrompre puis, leur répondait; il ne s'opposait pas à la libre opinion et chaque fois qu'il révélait l'erreur de telle personne, il le faisait en le réconfortant.

Le Prophète (que Dieu le bénisse) était très bon, plein de mansuétude, sensible aux souffrances des autres. Toutefois, il était rigoureux dans l'application de la loi divine, châtiant tout délinquant, tout coupable, sans faire d'exception: ainsi, deux personnes, accusées d'avoir volé les biens d'un compagnon du Prophète, furent traduites en justice; l'une était de religion musulmane, l'autre de religion juive. Nombre de compagnons du Prophète demandèrent à ce dernier de trancher au profit du Musulman et, ainsi, préserver l'honneur de la communauté islamique face à celle des Juifs, ennemis jurés de l'Islam. Mohammad refusa car, il ne cherchait qu'à défendra vérité et à punir le vrai coupable; aussi, après avoir entendu les deux accusés, il condamna le Musulman.

Avant la bataille de Badr, le Prophète passait en revue ses troupes pour s'assurer de leur disposition; apercevant un soldat sorti du rang, il le fit reculer en lui appuyant le bout de sa canne sur le ventre; le guerrier lui dit: "O envoyé de Dieu, je jure que tu m'as fait mal au ventre et je dois me venger".

Le Prophète lui tendit alors sa canne et dénudant son ventre lui répondit: "Voici, rends moi la pareille>. Le soldat se pencha et, embrassant la peau dénudée de Mohammad, lança: "Je sais que je serai tué aujourd'hui; je voulais seulement toucher ton corps sacré. Quelque temps après, ce guerrier chargeait l'ennemi et tombait en martyr sur le champ de bataille. Le noble Prophète protégeait constamment les faibles et les innocents; il recommandait à ses compagnons de lui faire part des besoins des nécessiteux et des plaintes des tâibles. On raconte. qu'avant de rendre l'âme, le Prophète fit sa dernière recommandation au sujet des femmes et des esclaves. Que Dieu le bénisse, lui et sa famille!

Le testament du noble Prophète aux Musulmans

L'univers humain est condamné - comme tous les éléments constituant l'univers existant - à évoluer, à se transformer; de plus, la nette différence qu'on constate dans la constitution des êtres humains entraîne des goûts et des dispositions variés; aussi, chez la plupart des gens, aussi bien au niveau de l'intelligence et de la compréhension, qu'au niveau de la mémoire et de l'oubli, on constate une

grande diversité et divers degrés. C'est pourquoi les croyances, les usages et règles qui gouvernent une communauté peuvent rapidement se modifier, se déformer et disparaître; surtout quand ils ne sont pas enracinés et défendus par des gardiens sûrs...

l'expérience l'a prouvé. Pour prévenir ce danger qui menace toute communauté, le noble Prophète (que Dieu le bénisse) présenta aux hommes les gardiens compétents de cette religion universelle et éternelle et leur recommanda le Livre divin et les gens de la Maison (ahlé beyt). Comme le relatent successivement les divers sectes islamiques, le noble Prophète (que Dieu le bénisse, lui et sa famille) aurait dit à plusieurs reprises: "Je m'en vais mais, je vous laisse en dépôt deux choses précieuses: le Livre divin (Coran) et les gens de ma Maison (lignée); ces deux choses sont solidaires et tant que vous vous y conformerez, vous ne serez pas dans l'erreur".

La Résurrection INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM La Résurrection

Introduction

La Résurrection est un des trois principes fondamentaux de la religion islamique. Tout être humain - sans exception - comprend, de par sa nature divine, la différence entre bonne et mauvaise action. I1 considère la bonne action - même s'il n'en fait pas lui-même - comme un bienfait, une pratique nécessaire, et la mauvaise action - même s'il en commet - comme un mal, un acte à éviter. I1 est évident que la bonne et la mauvaise action, le bien et le mal résultent de ces deux qualités. I1 est également sûr que dans ce monde ici-bas, les bienfaiteurs et les malfaiteurs ne sont pas rétribués ou punis pour les bonnes ou mauvaises actions qu'ils ont commises. En effet, on voit concrètement que nombre d'hommes de bien passent leur vie dans la détresse et le malheur alors que des malfaiteurs, auteurs de crimes et de graves délits, au contraire, vivent heureux dans la plus grande aisance et, ce, malgré leur conduite odieuse.

Si dans un monde à venir, les bonnes et les mauvaises œuvres des hommes n'étaient pas jugées et réc

ompensées convenablement, l'opinion suivant laquelle il est nécessaire de faire le bien et d'éviter le mal ne serait pas ancrée dans la nature de l'homme.

I1 ne faut pas croire que la récompense d'une action considérée comme bonne est la part de bénéfice que l'homme retire de l'ordre social - né des bonnes œuvres humaines -, cet ordre qui rend heureux la vie des citoyens. De même, il est faux de penser que le malheur qui finalement arrive au malfaiteur provient du désordre de la société - conséquence de mauvaises actions humaines - et correspond en fait, à son châtiment.

Une telle conception se retrouve surtout chez les gens maladroits et empotés mais, pour ceux qui ont atteint le sommet du pouvoir, l'ordre ou le désordre de la société n'a aucun effet sur leur bonheur. Ces derniers sont même plus heureux et satisfaits quand la société sombre dans l'anarchie, la corruption et la misère. I1 n'y a donc pas de raison pour que ces gens considèrent la bonne action comme un bien et la mauvaise action comme un mal.

D'autre part, il ne faut pas croire que ceux qui profitent d'un bonheur éphémère sur terre, se font nécessairement de leur vivant une mauvaise réputation et se trouvent l'objet de la haine publique. En effet, généralement, ce n'est qu'après leur disparition que leur mauvaise réputation, apparaît et lorsque la postérité les condamne , un tel jugement ne peut plus rien changer. Ils ont profité d'une vie pleine de plaisirs et de jouissances.

Ainsi, il n'y a aucune raison pour que l'homme cherche à faire de bonnes actions et les estime ou, au contraire, évite de commettre de mauvaises actions et les déconsidère; alors, si l'homme ne croit pas en la Résurrection, il se soumettra forcément à une croyance superstitieuse.

Cette croyance solide et pure que Dieu a ancré dans notre nature doit nous faire comprendre que Dieu le Tout Puissant réanimera tous les hommes après leur mort et jugera leurs actes. I1 récompensera les vertueux, les bienfaiteurs en leur attribuant le bonheur éternel et châtiera les pervers, les malfaiteurs. Ce jour du jugement dernier sera celui de la Résurrection.

La Résurrection et les religions

Toutes les religions et tous les rites qui invitent l'homme à croire en le Tout Puissant, qui lui ordonnent de faire le bien et d'éviter le mal, annoncent la Résurrection; c'est-à-dire, une autre vie qui commence pour l'homme après la mort. Pour ces religions, faire le bien ne trouve sa juste valeur que lorsqu'il est suivi d'une bonne rétribution et cette récompense ne pouvant apparaître en ce monde, l'homme de bien se verra récompensé dans une autre vie, dans un autre monde.

D'ailleurs, les nombreuses traces découvertes dans les tombes antiques nous révèlent que l'homme primitif croyait, lui aussi, à une vie après la mort. Suivant ses croyances, il effectuait donc certains rites pour que ses semblables, décédés, trouvent l'apaisement dans l'autre monde.

La Résurrection dans le Coran

A travers une centaine de versets, le Coran rappelle l'existence de la Résurrection et rejette le moindre doute ou soupçon à son sujet. Pour éclairer l'esprit de l'homme et dissiper toute incertitude sur la création originelle des choses, le Coran

signale, à plusieurs reprises, le pouvoir absolu de Dieu: "L'homme n'a-t-il pas vu que nous l'avons créé d'une goutte de sperme; et le voilà qui discute ouvertement! Oublieux de sa propre création, il nous lance ce proverbe: "qui donc fera revivre les ossements alors qu'ils sont poussière?" Dis: Celui qui les a créés une première fois les fera revivre. Il connaît parfaitement toute création" (Coran, 36:77-78-79).

Le Coran rappelle parfois la puissance de Dieu en attirant l'attention des hommes sur la régénération de la terre au printemps après la mort hivernale. I1 déclare: "Tu vois parmi ses Signes, la terre comme si elle était prostrée; mais lorsque nous faisons descendre sur elle l'eau du ciel, elle se ranime et elle reverdit. Oui, celui qui lui rend la vie est celui qui fera revivre les morts. Il est puissant sur toute chose" (Coran, 41:39).

Et enfin, quelque fois, le Seigneur aborde la question par le raisonnement logique et révèle la nature divine de l'homme; pour les amener à avouer l'exactitude de cette vérité, il déclare aux hommes: "Nous n'avons pas créé en vain le ciel, la terre et ce qui se trouve entre les deux contrairement à ce que pensent les incrédules. Malheur aux incrédules, à cause du Feu! Traiterons nous ceux qui croient et qui font des œuvres bonnes comme ceux qui corrompent la terre?" (Coran, 38:27-28).

De la mort à la Résurrection

Pour l'Islam, l'être humain est une créature ayant un corps et un esprit (la chair et l'âme). Le corps de l'homme étant un composé de la matière est soumis aux lois de la nature. Ce corps a un certain volume, un certain poids, vit dans un espace - temps donné, subit l'effet du froid, de la chaleur, etc., devient peu à peu usé et fatigué et enfin, un jour arrive où sur l'ordre de Dieu, il se décompose et disparaît tout comme il avait apparu initialement.

L'esprit de l'homme au contraire, n'a rien de la matière et ne présente pas les propriétés précitées. L'intelligence, la sensibilité, la pensée, la volonté ainsi que d'autres qualités telles que l'affection, la haine, la joie, la tristesse, la peur, l'espoir, etc., font partie des qualités propres à l'âme humaine. L'esprit de l'homme n'ayant pas les propriétés de la matière, les qualités spirituelles sont également étrangères à ces propriétés. De plus dans leurs diverses actions, le cœur, le cerveau et les autres organes du corps humain fonctionnent d'après les commandes de l'esprit et ses attributs. Et, on ne peut considérer aucun organe du corps humain comme le centre de commandement des actions.

Dieu le Tout Puissant déclare: "Nous avons créé l'homme d'argile fine, puis nous en avons fait une goutte sperme contenue dans un réceptacle solide: puis, de cette goutte, nous avons fait un caillot de sang, puis, de cette masse nous avons créé des os; nous avons revêtu les os de chair, produisant ainsi une autre

création" (Coran, 23:12-14).

Le sens de la mort en Islam

Pour l'Islam la mort des hommes n'est pas leur anéantissement. Avec la mort, l'esprit qui est impérissable se détache, coupe ses liens avec le corps pour poursuivre désormais, son existence particulière sans le corps.

Dieu le Tout Puissant déclare à ce sujet: "Ils disent: Après que nous aurons disparu dans la terre, redeviendrons-nous une nouvelle création? car ils ne croient pas à la Rencontre de leur Seigneur. Dis: L'Ange de la mort auquel vous êtes confiés vous recueillera; puis vous serez ramenés vers votre Seigneur" (Coran, 32:10-11).

Le noble Prophète dit: "Vous ne périrez pas, vous serez transférés d'une maison à une autre".

Le monde du Purgatoire

Dans la conception islamique, après sa mort, l'homme continue sa vie d'une manière spéciale: le bienfaiteur reçoit fortune et bonheur et le malfaiteur est tourmenté; tout le monde comparait le jour du Jugement dernier" le jour de la Résurrection. le monde dans lequel l'homme vit, depuis sa mort jusqu'à la Résurrection, est appelé le purgatoire. Le Seigneur Tout Puissant déclare: "Et derrière eux s'élèvera une barrière jusqu'au moment où ils seront ressuscités" (Coran, 23:101). Et ajoute: "Ne croyez surtout pas que ceux qui sont tués dans le chemin de Dieu sont morts. ils sont vivants! Ils seront pourvus de biens auprès de leur Seigneur, ils seront heureux de la grâce que Dieu leur a accordée" (Coran, 3:169-170).

Les croyances (de foi)

Instinctivement, l'homme cherche la cause des événements qui surgissent, la raison des phénomènes qu'il constate. Pour lui, il n'y a aucune probabilité pour qu'un fait se produise spontanément, rien que par l'effet, du hasard. Ainsi, un chauffeur dont la machine s arrête brusquement descend pour vérifier la pièce qu'il suppose être à l'origine de la panne; Car, il pense qu'un ennui mécanique est la cause de l'arrêt de sa machine, c'est-à-dire que pour lui l'incident n'est pas fortuit. D'ailleurs, il emploie aussitôt les instruments destinés à la remise en marche dont dispose la machine; Il ne reste pas les bras croisés dans l'attente d'un démarrage spontané.

L'homme affamé cherche à assouvir sa faim; L'assoiffé, aspire à étancher sa soif ; le froid le pousse à trouver un vêtement ou un feu réchauffant ; Jamais, il ne compte sur le hasard ; jamais, il ne croit que les choses se font d'elles-mêmes. Quelqu'un qui veut construire un bâtiment s'efforce, tout naturellement, de réunir

les matériaux de construction ; il n'a aucun espoir de voir se construire spontanément le bâtiment.

Depuis que l'homme existe sur terre, des montagnes, des forêts et des océans immenses l'entourent. II a vu se déplacer dans le ciel, avec des mouvements ordonnés et continus, le soleil, la lune et les étoiles lumineuses. Malgré cela, les infatigables savants qui, de par le monde, s'interrogent sur les raisons de l'apparition de ces créatures, de ces phénomènes surprenants, n'osent dire que ce monde est né spontanément, qu'il c'est crée de lui-même.

C'est cet instinct de curiosité, ce besoin de s'interroger sur les origines qui pousse l'homme à chercher à savoir si cet univers immense dont les éléments sont liés les uns aux autres est apparu de lui-même ou s'il prend sa source ailleurs. Autrement dit, si cet étonnant système - qui règne, suivant des lois constantes et irrévocables, dans chaque coin du monde et conduit chaque chose vers un but particulier - est dirigé par une puissance pourvue d'un savoir infini ou s'il n'est que le produit fortuit d'un accident, ou d'un hasard.

La preuve de l'existence d'un Créateur

Lorsque l'homme fait appel à sa lucidité et à son bon sens, il trouve aux quatre coins de la terre de nombreuses preuves concernant l'existence du Créateur de l'univers. En effet, l'homme comprend instinctivement que chacune de ces créatures qui bénéficient du bienfait de l'existence et suivent, bon gré mal gré, une voie déterminée avant de laisser leur place à d'autres, ne se sont pas d'elles-mêmes attribuées ces existences, et n'ont pas choisi de leur propre chef cette voie; Il sait que ces créatures n'ont eu aucune influence sur le tracé de la trajectoire de leur existence car, l'homme, lui-même, n'a pas choisi les traits humanistes et les qualités humaines qui lui sont propres : l'homme a été créé et les particularités humaines lui ont été attribuées. De plus, le bon sens de l'homme ne peut concevoir que toutes ces choses soient apparues par hasard, que le système existant se soit constitué à la légère, sans calcul et ordonnancement ; et, ceci, d'autant plus que la conscience humaine ne peut imaginer une telle chose pour quelques briques superposées en bon ordre. C'est pourquoi le bon sens naturel de l'homme proclame que le monde existant à absolument un appui originel où se ressource l'être, et par lequel se préserve et se recrée l'univers. Cette existence infinie, cette source du savoir et de la puissance n'est autre que Dieu ; l'ordre existant prend sa source à cet océan de l'existence ; tout comme le dit le Tout-Puissant : "Notre Seigneur est celui qui a donné à chaque chose sa forme et qui l'a ensuite dirigée" (Coran, 20:52).

Comme aujourd'hui, où la majorité des habitants de la terre croit en Dieu et voue un culte au Créateur de l'univers, pour l'homme de jadis, l'histoire nous le montre, Dieu était l'instaurateur de l'univers, l'auteur de la création. Même s'il existait

entre les sociétés croyantes et pieuses des divergences d'opinions, chaque peuple décrivant à sa façon la Création, elles étaient d'accord sur le principal ; outre l'Islam, les religions chrétienne, juive, zoroastrienne, bouddhiste se retrouvaient d'accord sur l'existence d'un Créateur. Ceux qui nient l'existence de celui qui créa l'ordre des choses n'ont et n'auront jamais une preuve de son inexistence ; en fait, ils prétendent qu'ils n'ont pas une preuve de son existence; ils ne disent pas qu'ils ont la preuve de son inexistence. Le matérialiste dit: "Je ne sais pas"; il ne dit pas: "il n'existe pas". Le matérialiste doute, mais ne nie pas. A ce sujet, le Seigneur a tenu le propos suivant: eIls disent: I1 n'y a pour nous que notre vie présente. nous vivons et nous mourons. Seul le temps qui passe nous fait périr. Ils ne détiennent aucune science de tout cela; ils ne se livrent qu'à des conjectures" (Coran, 45:24).

On a même trouvé dans les plus anciennes traces laissées par l'homme primitif des indices confirmant l'existence de la religion et des signes indiquant que les hommes d'alors croyaient aux forces surnaturelles. Même dans les nouveaux continents comme l'Amérique et l'Australie ou les îles lointaines du vieux continent - régions découvertes ces derniers siècles, les indigènes croyaient en Dieu; avec quelques nuances, ils avaient eux, aussi, la preuve de l'existence d'un Créateur alors qu'on ne sait pas encore si, à l'époque, ils entretenaient des relations avec le vieux continent.

En réfléchissant sur le fait que la croyance en Dieu existait de tout temps parmi les hommes, on déduit facilement que la reconnaissance de Dieu est propre à la nature de l'homme. Le Coran évoque dans diverses sourates cette particularité de la nature humaine: "Si tu leur demandes qui les a créés, ils disent: C'est Dieu" (Coran, 53:87). "Si tu leur demandes: qui a créé les cieux et la terre? ils répondront certainement: c'est Dieu" (Coran, 31:24).

La conséquence de ce genre de curiosité dans la vie de l'homme

Si l'homme répond affirmativement aux questions relatives à l'existence d'un Créateur de l'univers, d'un Ordonnateur du système existant - questions qu'il se pose instinctivement comme par besoin de vérité, c'est qu'il a des preuves concernant l'origine immortelle de la Création, c'est qu'il a relié le cours des choses à l'invincible volonté, à la puissance et au savoir infini du Seigneur. De ce fait, une sorte de ferveur et d'espérance va s'emparer de tout son être, et, face aux difficultés de la vie, aux peines endurées, aux impasses rencontrées, il ne perdra jamais tous ses espoirs; car, il sait que le Tout-Puissant tient en main les rênes des causes et des choses - quelque soit leur importance et leur influence, que tout obéit à ses injonctions. Une telle personne ne se soumet jamais complètement aux causes et aux événements; quand la chance lui sourit, il ne s'enorgueillit pas, il ne tombe pas dans l'arrogance, il n'oublie pas sa condition d'homme, et celle du monde parce qu'il sait que derrière les apparences de ce monde et du cours des choses, il y a Dieu et ses commandements. Un tel homme

comprend que dans l'univers existant il ne doit se prosterner que devant le Seigneur, qu'il ne doit se soumettre inconditionnellement qu'aux ordres divins.

Par contre si quelqu'un répond négativement à la question de l'existence d'un Créateur de l'univers, c'est qu'il a par nature, ni bon sens, ni optimisme, ni espoir, ni caractère, ni bravoure ou courage.

Aussi, voit-on, parmi les nations où l'esprit matérialiste prédomine, un accroissement du suicide car, ceux qui ne s'attachent qu'à des buts et à des causes matérielles, qui ne visent qu'à satisfaire leurs instincts, préfèrent mettre fin à leurs jours au moindre ennui car, ils se désespèrent pour un rien. Mais, ceux qui bénéficient de la théologie, même lorsqu'ils se trouvent en danger de mort, continuent d'espérer car ils comptent sur le Seigneur, Sa puissance et Sa clairvoyance.

Sa Sainteté l'Imam Hossein disait, alors même qu'il vivait ses derniers instants sous une avalanche de coups de sabre: "La seule chose qui me permet de supporter cette infortune tragique est de savoir que Dieu observe constamment mes actes".

Le Coran Vénéré donne des précisions à ce sujet dans certaines sourates: "Oui, ceux qui disent: "Notre Seigneur est Dieu!" et qui s'y maintiennent n'éprouveront plus ni frayeur, ni affliction" (Coran, 46:13). "Ceux qui croient; ceux dont les cœurs s'apaisent au souvenir de Dieu; - les cœurs ne s'apaisent-il pas au souvenir de Dieu? - ceux qui croient et qui font le bien. Le bonheur et un excellent lieu où ils retourneront sont destinés à tous ceux-là" (Coran, 13:28-29).

Souvent, le nourrisson qu'on allaite se met à sucer ses doigts, signe qu'il a faim; il porte à ses lèvres tout ce qu'il croit être mangeable et dès qu'il s'aperçoit de son erreur il regrette ce qu'il a fait. De la même façon, quand l'homme veut atteindre un but, quelqu'il soit, il essaie d'y parvenir par divers moyens; après chaque tentative débouchant sur un échec, il se rend compte douloureusement de son erreur et, ayant tiré les leçons, il cherche de nouveau, à atteindre son objectif.

Ce rapprochement nous éclaire sur un fait: l'homme, de par sa nature innée, dispose d'un certain bon sens; c'est-à-dire que, bon gré mal gré, il recherche toujours le vrai, il poursuit constamment la vérité; ce comportement lui est instinctif, il ne l'a ni appris, ni acquis. Si, parfois, l'homme refuse de voir la vérité en face, c'est que l'erreur l'aveugle ou que cette vérité lui reste méconnue. I1 arrive aussi que, par suite de caprices, d'excès passionnels et de recherche du plaisir, l'homme soit atteint d'une sorte de maladie mentale qui lui rend amer la saveur agréable de la vérité; alors, tout en reconnaissant celle-ci, il refuse de la suivre, de s'y soumettre; ainsi, très souvent, l'accoutumance à des choses nocives émousse l'instinct de l'homme- tel l'instinct qui le pousse à fuir le danger, ou à se

protéger de méfaits - et le pousse à commettre des actes préjudiciables (comme le recours au tabac, à l'alcool et aux stupéfiants).

Le Coran invite l'homme à chercher la vérité, à faire preuve de bon sens; sur ce sujet, il insiste beaucoup puisque, sous divers formes, il recommande aux gens de préserver leur clairvoyance, leur bon sens inné: "Qu'y a-t-il en dehors de la Vérité, sinon l'erreur" (Coran, 10:32). "... à l'exception de ceux qui croient; de ceux qui accomplissent des œuvres bonnes; de ceux qui s'encouragent mutuellement à rechercher la Vérité; de ceux qui s'encouragent mutuellement à la patience" (Coran, 103:3).

Ce dernier verset signifie que tous les hommes sont dans l'erreur et courent à leur perte, mis à part ceux qui encouragent le bien.

Il est clair que tous ces commandements divins visent à préserver la clairvoyance, le bon sens de l'homme dans sa quête du vrai; et, ceci, pour lui permettre de parvenir à son bonheur propre, pour l'empêcher de suivre des directives erronées, axées sur le plaisir et la complaisance, de sombrer dans des idées absurdes et superstitieuses. En effet, sans l'observance de ces prescriptions, l'homme s'écarte de sa voie propre - ce capital humain - et devient pareil à un quadrupède, la victime de sa sensualité, de son insouciance, de son ignorance. Le Seigneur déclare: "N'as tu pas vu celui qui prend sa passion pour une divinité? Serais-tu donc un protecteur pour lui? Estimes-tu que la plupart d'entre eux entendent ou raisonnent? Ils ne sont comparables qu'à des bestiaux, et plus égarés encore, loin du chemin droit" (Coran, 25:43-44).

Naturellement lors que le bon sens inné de l'homme réapparaît, quand son instinct aspirant à la vérité recommence à se manifester, les réalités, l'une après l'autre, lui deviennent visibles, évidentes; il accueille chaque fait véridique avec enthousiasme et avance, chaque jour, d'un pas dans la voie du bonheur.

L'enseignement du Coran en ce qui concerne le Créateur

Concernant l'existence du Créateur de l'univers, le Coran déclare: "... Est-il possible de douter de Dieu, le Créateur des cieux et de la terre?..." (Coran, 14:10).

Essayons d'éclaircir ce problème: à la lumière du jour, tout est visible à l'œil nu; aussi bien, les gens, la maison, la ville, le désert, que la montagne, la forêt, la mer nous sont visibles. Mais, quand l'obscurité s'empare de l'espace, alors tout ce qui semblait clair et lumineux disparaît dans les ténèbres; on comprend alors que cette lumière ne leur était pas propre mais, qu'elle provenait du soleil qui, suivant une certaine corrélation, les éclairait. C'est le soleil qui éclaire la terre et tout ce qui s'y trouve; si la lumière était propre aux choses, jamais elle ne les abandonnerait.

L'homme et les autres animaux vivants perçoivent les choses par l'intermédiaire de leurs sens (la vue, le toucher, l'ouïe, etc...) et se mettent en mouvement grâce à leurs membres et organes. Après quelque temps, ils perdent leurs facultés de perception et de locomotion, deviennent inertes ; on dit alors qu'ils meurent. On en déduit que la conscience et le dynamisme constatés chez ces créatures ne provenaient pas de leur corps, de leur physique mais de leur esprit, de leur âme; avec l'envol de leur âme, ces créatures voient la vie les abandonner. Par exemple: si la vue et l'ouïe relevaient uniquement des yeux et des oreilles, ces deux facultés persisteraient tant que ces organes existeraient, ce qui n'est pas le cas. Il en est de même pour l'univers dont nous faisons partie en tant qu'élément et de l'existence duquel nous ne pouvons douter. Si cette existence indubitable lui était propre, jamais il ne la perdrait; or, nous constatons que chacun de ses éléments disparaît, meurt l'un après l'autre; ou se transforme, se modifie sans cesse.

Donc, l'existence et l'origine de toutes les créatures prennent leur source dans leur créateur. Dès que leur liaison avec celui-ci est brisée, elles s'enfoncent dans le néant, pénétrant dans leur tombe. Celui qui, de par son être infini, s'affirme comme l'appui de l'univers de l'existence, le soutien des hommes de ce monde s'appelle Dieu. C'est un être que le néant ne peut toucher, que la destruction ne peut atteindre, sinon il serait semblable aux autres créatures, il ne serait pas autosuffisant.

Le Coran et l'Unicité divine (towhid)

Si l'homme jette un regard - sans arrière-pensée, ni préjugé - sur le monde de l'existence, il constatera partout l'expression, l'effet ou la preuve de l'existence du Seigneur. Des murs aux portes de chaque maison, cette vérité éclate, certifiant l'existence du Créateur: Tout ce que l'homme rencontre en ce monde est soit un phénomène créé par Dieu, soit une vertu ou une propriété donnée par Lui, soit un ordre qui, par décret divin, règne dans toute chose; l'homme, lui-même, en constitue une expression exemplaire car, ni son être ne lui appartient, ni les propriétés qu'il révèle ne dépendent de lui; de plus, il n'a pas établi de son propre chef le programme de sa vie - depuis l'aube de son apparition -, ni considéré cet ordre universel comme accidentel, fruit du hasard et du désordre; il ne peut non plus attribuer sa propre existence, son ordre existentiel, au milieu dans lequel il est né car, l'existence de ce même milieu ne résulte pas d un hasard, ni d'une auto-création, d'une formation spontanée.

C'est pourquoi l'homme n'a aucune issue, sauf celle de prouver l'origine principale, créatrice des choses. C'est cette Origine qui insuffle l'être à toute cause puis, la guide sur la route de la vie pour lui faire atteindre sa perfection particulière. D'ailleurs, comme l'homme constate l'unité de création des choses, comme il voit que ces choses constituent un ordre unitaire dans le monde, il est contraint d'attribuer l'origine de la création à l'ordonnateur de l'univers; le créateur et

l'organisateur ne font qu'un. Le Coran déclare: "Si, mis à part Dieu l'unique, il y avait sur terre et dans les cieux d'autres dieux, l'univers se serait effondré."

Explicitons: Si plusieurs dieux gouvernaient le monde et, si comme le prétendent les idolâtres chaque partie de l'univers était régi par un dieu particulier - la terre, le ciel, la mer et la forêt ayant chacun un dieu, par suite des divergences entre ces dieux et de la multiplicité des ordres divins, l'univers se retrouverait inexorablement désarticulé, corrompu, au bord du néant - d'autant plus que les diverses parties de l'univers dépendent l'une de l'autre. On doit donc dire que le Seigneur, le Créateur de l'univers est unique. Naturellement, on peut avancer que l'univers sera préservé si ces dieux supposés se montrent sages, et, s'il évitent de s'opposer les uns aux autres étant, conscients du danger menaçant le monde. Mais, cette spéculation est vaine car, ce dieu qui gouverne un coin du monde et fait fonctionner la Création ne pense pas comme nous. Pour expliciter ce propos, il nous faut rappeler que dès que nous ouvrons nos yeux sur ce monde et que nous considérons l'ordre régnant, nous enregistrons des formes idéales; ces représentations constituent notre savoir, nos connaissances; puis, pour satisfaire nos besoins quotidiens nous adaptons notre action à ces formes pensées, ces représentations, afin qu'elle coïncide avec l'ordre régnant de la Création: par exemple, pour satisfaire notre faim nous mangeons, pour étancher notre soif nous buvons à satiété, pour nous protéger du froid ou de la chaleur nous portons des vêtements conformes; et cela nous le faisons, parce que nous savons que dans l'ordre du monde ces besoins sont ainsi satisfaits. Aussi, de ce point de vue, notre action procède de notre pensée et lui succède; comme notre pensée procède de l'ordre universel et le suit, notre action retarde doublement sur l'ordre universel. Or ce dieu qui gouverne le monde - ou une de ses parties - a produit par son action cet univers objectif; il n'est donc pas raisonnable de concevoir la réalisation de son œuvre suivant une pensée préexistante, reprise de l'ordre existant.

Dieu Tout-Puissant possède tous les attributs parfaits

Qu'est-ce que la perfection? Une maison est parfaite, quand elle satisfait tous les besoins d'une famille; c'est-à-dire, si elle possède un nombre suffisant de chambres, une salle de séjour pour les invités, une cuisine, une salle de bains, des lavabos, ... etc, cette maison répond complètement aux exigences d'une vie familiale; sinon elle présente un ou plusieurs défauts.

Pourquoi il arrive que l'homme refuse cette vérité?

Cette vérité est manifeste pour l'homme; il lui suffit d'un tout petit peu d'attention pour effacer le moindre de ses doutes au sujet de l'existence d'un Créateur. Toutefois, il arrive que l'homme soit si absorbé par les problèmes que lui pose l'existence, qu'il engage toute son intelligence et sa force dans la lutte pour la vie; aussi, il ne lui reste plus le temps de s'occuper de ce genre de problèmes, de se

poser ce type de questions, de découvrir cette vérité.

Parfois, l'homme se trouve fasciné par les apparences trompeuses, la beauté ravissante de la nature, et il sombre dans les plaisirs et la jouissance du monde; de plus, comme l'observation de ces vérités contrarie cette jouissance et cette insouciance matérialiste, il préfère, tout naturellement, les refouler et refuser de les voir. C'est pourquoi le Coran aborde souvent la question de la Création et explique de diverses façons, avec nombre de preuves, cet ordre qui règne sur les créatures. En effet, la plupart des gens, surtout ceux que charment les belles apparences de la nature et qui assimilent le bonheur au confort matériel et aux plaisirs de la vie, n'ont pas la capacité de penser philosophiquement et de réfléchir profondément sur les idées rationnelles. Cependant, quoiqu'il en soit, l'homme fait partie de l'univers de la création et, à aucun moment, il ne peut se rendre indépendant des autres parties de l'univers ni des systèmes partiels et globaux qui y règnent; à chaque instant, il peut prendre conscience de l'existence de l'univers de la création et de son ordre, ainsi que de son Créateur, le Seigneur de l'univers. Le Tout-Puissant déclare: "Dans votre propre création et dans les animaux que Dieu multiplie il y a des Signes pour un peuple qui croit fermement. Dans la succession de la nuit et du jour, dans l'eau nourricière que Dieu fait tomber du ciel et grâce à laquelle il fait revivre la terre après sa mort; dans le déchaînement des vents, il y a des Signes pour un peuple qui comprend" (Coran, 55:4-5).

Explicitons: Il existe dans le Coran de nombreux versets qui invitent l'homme à réfléchir sur la création du ciel, du soleil, de la lune, des étoiles, de la terre, des montagnes, des mers, des végétaux, des animaux, de l'homme lui-même; ces versets rappellent l'ordre surprenant, prodigieux qui règne sur chacune de ces espèces. Il faut bien reconnaître que le système de la Création et l'ordre qui conduit les activités diverses de l'univers vers les buts de la création et les espérances de la vie, se révèlent plus que prodigieux: la graine de blé ou le noyau de 1 amande qu'on sème en terre devient une gerbe d'épis ou un arbre fruitier; dès l'instant où il pénètre dans le sol et mûrit, jusqu'au moment de sa floraison de grands organismes se mettent à fonctionner surprenant la raison humaine par leur complexité et leur immensité. Les étoiles célestes, le soleil brillant, la lune luisante et la terre agissent séparément - par leurs mouvements et déplacements, par le biais de leur force latente - sur cette graine ou noyau ensemencé; de même, les forces mystérieuses condensées dans cette graine du noyau, les saisons de l'année, les conditions atmosphériques, le jour et la nuit, interviennent dans la formation d'une gerbe de blé. Autrement dit, tous ces éléments, telles des nourrices alimentent cette graine jusqu'à ce qu'elle croit et fleurit.

La création d'un nouveau-né est encore plus complexe que le phénomène végétal, puisque l'homme est le résultat de millions de milliards d'années d'activités organiques du système de la Création; le déroulement de la vie quotidienne d'un homme, mis à part les rapports externes qu'il entretient avec l'univers de la

création, prend sa source dans son être intérieur; depuis des siècles les savants du monde tentent de percer les apparences, de découvrir la vérité; toutefois, malgré leurs efforts et leurs nombreuses découvertes, le mystère demeure.

Un individu possédant tout ce qui est nécessaire à un homme normal et à son existence, sera considéré comme parfait; sauf si, par exemple il lui manque un bras, un pied ou un œil, il révélera un défaut.

D'après ce qu'on a précédemment dit, l'attribut de la perfection est donc une chose qui permet de répondre aux exigences de la vie, de réparer les imperfections. Ainsi, l'attribution de la science permet de combattre l'ignorance et de montrer la vérité au savant; ou la puissance, qualité qui permet à celui qui détient la puissance de réaliser ses buts et ses aspirations personnelles; ou encore l'attribut de la vie, celui de la maîtrise, ...etc. Notre conscience considère que le Créateur de l'univers - c'est-à-dire, celui duquel provient l'existence du monde et de ses habitants, celui qui satisfait tout besoin, celui qui offre les divers bienfaits et distribue des qualités aux hommes de l'univers - possède tous les attributs de la perfection, et les dispense à ses créatures car, le bon sens veut que celui qui dispose de ces bienfaits cherche à les céder, à les attribuer. Dans le Coran, Dieu est loué en tant qu'être parfait et sans défauts: "Ton Seigneur est celui qui se suffit à lui-même et il est le Maître de la miséricorde" (Coran, 6:133); "Dieu. Il n'y a de Pieu que Lui! Les noms les plus beaux Lui appartiennent!" (Coran, 20:8). C'est Lui qui existe, qui sait, qui voit, qui entend, qui est omnipotent, qui crée et qui demeure absolu et indépendant.

Aussi, doit-on considérer Dieu comme ayant tous les attributs de la perfection. Il est dépourvu de défauts, et dans son domaine sacré, Il a la pureté complète: "Il est pur, transcendant, sans associé".

Le pouvoir et le savoir de Dieu

En constatant les éléments articulés de cet immense univers, son surprenant mouvement de rotation, les étonnants systèmes partiels qui coexistent à ses côtés, ainsi que la marche ordonnée de chaque espèce de phénomènes vers leur but particulier, tout homme raisonnable comprend que le monde de l'être et tout ce qui existe prennent leur source dans un être indestructible qui, grâce à son pouvoir infini et son savoir illimité, a créé l'univers, les hommes Et toutes les autres créatures de la terre. Ce créateur a posé chacune de ses créatures dans le berceau de l'éducation et grâce à sa clémence divine les a dirigé vers leur but et vers la perfection.

C'est Lui dont l'être s'avère inébranlable, disposant de tout pouvoir et de tout savoir. La parole divine nous le rappelle dans nombre de versets: "Ce qui est dans les cieux et sur la terre célèbre les louanges de Dieu. Il est le Tout-Puissant, le

Sage. La Royauté des cieux et de la terre lui appartient. Il fait vivre et Il fait mourir, Il est puissant sur toute chose. Il est le Premier et le Dernier. Celui qui est apparent et celui qui est caché. Il connaît parfaitement toute chose" (Coran, 57;1-3).

"La Royauté des cieux et de la terre et de ce qui est entre les deux appartient à Dieu. I1 crée ce qu'il veut, Il est puissant sur toute chose" (Coran,5:17).

Expliquons plus amplement ce qu'il faut entendre ici par pouvoir: quand on dit que telle personne a le pouvoir de s'acheter une automobile, cela signifie qu'elle possède la chose nécessaire - l'argent - pour cet achat; quand on dit que quelqu'un a le pouvoir, la capacité, de soulever une pierre de plus de 100 kg, cela veut dire qu'il dispose d'une telle puissance, d'une telle force physique. Ainsi, le pouvoir et la capacité de faire telle chose n'est pas autre que de disposer des moyens nécessaires pour l'effectuer. Comme tout phénomène considéré dans le monde de l'être voit son existence et sa vie relever du Tout-Puissant, on doit dire que Dieu peut tout et que la source de l'être se trouve dans la pure essence divine.

Un autre verset coranique précise: "Ne connaît-I1 pas ce qu'il a créé, Lui qui est le Subtil et qui est parfaitement informé?" (Coran, 67:14).

En effet, comme toute créature base son être et son apparition existentielle sur l'être infini de Dieu, il ne peut y avoir entre cette créature et son créateur un voile, une opacité quelconque; au contraire, rien ne Lui demeure caché; Il est instruit de tout; n'environne et pénètre toute chose.

La justice ('adl)

Dieu est juste et justicier car, la justice est un des attributs de la perfection et le Seigneur de l'univers dispose de toutes les qualités de la perfection. De plus, la parole divine loue constamment la justice et dénigre l'oppression et la tyrannie; elle recommande la justice et interdit d'opprimer. Comment Dieu pourrait considérer telle chose comme laide ou belle sans disposer de tels attributs? Le Coran répond à cette interrogation. Dans la sourate "Les Femmes", on lit: "Dieu ne fera tort à personne du poids d'un atome" (Coran, 4:40); dans la sourate "La Caverne", il est dit que Dieu ne lésera personne (Coran, 18:47).

Le Coran reprend le même propos dans d'autres sourates: "... Dieu ne tolère pas l'injustice envers Ses serviteurs" (Coran, 40:30); "Tout bien qui t'arrive vient de Dieu; tout mal qui t'atteint vient de toi-même" (Coran, 4:79); "Il a donné la perfection à tout ce qu'il a créé" (Coran, 32:6).

Donc, chaque phénomène a été créé avec une perfection infinie. Ce n'est que par comparaison avec les autres créatures qu'une d'entre elles apparaît laide ou

semble présenter des défauts; par exemple, le serpent et le scorpion se révèlent, par rapport à l'homme, des créatures plutôt désagréables et vilaines; de même, la ronce est loin d'être belle à côté de la rose. Pourtant, ces créatures ont, chacune une beauté propre qui témoigne du miracle de la création. Le Seigneur Tout-Puissant a considéré certaines actions volontaires de l'homme comme non avenues, irréligieuses. I1 lui a prescrit de ne pas commettre ces fautes, de ne pas sombrer dans les péchés tels que l'associationnisme, la désobéissance aux parents, le meurtre, l'ivresse, le jeu et autres activités prohibées par la règle divine.

Ce genre d'actes dits péchés sont considérés comme mauvais parce qu'ils transgressent les devoirs consacrés et ne peuvent être attribués à Dieu; si ces actes sont commis volontairement, un châtiment attend leur responsable.

La clémence (rahmat)

Nombre d'actes sont considérés comme relevant de la clémence, de l'indulgence: secourir quelqu'un se trouvant dans l'indigence, satisfaire une personne dans le besoin, aider un aveugle à trouver son chemin, ...etc. Toutes les actions divines sont de pure grâce, donc clémentes. En effet, le Seigneur distribue généreusement les bienfaits, répond aux besoins, aspirations de Ses créatures; le Coran déclare: "Si vous vouliez compter les bienfaits de Dieu, vous ne sauriez les dénombrer" (Coran, 14:34); "...Ma miséricorde s'étend à toute chose" (Coran, 7:156).

Les autres attributs de la perfection

Le Coran évoque dans nombre de versets, les attributs du Seigneur: "Ton Seigneur est Celui qui se suffit à Lui-même et Il est le Maître de la miséricorde" (Coran, 6:133).

Explicitons ce verset: tout bienfait, toute beauté existant sur terre, tout attribut parfait imaginable, constitue un don du Seigneur à Ses créatures; par ce moyen, I1 satisfait à l'un des besoins de la Création. Naturellement, s'il ne disposait pas, Lui-même de cette perfection, Dieu ne pourrait le distribuer aux autres et il se trouverait comme eux dans le besoin. Aussi, le Seigneur possède tous les attributs de la perfection; sans avoir à recourir aux autres. Il dispose des qualités parfaites, de la vie, du savoir, du pouvoir, ...etc. Aucun défaut, aucun point faible qui puisse L'abaisser, Le rendre ignorant ou Le détruire, n'atteint Son seuil de pureté.

Le Saint Coran

Les gens de la Maison du Prophète (Ahlé Bayt)

Le Coran est la source des vérités et des connaissances islamiques et constitue le

livre céleste, preuve de la prophétie du noble Prophète (que Dieu le bénisse). Le Coran est la parole de Dieu et l'enseignement révélé au Prophète par la Source suprême, l'origine vénérée. C'est le Coran qui montre à l'homme le chemin du bonheur. Le noble Coran révèle à l'homme une série de connaissances scientifiques et pratiques pour que celui-ci, en les appliquant, parvienne au bonheur ici-bas et à la félicité dans l'au-delà. Le Coran a été révélé progressivement au Prophète, au fil de 23 années, période pendant laquelle il a diffusé son appel et a tenté de répondre aux besoins de la société humaine. Le Coran est un livre qui ne vise qu'à guider les hommes vers le bonheur. I1 enseigne comme fondements du bonheur individuel et social la juste foi, le bon caractère, la bonne action: "Nous avons fait descendre le Livre sur toi, comme un éclaircissement de toute chose, ..."

(Coran, 16:89).

Le Coran a exposé de façon résumée, le savoir et l'instruction islamique, renvoyant les hommes au prophète, chargé de leur expliciter les problèmes religieux: "Nous avons fait descendre sur toi le Rappel pour que tu exposes clairement aux hommes ce qu'on a fait descendre vers eux. - Peut-être réfléchiront ils! -" (Coran, 16:44); "Nous n'avons fait descendre sur toi le Livre que pour que tu leur expliques les motifs de leurs dissensions, en ce qui le concerne, et comme une Direction et une miséricorde pour un peuple qui croit" (Coran, 16:64).

Sans pousser les gens à une observation aveugle des préceptes, le Coran les leur rappelle avec le langage inné et habituel des hommes; il reprend une série de connaissances et d'instructions que l'homme, bon gré mal gré, se doit par nature, de comprendre. Le Seigneur transcendant dit: "Voici, vraiment, une Parole décisive, et non pas un discours frivole" (Coran, 86:13-14).

Les choses que le Coran édicte, preuves à l'appui, demeurent valables à jamais et pour quiconque; le verbe Coranique se distingue du langage courant des hommes car l'erreur et la négligence ne s'y trouvent pas; la parole divine maîtrise tout, perçoit tout, est avertie de tout.

Aussi, il est nécessaire pour tout Musulman d'ouvrir les yeux, de rester lucide, de se souvenir, du verset précité; de considérer la parole de Dieu comme vivante et éternelle, de méditer librement cette Parole, sans se limiter aux propos avancés à ce sujet par les autres, d'autant plus que le Coran insiste sur la liberté d'opinion des individus; d'ailleurs, le livre de Dieu est une preuve et une promesse éternelle; il n'est pas le monopole de telle personne, de tel groupe. Le Seigneur Tout-Puissant déclare: "Le moment n'est il pas venu pour les erreurs des croyants de s'humilier en entendant le Rappel de Dieu et ce qui est descendu de la Vérité et de ne plus ressembler à ceux qui avaient autrefois reçu le Livre? Ceux-ci trouvèrent le

temps long; leurs "cœurs s'endurcirent. Beaucoup d'entre eux étaient pervers" (56:16).

Le Coran demande aux gens d'accepter la vérité divine en se référant à leur nature innée; c'est-à-dire de se préparer à admettre sans condition cette vérité qui leur est profitable - tant ici bas que dans l'au-delà - et de ne passe laisser tenter par le Diable; puis, d'alimenter leur pensée au savoir islamique et de suivre ses préceptes si ceux-ci leur semblent véritablement répondre à leur bien-être. Alors, le mode de vie de l'homme et la doctrine courante de la société humaine - avec ses règles et normes - seront conformes à la volonté spontanée et à l'aspiration de l'homme; il y aura une seule voie et méthode et celle-ci correspondra à la constitution spécifique de l'être humain cette voie sera droite, sans contradiction; c'est-à-dire qu'elle ne prendra pas sa source tantôt dans le spirituel tantôt dans le matériel, elle ne se conformera pas tant8t à la raison tantôt au caprice.

Evoquant le glorieux Coran, le Tout-Puissant déclare: "Ils dirent: O notre peuple! Nous venons d'entendre la lecture d'un Livre révélé après Moise: i1 confirme les précédents; il guide vers la Vérité et vers un chemin droit" (Coran, 46:30); "Oui, Ce Coran conduit dans une voie très droite. I1 annonce aux croyants qui font le bien la bonne nouvelle d'une grande récompense" (Coran, 17:9).

Dans un autre verset, la puissance et la justesse de l'Islam s'enracine dans la correspondance de cette religion avec la nature innée de l'homme; en effet, une voie et méthode qui répond aux aspirations naturelles, aux besoins réels de l'homme ne peut que réaliser de la meilleure façon son bonheur: "Acquitte toi des obligations de la Religion en vrai croyant et selon la nature que Dieu a donnée aux hommes, en les créant. I1 n'y a pas de changement dans la création de Dieu. Voici la Religion immuable; mais la plupart des hommes ne savent rien" (Coran, 30:30); "Alif. Lam. Ra. Voici un Livre! Nous l'avons fait descendre sur toi pour que tu fasses sortir les hommes des ténèbres vers la lumière, - avec la permission de leur Seigneur - sur la voie du Tout Puissant, de celui qui est digne de louanges" (Coran, 14:1).

Ainsi, le Coran appelle les hommes à suivre la voie lumineuse qui mène à la lumière; c'est ce chemin qui répond inéluctablement aux aspirations innées de l'homme, c'est-à-dire, à ses besoins véritables; c'est cette route qui correspond à la raison humaine; et l'Islam n'est rien d'autre que cette religion innée.

Les autres voies n'ont fait qu'entraîner l'homme dans l'impasse et les ténèbres: ainsi, celle fondée sur les caprices et sur la satisfaction des sens de quelques grands dignitaires; ou celle basée sur l'imitation aveugle des ancêtres et aïeux; ou encore la reprise servile de la voie des nations développées qu'effectue une nation sous développée, sans même évaluer les conséquences de cette imitation insensée; toutes ces voies ont plongé l'homme dans le malheur ou la perversion.

Le Seigneur Tout Puissant déclare: "Celui qui était mort, que nous avons ressuscité et à qui nous avons remis une lumière pour se diriger au milieu des hommes, est-il semblable à celui qui est dans les ténèbres d'où il ne sortira pas? Ainsi, les actions des incrédules sont revêtues d'apparences belles et trompeuses" (Coran, 6:122).

De là on entrevoit l'importance et la grandeur de ce livre sacré pour l'Islam et les Musulmans; d'autant plus que le Coran, révélé depuis quatorze siècles, a constamment attiré l'attention et l'estime des hommes de diverses sociétés.

En effet, le Coran est le livre céleste qui est le garant de l'Islam, doctrine universelle et éternelle; c'est dans ce livre que se trouve gravé l'enseignement islamique avec sa plus belle expression; aussi, est-il, de ce point de vue, équivalent à la religion divine. De plus, le noble Coran est la parole du Seigneur et le miracle éternel du Prophète.

Le Coran est un miracle INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM Le Coran est un miracle

I1 est évident que l'arabe est une langue riche et puissante, capable d'exprimer avec la plus grande précision et clarté les aspirations intimes de l'homme; dans ce domaine, aucune langue ne peut lui être comparée.

L'histoire témoigne que les Arabes des temps pré-islamiques - nomades la plupart donc privés des bienfaits et usages de la civilisation urbaine étaient réputés et estimés pour leur éloquence et leur verve; pour ainsi dire, on ne peut leur trouver, au cours des âges, un seul adversaire capable de rivaliser avec eux en ce domaine. Pour les Arabes, un beau discours était la chose la plus estimable; à leurs yeux, les belles paroles, l'éloquence littéraire devaient être vénérées; d'ailleurs, à l'intérieur de Ka'aba, ils accrochaient sur les murs de la chambre aux idoles les meilleures poésies, les plus agréables propos de leurs littérateurs et orateurs de premier plan. De plus, ils maîtrisaient parfaitement cette langue si riche en règles, en grammaire, en signes et œuvraient à sa précision et à sa beauté. Lorsque les premiers versets du Coran furent révélés au noble Prophète (que Dieu le bénisse) puis, rendus public une grande émotion s'empara des

Arabes et de leurs poètes; jamais, ils n'avaient entendu une si belle parole; le propos coranique avait remué leur cœur et bouleversé leur âme, de sorte qu'ils en avaient oublié leurs propres poésies et poètes. D'ailleurs, décrochèrent les poèmes suspendus (mo'alaqât) aux murs de la Ka'aba... Le discours divin fascinait par sa beauté et sa profondeur tout auditeur; son rythme cadencé faisait taire les plus beaux parleurs. Cependant, la révélation coranique ne faisait pas plaisir à tout le monde: les tribus idolâtres et mécréantes s'inquiétaient car, le message coranique exprimait avec clarté la preuve de la doctrine monothéiste et blâmait l'idolâtrie et chirk (associationnisme). Le Coran méprisait ces idoles, ces statues de

pierre et de bois que vénéraient les Arabes; la parole divine ne leur attribuait aucun pouvoir, aucune faculté et rejetait dédaigneusement ces faux dieux.

Ces Arabes sauvages, aveuglés par l'arrogance et l'orgueil, vivaient de rapines, de brigandage et de meurtre. Le Prophète, qui les invitait à suivre la voie de la vérité, de la justice et de l'humanisme, rencontra leur hostilité; ces impies tentèrent par tous les moyens d'éteindre la flamme de la foi, de briser le flambeau de la guidance divine; mais, jamais ils ne parvinrent à leurs fins.

Au début de la révolution Mohammadienne, le noble Prophète (que Dieu le bénisse) fut présenté à Valid, un orateur arabe célèbre pour son éloquence; il lui récita quelques versets de la sourate "les distinctement sépareras; le fier Valid écouta attentivement et quand le Prophète enchaîna le verset: "S'ils se détournent, dis-leur: Je vous ai avertis de la menace d'une foudre semblable à la foudre qui atteignit les 'Ad et les Thamoud" (Coran, 41:13), Valid commença à trembler puis, perdit connaissance; l'incident mit un terme à la réunion. Quelque temps après, certains Arabes décontenancés vinrent auprès de Valid: ils critiquèrent son attitude qui leur avait fait perdre la face devant Mohammad. Valid leur répondit: "Je vous jure que vous vous trompez; vous savez que je n'ai peur de rien et que je ne vise pas à obtenir le moindre gain ou une quelconque position privilégiée; je suis un homme de lettre et d'éloquence; les paroles récitées par Mohammad ne ressemblent pas à celles des gens communs. Elles sont agréables et émouvantes; on ne peut ni les qualifier de poésie, ni les nommer prose; elles sont profondes et pleines de signification; si vous voulez vraiment que je vous donne mon jugement à leur sujet, accordez moi un délai de réflexion de trois jours".

Au terme du délai, ils retournèrent auprès de Valid. Ce dernier leur dit: "Les paroles de Mohammad fascinent et envoûtent le cœur des hommes; elles relèvent de la magie et de la sorcellerie". Aussi, à la suite de Valid, les associateurs qualifièrent Mohammad de sorcier et le Coran de sorcellerie; ils exhortaient les gens à ne pas l'écouter afin de ne pas être envoûté par son verbe magique. Quand le Prophète récitait les versets coraniques dans la mosquée Al Harâm, ils tentaient de couvrir sa voix en faisant du tapage, en criant, en applaudissant.

Malgré cela, la parole coranique les attirait mystérieusement; le soir, en cachette, ils allaient écouter le Prophète qui récitait les versets sacrés dans sa demeure; puis, ils murmuraient les uns aux autres: "Une telle parole ne peut relever d'une créature humaine!".

A ce sujet, le Coran est précis: "Nous savons parfaitement ce qu'ils écoutent, quand ils t'écoutent, et aussi, quand ils sont en conciliabules et que les injustes disent: Vous ne suivez qu'un homme ensorcelé!" (Coran, 17:47). Lorsque le Prophète (que Dieu le bénisse) récitait le Coran à proximité de Ka'aba et appelait

les gens à le suivre, les orateurs arabes qui passaient par là baissaient la tête pour ne pas être reconnus: "N'est ce pas pour se cacher de lui qu'ils se replient sur eux-mêmes?" (Coran, 11:5).

La mise en accusation du Prophète

Les incrédules et associateurs non seulement considéraient le glorieux Coran comme une sorcellerie mais, ils voyaient dans l'appel du Prophète une mystification; chaque fois que le Prophète invitait les gens à suivre la voie du Seigneur, chaque fois qu'il les conseillait, on disait qu'il recourait à la magie, qu'il cherchait à ensorceler les hommes. En fait, il trouvait une solution à leurs problèmes, une solution qui correspondait à leur conscience humaine et à leur nature innée ; il leur montrait la voie droite et 1a bonne méthode pour parvenir au bonheur. Est ce de la magie que d'affirmer: "N'adorez pas la pierre et le bois que vous taillez de vos propres mains! vous leur sacrifiez vos enfants et vous sombrez dans la superstition?" Peut on appeler sorcellerie, une morale basée sur la justice, la bonté, la paix,1 amour des hommes, le respect des droits des individus? Le Seigneur a évoqué cette accusation à travers sa Parole: "Si tu dis: Vous serez certainement ressuscités après votre mort, les incrédules diront: ce n'est là que magie évidente!" (Coran, 11:7).

Le Coran défie les associateurs

Les infidèles et idolâtres qui croyaient fermement en leurs dieux de pierre et de bois ne pouvaient pas accepter l'Islam et reconnaître le droit chemin, Aussi, diffamaient-ils le Prophète et le traitaient de menteur et de fourbe; ils disaient que le Coran était non pas la parole divine mais celle de Mohammad. Pour réfuter cette accusation, le Seigneur proposa, par un verset coranique, de défier tous les orateurs et poètes qui accusaient le Prophète; c'est-à-dire que ceux qui mettaient en doute le caractère divin du message islamique devaient le prouver en avançant un discours analogue: "Diront-ils: Il a inventé cela! Non!... Mais ils ne croient pas. Qu'ils apportent donc un récit semblable à celui-ci, s'ils sont sincères" (Coran, 52:33-34).

Dans un autre passage, le Seigneur déclare: "S'ils disent: Il l'a imaginé, dis Apportez donc une Sourate semblable à ceci et invoquez qui vous pourrez en dehors de Dieu, si vous êtes véridiques" (Coran, 10:38).

Tous les infidèles et associateurs qui étaient passés maîtres dans l'art de l'éloquence et du verve n'osèrent relever le défi; ils préférèrent transformer la joute oratoire en une bataille rangée... Autrement dit, il leur était plus facile de mourir que de perdre la face dans un concours littéraire et poétique!

Rappelons que, longtemps après la révélation, des Arabes, célèbres pour leur

éloquence, tentèrent de rivaliser avec la parole divine; comme tout le monde, ils durent battre en retraite.

En effet, il est dans la nature de l'homme de chercher à rivaliser avec les autres, de prétendre les surpasser; dès qu'une activité artistique, sportive ou autre attire l'attention du public - même si cette activité ne présente aucun intérêt public, aucune importance sociale, certaines personnes tentent, à tout prix, de faire de la concurrence; elles ambitionnent de briller en défiant les gens. C'est pourquoi, on trouve, à toutes les époques, des prétentieux visant à surpasser le livre céleste alors que le Coran est inimitable, indépassable. Ceux qui qualifient le livre divin de sortilège, de sorcellerie se trompent car la magie transforme la vérité en erreur et vice-versa. Or, le Coran n'est que l'expression de la vérité: il correspond aux instincts humains, c'est-à-dire, à la justice, à l'amour du prochain, â la gratitude et à la bonté; il favorise les comportements qui concordent avec la nature innée de l'homme. Les adversaires du livre sacré ne veulent pas reconnaître que le Coran est une parole, supraterrestre dont la pureté et le charme sans égal demeurent d'essence surhumaine. D'ailleurs, on peut avancer que le caractère inimitable de la parole coranique ne signifie pas qu'elle est nécessairement d'origine divine; ainsi, il arrive qu'un homme de génie surpasse tout le monde dans un art ou une technique (lecture, écriture, récitation); ou bien qu'il détienne une qualité (bravoure, audace) exceptionnelle, inhabituelle; il se peut donc que le noble Prophète ait surpassé en éloquence les autres Arabes mais, cette supériorité d'ordre humain peut à la longue être remise en question par un autre concurrent d'exception. Naturellement, les orateurs contemporains du noble Prophète n'ont pas avancé de tels propos ou raisonné de telle sorte. En effet, même si un art ou une technique atteint, grâce à un homme de génie, un haut degré de perfection, cet art ou cette technique reste à la portée du genre humain; à force d'efforts et de maîtrise on peut rivaliser avec le meilleur en ce domaine car son œuvre est d'origine humaine; il a fait œuvre de pionnier, ouvert la voie aux autres, ceux qui, bientôt, le concurrenceront. Ainsi, personne ne peut surpasser en générosité le célèbre Hâtam Tâi'mais, on peut l'égaler; on ne peut mieux écrire que Mir le grand calligraphe ou mieux peindre que Mâni mais, on peut tenter de rivaliser partiellement avec ces deux grands artistes. Si l'on s'en tient à cette règle générale, considérer le Coran comme la plus belle parole humaine - et non comme celle de Dieu - signifie qu'elle est à la portée de grands orateurs; c'est-à-dire que certaines personnes qualifiées peuvent créer au moins un verset semblable à ceux du Coran. Notons que le Coran, en défiant ses adversaires, leur demande une parole semblable, non une parole supérieure: "Composez donc un seul récit semblable, un seul verset semblable; appelez-y même tous ceux que vous pouvez".

Pour conclure il faut dire que le Coran non seulement a supplanté par sa prose inimitable ses détracteurs mais, il a donné une réponse adéquate aux problèmes des hommes; il a prouvé par ses vérités révélées, par ses sources divines, que ce

livre céleste était une création surhumaine donc inimitable.

Les gens de la Maison du Prophète (Ahlé beyt)

On qualifie couramment de "ahlé beyt" la maisonnée d'un père de famille: la femme, le fils, la fille, le serviteur et toute personne vivant dans le foyer du chef de famille font partie du "ahlé beyt". Parfois, on entend aussi sous ce vocable les proches parents tels que oncles, tantes, cousins et cousines, alors, la notion courante "d'ahlé beyt" prend une acception plus large.

Toutefois, dans la tradition coranique et islamique cette expression prend une signification particulière, non profane, distincte de celle en usage. Selon les multiples récits retransmis, on désigne sous le vocable "ahlé beyt" le Prophète, Ali, Fâtémeh, Hassan et Hossein. Seules ces saintes personnes constituent les "gens de la Maison" et des proches parmi les parents du Prophète (ceux qui appartiennent à sa maisonnée) en sont exclus: ainsi, la noble Khadija - la plus ch8re épouse de Mohammad et la mère de Fâtemàh et Ibrahim, fils de Marie la copte, autre épouse de Mohammad - ne sont pas considérés comme faisant partie de "la Maison" sacrée, alors qu'ils sont des intimes du Prophète. Par contre, toujours d'après la tradition chi'ite, les Neuf Imâms descendant d'Hossein appartiennent au "ahlé beyt"; donc les "gens de la Maison du Prophète" ne sont, en fait, que les treize saintes personnes de la lignée du Prophète reconnues par la tradition chi'ite sous l'expression "les quatorze infaillibles"; donc, le Prophète, sa fille Fâtemeh et les douze guides spirituels ou Imams constituent les "gens de la Maison".

Les gens de la Maison du Prophète se distinguent principalement par leurs vertus et leurs qualités exceptionnelles; parmi ces qualités incontestables on doit évoquer deux d'entre elles:

1- D'après le verset, "0 vous, les gens de la Maison! Dieu veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement" (Coran, 33:33), ils sont infaillibles et innocents; c'est-à-dire qu'ils ne pèchent, et ne commettent jamais de fautes.

2- Selon le hadith relatif aux choses précieuses (Saghaleyn), les descendants du Prophète suivent le Coran; c'est-à-dire, qu'ils ne s'écartent jamais du Livre et ne se trompent jamais dans la compréhension et le commentaire du Coran et de 1a religion de Dieu.

Pour la doctrine shi'ite, ces deux qualités sont essentielles à l'action et à la parole des gens de la Maison; tout comme elles le furent pour le noble Prophète (que Dieu le bénisse).

Les vertus consacrées d'Ali et des gens de la Maison

On rapporte divers récits - dont certains relatés par le Prophète lui-même concernant les vertus du noble Ali et des autres gens de la Maison. Nous nous en tiendrons à trois séries de vertus:

1- En l'an 6 de l'hégire, les Chrétiens de la ville de Nadjrân choisirent quelques uns de leurs notables et savants et les envoyèrent à Médine. Ces délégués engag8rent avec le noble Prophète des débats sur la filiation du Christ; bien qu'à court d'arguments, ils refusèrent de s'avouer vaincus alors le Seigneur révéla au Prophète le verset de la mubàhala, ou mutuelle malédiction: "Si quelqu'un te contredit après ce que tu as reçu en fait de science, dis: Venez! Appelons nos fils et vos fils, nos femmes et vos femmes, nous-mêmes et vous-mêmes: nous ferons alors une exécration réciproque en appelant une malédiction de Dieu sur les menteurs" (Coran, 3:61).

Suivant le verset révélé, le Prophète proposa aux envoyés de Nadjran d'appeler leur êtres les plus chers, leurs enfants et d'invoquer la malédiction divine sur les menteurs, les imposteurs (mubàhala). La délégation de Nadjran accepta la proposition de mutuelle malédiction de Mohammad. Le lendemain matin, tout le monde attendit l'arrivée du Prophète curieux de voir ceux qui l'accompagneraient dans cette sorte d'ordalie, cette confrontation publique. L'assistance vit alors venir Mohammad, tenant Hossein sur sa poitrine et Hassan par la main, suivi d'Ali et de sa fille Fâtemeh. Puis, le Prophète se tournant vers ses proches leur ordonna de dire "amen" dès qu'il aura prié et invoqué le Seigneur. Le spectacle de ce petit groupe resplendissant de lumière, de vérité, de foi en Dieu, bouleversa la délégation venue de Nadjrân; leur chef dit à ses concitoyens: "Je vous jure que si ces visages invoquent la malédiction divine tous les Chrétiens de la terre seront exterminés". Aussi les délégués demandèrent au noble Prophète de ne pas poursuivre la confrontation, de mettre un terme à cette épreuve. Ils demandèrent à Mohammad de les laisser vivre en paix moyennant le versement d'une taxe à la communauté islamique. Ainsi se termina la controverse entre Chrétiens de Nadjrân et le Prophète.

Mais, revenons au verset révélé au Prophète et lui ordonnant d'engager un duel imprécatoire avec les Chrétiens: Par "allons-y nous" le verset divin entend donc le Prophète et Ali, par "nos femmes" Fâtemeh et par "nos enfants" Hossein et Hassan. On en déduit facilement qu'Ali fait partie de la maison de Mohammad et que les gens de la Maison (ahlé beyt) du Prophète sont au nombre de quatre. En effet, "nous, nos enfants et nos femmes" est synonyme des "gens de la Maison" et si le Prophète considérait une autre personne relevant de sa Maison, il l'aurait emmenée à l'épreuve de mutuelle malédiction. On peut tirer une autre conséquence relative à l'infaillibilité de ces quatre élus car le Seigneur Tout-Puissant témoigne de la pureté des gens de la Maison du Prophète: "0 vous, les gens de la Maison! Dieu veut seulement éloigner de vous la souillure et vous purifier totalement" (Coran, 33:33).

2- Si l'on se réfère à certains récits rapportés, le Prophète de l'Islam aurait déclaré: "Les gens de ma Maison ressemblent au bateau de Noé; celui qui sera de leur bord sera sauvé, les autres sombreront".

3- Selon d'autres récits le noble Prophète aurait déclaré: "Je vous laisse en souvenir deux choses précieuses et indissociables: le livre de Dieu et les gens de ma Maison. Tant que vous suivrez ces deux inestimables biens que je vous laisse, vous ne tomberez pas dans l'erreur".

LA MORALE

Introduction

Les innombrables moyens que l'homme utilise, sans cesse, dans sa vie quotidienne, les objets qu'il cherche constamment à acquérir pour son confort, n'étaient pas à sa disposition le jour de la Création. Tous ces moyens et objets résultent de son travail continu, d'un labeur effectué progressivement durant des siècles.

En tout cas, de l'homme primitif à l'homme civilisé d'aujourd'hui, l'être humain, poussé par sa nature innée, n'a jamais arrêté ses efforts pour fabriquer et inventer des objets et moyens de bien-être toujours plus perfectionnés. Car, un homme dont les appareils et organes internes et externes - tels que l'œil, l'oreille, la bouche, les jambes, les bras ainsi que lé cerveau, le cœur, les poumons et le foie - s'arrêtent de fonctionner n'est, en fait, qu'un mort. Ainsi, si l'homme travaille, ce n'est pas uniquement parce qu'il y est contraint, mais le fait même qu'il est un être humain, le conduit à entreprendre diverses activités. Sa conscience lui fait comprendre qu'il doit effectuer nombre d'efforts pour parvenir à ses fins; il doit œuvrer pour assurer par tous les moyens possibles, sa réussite et son bonheur. Donc, tout homme, quelque soit son milieu social et son mode de vie - religieux ou laïque, démocratique ou despotique, urbain ou nomade - se sent contraint de remplir une série de devoirs et d'obligation qui semblent préparer une vie heureuse et agréable et que permettent la réalisation des véritables espoirs de l'humanité. La réalisation de ces devoirs, seule voie du bonheur, est en réalité, la valeur et le sens même de l'humanité. Nous considérons cette humanité comme la plus chère et la plus précieuse des choses et sa valeur est incomparable avec celle de tout autre produit.

Donc "le sens du devoir" et l'accomplissement des devoirs constituent la question pratique la plus importante à laquelle l'homme se trouve confronté ; dans sa vie. Cette question est, en fait, aussi importante que l'homme ; lui-même; celui qui refuse ou néglige parfois d'accomplir ses devoirs perd sa haute situation, perd sa dignité d homme. Plus il néglige ses devoirs, plus sa chute devient grave, ainsi, il révèle sa bassesse et sa dégradation morale avec chaque délit qu'il commet, aussi

bien la société que sa propre personne se trouvent ébranlées. Le Coran dans sa parole divine dit: "Oui, l'homme est en perdition, à l'exception de ceux qui croient; de ceux qui accomplissent des ; œuvres bonnes; de ceux qui s'encouragent mutuellement à rechercher la Vérité; de ceux qui s'encouragent mutuellement à la patience" (Coran, 102:2-3). Et le Tout Puissant ajoute: "La corruption est apparu sur la terre et sur la mer par suite des actes accomplis. par les mains des hommes afin que Dieu leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont fait'. (Coran, 30:41).

Divergence de vue sur la définition du devoir

La reconnaissance des devoirs et leur accomplissement constitue une obligation incontestable de l'être humain. Personne, de par sa nature innée ne peut nier cette réalité.

En effet, les devoirs de l'homme sont en rapport direct avec sa vie et son bonheur. Comme la conception religieuse considère la vie humaine d'une façon particulière, les devoirs de l'homme déterminés par la religion sont donc différents de ceux définis par la laïcité.

Selon la conception religieuse la mort ne met pas un terme à la vie de l'homme dont l'existence n'a ni limite ni m. Ce que l'homme acquiert grâce à ses opinions pures et justes, à sa morale appréciée et par les bonnes œuvres qu'il a accomplies dans ce monde, constitue l'unique capital qu'il possédera après sa mort dans sa vie éternelle.

Ainsi pour déterminer les devoirs et les obligations de l'individu et de la société, la religion tient compte aussi de la vie dans le monde éternel. La religion établit ses lois et règles en rapport avec la connaissance de Dieu, la soumission au Seigneur; les effets évidents de ces principes apparaîtront après la mort de 1 homme, le jour de la Résurrection.

Quelles que soient les conceptions laïques, elles tiennent compte uniquement de la courte vie en ce monde. Ainsi les devoirs qu'elles établissent pour l'homme visent à le faire bénéficier d'une meilleure vie matérielle; c'est-à-dire, à satisfaire ses besoins physiques - besoins communs à l'homme et à l'animal - de façon adéquate.

Ainsi, les conceptions laïques préparent pour l'homme une sorte de vie animale dont la logique s'alimente à des sentiments et sensations propres aux bêtes. Elles ne tiennent ni de la lucidité, ni du réalisme de l'homme, ni de sa vie éternelle pleine de spiritualité. C'est ainsi que - l'expérience le montre clairement - la morale supérieure de l'homme disparaît progressivement dans ces sociétés laïques qui sombrent, de plus en plus, dans la dégradation et la décadence morale. Certains prétendent que la religion est basée sur l'imitation et la

soumission indiscutable à une série de devoirs et de règles définies, alors que les méthodes et les normes sociales doivent s'adapter et être adaptables à la logique actuelle de toute société. Ceux qui avancent ces propos ne tiennent pas compte du fait que les règles et les lois établies dans une société doivent être appliquées entièrement et sans exception. I1 n'est jamais arrivé qu'avant de se soumettre aux lois établies, aux règles en vigueur dans un pays, les citoyens engagent des débats et des discussions scientifiques sur ces lois; on n'a jamais vu, qu'un citoyen n'admettant pas la justesse d'une loi, soit exempté de son application ou libre de ne pas s'y soumettre. Ceci doit donc être valable aussi bien pour les lois religieuses que pour les lois laïques.

En examinant les conditions naturelles et sociales d'un pays et en étudiant le système qui y règne, il est possible de découvrir la justesse de l'ensemble ou d'une partie des lois du pays en question.

Ce propos est aussi valable pour les règles religieuses. Avec un peu de lucidité, en réfléchissant sur la Création et les besoins innés de l'homme, on peut saisir aussi bien l'ensemble que les détails des règles religieuses. Le glorieux Coran et de nombreux récits rapportés invitent l'homme à penser, à réfléchir et à bien administrer. Et dans certains commandements on se réfère brièvement à la justesse de la règle. On rapporte du noble Prophète et des "gens de sa Maison (que Dieu les bénisse)" nombre de récits sur les causes et l'origine des règles.

Le sens du devoir

Comme nous avons pu le voir au commencement de ce livre, la sainte religion islamique est un programme général et universel que Dieu le Tout Puissant a révélé à Mohammad, le Sceau des prophètes, afin de guider l'homme ici bas et dans l'au-delà. Ainsi, l'Islam doit être appliqué dans la société humaine pour empêcher l'humanité de sombrer dans l'abîme de l'ignorance et du malheur.

La religion étant le programme de la vie même, elle fixe donc certains devoirs à l'homme en rapport avec sa vie et exige de lui leur application.

Notre vie, en général, est liée aux trois réalités suivantes: Le Seigneur, notre propre personne, nos semblables.

1- Dieu le Tout Puissant dont nous sommes les créatures, et à qui nous devons toutes les faveurs qu'I1 nous a réservés. Notre reconnaissance envers Son seuil sacré est notre devoir le plus urgent, le plus nécessaire.

2- Notre propre personne.

3- Nos semblables avec qui nous sommes contraints de partager notre vie, nos efforts et nos activités.

Trois devoirs généraux nous sont donc fixés et exigés: devoir envers Dieu, devoir envers nous-mêmes et devoir envers les autres hommes.

Les devoir de l'homme envers Dieu (Connaissance de Dieu)

Notre devoir envers Dieu constitue notre devoir le plus important. L'homme doit commencer par chercher à connaître son créateur et cette quête doit s'accomplir avec un cœur sincère et une intention pure; car, tout comme l'existence de Dieu le Transcendant est source et cause de toute créature et de tout phénomène, la connaissance de son existence sacrée permet de bien éclairer tout esprit lucide. Ne pas tenir compte de cette vérité de conscience entraîne chez l'homme toutes sortes d'ignorance, d'obscurantisme et de négligence vis-à-vis de ses devoirs. Et celui qui ne s'intéresse pas à connaître Dieu, éteint donc la lueur de sa conscience; il n'aura alors aucune chance pour parvenir au véritable bonheur humain.

Nous constatons que ceux qui refusent de connaître Dieu et ne tiennent pas compte de cette vérité dans leur vie, s'éloignent totalement des spiritualité humaines. Ils s'abaissent et vont jusqu'à se conduire comme des animaux. Dieu le Tout Puissant déclare: "Ecarte-toi donc de celui qui tourne le dos à notre Rappel et gui ne désire que la vie de ce monde. Voilà toute l'étendue de leur science!" (Coran, 53:29).

I1 faut rappeler que l'homme, de par son sens de la logique et son raisonnement instinctif, est forcément conduit à reconnaître Dieu; car 1'intelligence innée de l'être humain voit partout des signes révélant l'existence de Dieu, son savoir et son pouvoir. La connaissance de Dieu ne signifie donc pas que l'homme doit acquérir cette connaissance pour soi. On entend par là qu'il ne peut pas rester indifférent à l'égard de cette vérité évidente et indissimulable.

Ainsi l'homme doit entendre la voix de sa conscience qui l'invite sans cesse vers Dieu; en approfondissant cette connaissance du Créateur il pourra se débarrasser de tout doute et de toute hésitation.

L'adoration de Dieu

Après la connaissance de Dieu, notre deuxième devoir consiste à adorer le Seigneur. Car en reconnaissant Dieu, nous arrivons à cette réalité que pour atteindre notre seul but, c'est-à-dire, le bonheur, on doit appliquer le programme fixé pour l'homme par Dieu, le miséricordieux, et que les prophètes nous ont transmis. L'obéissance au Seigneur, la soumission à Dieu s'avère donc le seul devoir de l'homme; par rapport à cette tâche tous les autres devoirs apparaissent comme secondaires et sans importance.

Dieu, dans sa transcendance, déclare: "Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez

que lui" (Coran, 17:23). I1 ajoute: "O fils d'Adam! Ne vous ai je pas engagés à ne pas adorer le Démon - il est votre ennemi déclaré" (Coran, 36:60).

Nous devons donc reconnaître notre soumission à Dieu et notre dépendance envers Lui; nous devons tenir compte de la grandeur, de la majesté sans mesure du Seigneur, obéir à tous ses ordres et considérer qu'il nous environne de partout. Nous devons adorer uniquement Dieu le Suprême et n'obéir qu'au noble Prophète et aux Imams, guides que le Maître de l'univers nous a délégués.

Le Seigneur Tout Puissant déclare: "O croyants! Obéissez à Dieu, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité" (Coran, 4:59). I1 est évident que l'obéissance à Dieu, aux guides religieux, entraîne le respect total envers tout ce qui est attribué à Dieu. Nous devons prononcer le nom béni du Seigneur et les noms des guides religieux respectueusement, avec politesse. De même, il faut vénérer le Livre de Dieu (le glorieux Coran), l'honorable Ka'aba, les mosquées, les sanctuaires des guides religieux. Dieu le Tout Puissant déclare ainsi: "Voilà ce qui est prescrit: Quiconque respecte les choses sacrées de Dieu sait que leur observance procède de la crainte révérencielle de Dieu contenue dans les cœurs" (Coran, 22:32).

Les devoir de l'homme envers lui même

L'être humain, quelle que soit la voie et le mode de vie qu'il choisit, cherche en réalité à obtenir le bonheur et la réussite. Et, comme la connaissance du bonheur est ici, un problème secondaire par rapport à la connaissance de soi, il faut nous connaître afin de connaître nos vrais besoins, ceux dont notre bonheur dépend. La connaissance de soi est donc le devoir le plus urgent de l'homme. C'est en effet, ainsi, qu'il découvrira vraiment son bonheur et pourra œuvrer, avec tous les moyens dont il dispose à la satisfaction de ses besoins sans gaspiller son seul capital, sa précieuse vie.

Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "Celui qui parvient à se connaître, connaît son Dieui". Et, Ali, le commandeur des croyants (que Dieu le bénisse) déclare: "Celui qui parvient à se connaître, a atteint le sommet de la connaissance".

Après avoir connu son soi, l'homme comprend que son plus grand devoir consiste à honorer son essence humaine. I1 saisit que pour obtenir une vie éternelle remplie de bonheur et de plaisir, il lui faut éviter de détruire cette essence, il lui fait soigner et veiller à son hygiène physique et morale.

Ali, l'Emir des croyants (que Dieu le bénisse) dit: "Celui qui se respecte, jugera les passions de l'âme concupiscente comme viles et sans importance".

L'être humain est composé de deux parties: l'âme et le corps. Veiller à la bonne

santé et au bon état des deux parties fait partie du devoir de l'homme. Tout Musulman doit observer les règles précises et complètes que sa religion sacrée a fixées pour l'hyg8ne de l'âme et du corps.

L'hygiène corporelle:

Eviter les choses nuisibles

A travers toute une série de règles, la sainte religion islamique a déterminé clairement les conditions de mise en pratique de l'hygiène du corps. I1 est interdit de boire du sang, dé manger de la charogne ou la chair de certains animaux, de consommer des nourritures empoisonnées. II est interdit de boire des boissons alcoolisées, des eaux impures, de manger à l'excès, de nuire à son corps; d'autres interdits réglementent l'hygiène du corps en Islam. Dans ce chapitre nous n'avons pas la possibilité d'étudier en détail tous ces règlements.

Le maintien de la propreté

La propreté est le principe le plus important de l'hygiène, c'est pourquoi elle occupe une place considérable dans la doctrine sacrée de l'Islam. Et nulle religion ne s'est autant intéressée à la propreté que l'Islam.

Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) a dit: "La propreté est un signe de foi". (cette phrase est en elle-même, le plus grand éloge de la propreté.

Les guides religieux ont laissé nombre de recommandations sur le bain et la façon de se baigner. Sa sainteté l'Imam Moussa-ibn Djâfar (que Dieu le bénisse) dit: "Un bain tous les jours rend l'homme fort et robuste".

Sa sainteté l'Imam Ali (que Dieu le bénisse) dit: "Le bain est un endroit approprié car l'homme s'y débarrasse de sa crasse".

Outre ses règles générales sur la propreté, l'Islam recommande aussi certains actes précis pour assurer la bonne hygiène des Musulmans: se couper les ongles des mains et des pieds, se raser les poils superflus du corps, laver ses mains avant et après les repas, peigner ses cheveux, rincer sa bouche et son nez, balayer sa maison, veiller à la propreté des routes et du seuil des maisons, nettoyer sous les arbres, etc.. tous ces actes, sont recommandés par l'Islam pour préserver l'hygiène des Musulmans.

De plus, en Islam lors des prières celui qui prie doit être propre; il lui faut effectuer ses prières rituelles en observant les règles d'hygiène et de propreté; par exemple, il doit débarrasser son corps et ses vêtements des impuretés, faire ses ablutions plusieurs fois par jour, effectuer des lotions différentes pour prier et jeûner. I1 faut noter que pendant l'ablution et la lotion, l'eau doit se déverser à

même le corps et l'épiderme ne doit pas être gras ou sale. On constate ainsi que la propreté du corps se révèle être en Islam une obligation implicite.

La propreté des vêtements

La sourate bénite "Modasser" (le Prophète couvert de son manteau) est une des sourates révélées au noble Prophète (que Dieu le bénisse) au début de sa Mission. Au quatrième verset de cette sourate, Dieu donne cet ordre: "purifïe tes vêtements" (Coran, 74:4).

Dans la jurisprudence islamique la propreté du vêtement lors de la prière est une obligation. D'ailleurs, de manière générale, il est recommandé au Musulman d'éviter les impuretés, les saletés. E# tous les guides infaillibles (que Dieu les bénisse) ont laissé quelques recommandations à ce propos. Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "Celui qui s'habille doit prendre soin de la propreté de ses vêtements". Ali le Commandeur des croyants (que Dieu le bénisse) dit: "Laver ses vêtements fait disparaître la peine et la tristesse de l'homme; la prière de celui qui porte des vêtements propres est valable".

On rapporte de l'Imam Sâdeq et de l'Imam Kâzem (que Dieu les bénisse) le propos ci-après: "Avoir dix ou vingt chemises, les porter et les changer n'est pas un gaspillage".

Outre la propreté corporelle, l'hygiène vestimentaire, le Musulman doit bien s'habiller; quand il rend visite aux autres, il doit se présenter sous les meilleures apparences. L'Imàm Ali (que Dieu le bénisse) déclare: "Porte de précieux vêtements et soigne ton apparence car Dieu est beau et aime la beauté si sa source s'avère licite". Ensuite l'Imam Ali cite ce verset: "Dis: Qui donc a déclaré illicite la parure que Dieu a produite pour ses serviteurs, et les excellentes nourritures qu'I1 vous a accordées?" (Coran, 7:32).

Rincer sa bouche et brosser ses dents

La bouche est le conduit qui permet à l'homme de s'alimenter. Lorsqu'on mange de petits bouts de nourriture, des miettes s'infiltrent entre les dents ou se fixent sur la langue et à l'intérieur du canal buccal. En conséquence, la bouche devient comme contaminé et sentira mauvais. I1 arrive même, parfois, que par suite de certaines fermentations ou de réactions chimiques qui se déroulent à cause de petits bouts de nourriture fixés dans la bouche, ces débris alimentaires deviennent des matières sécrétant du poison; ces matières nocives peuvent être transportées dans l'estomac avec d'autres aliments. D'autre part, la respiration de celui qui est ainsi empoisonné, contaminera l'air et sera donc nuisible pour ceux qui se trouvent à proximité.

C'est pourquoi la loi sacrée islamique ordonne à tout Musulman de brosser ses

dents tous les jours et surtout avant les ablutions, de rincer sa bouche avec de l'eau pure et de la protéger contre toute impureté. Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "Si j'étais sûr qu'on ne ferait pas de gaspillage, j'aurais fait du brossage des dents une obligation religieuse". Et, il déclare ailleurs: "L'ange Gabriel recommandait toujours le brossage des dents; et pensais même que plus tard cet acte serait devenu obligatoire".

Rincer son nez en aspirant

L'être humain a besoin de respirer pour vivre. Souvent, l'atmosphère qui l'entoure est poussiéreuse, malsaine et cela nuit certainement à son appareil respiratoire.

Pour prévenir cet effet néfaste, Dieu le miséricordieux a fait pousser des poils à l'intérieur du nez de l'homme pour empêcher que la poussière atteigne les poumons.

I1 arrive, cependant, que la poussière accumulée dans le nez empêche ces poils de fonctionner comme il le faut. C'est pour cela que la loi islamique ordonne aux Musulmans de rincer leur nez plusieurs fois par jour avant les ablutions, en aspirant l'eau dans le nez afin d'assurer la bonne hygiène de leur appareil respiratoire.

L'hygiène spirituelle

Education de la morale: à l'aide de sa conscience divine innée; l'homme distingue la valeur de la bonne morale et saisit son importance du point de vue individuel et social. C'est pourquoi dans la société humaine, personne n'ose nier la valeur de la morale et tout le monde estime celui qui possède une bonne morale. La grande importance que l'homme attribue à la bonne morale, est évidente. De même, on connaît les nombreuses recommandations et les ordres détaillés de l'Islam sur la morale.

Dieu le Tout Puissant déclare: "Par une âme! - Comme il l'a bien modelée en lui inspirant son libertinage et sa piété! - Heureux celui qui la purifies! Mais celui qui la corrompt est perdu!" (Coran, 91:7-9). Commentant ce dernier verset, l'Imam Sâdeq a dit: "Dieu a révélé aux hommes ce qui est bien et juste d'accomplir et ce qui est mal et qu'on doit éviter de faire".

La quête du savoir

Posséder un savoir est une qualité spirituelle des plus estimables. La supériorité de l'homme savant et instruit sur l'homme ignorant et inculte est évidente.

L'homme par sa raison, son savoir, se distingue des animaux. Ceux-ci suivant leur structure particulière, ont des instincts déterminés et, invariablement, ils satisfont

à leurs instincts et aux besoins d'une vie répétitive.

Le progrès et la transcendance n'ont guère de sens dans la vie des bêtes; d'ailleurs l'animal est capable de découvrir de nouvelles voies pour renouveler sa vie et celles des semblables.

L'homme est le seul être qui, grâce à son intelligence enrichit sans cesse, son savoir, valorise et perfectionne sa vie matérielle et spirituelle en découvrant perpétuellement de nouvelles lois naturelles et supra-naturelles. I1 est seul à pouvoir, à partir de son passé, investir pour son avenir et pour celui de ses semblables.

Parmi les divers systèmes sociaux nouveaux ou anciens et parmi les multiples religions ou rites, le régime islamique est celui qui a le plus encouragé et exhorté les gens à s'instruire. Afin de pouvoir fonder une culture de base, l'Islam a exigé que tous les Musulmans hommes et femmes s'instruisent. I1 existe à ce sujet nombre de règles définies par le noble Prophète et les guides religieux de l'Islam. Le noble Mohammad (que Dieu le bénisse) déclare: "La quête du savoir est le devoir de tout Musulman". Le mot "ilm" (savoir, science) dans cet hadith a un sens absolu et englobe toutes les branches scientifiques et concerne aussi bien l'instruction de l'homme que celle de la femme. Ainsi, du point de vue de l'Islam, la recherche du savoir et de la science est un devoir général; elle ne se limite pas à un genre particulier et concerne les deux sexes.

Et le respectable Prophète ajoute: "Tâchez de vous instruire du berceau à la tombe".

Tout devoir religieux doit s'accomplir à un âge déterminé: la puberté est donc exemptée de ces devoirs. Et, dans certains cas, les incapables et les personnes trop âgées sont, eux aussi, exemptées des devoirs religieux.

La recherche du savoir, la quête de la science est cependant obligatoire pour l'homme durant toutes les étapes de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. C'est pourquoi le Musulman se doit de s'instruire pendant toute sa vie et approfondir constamment son savoir. Un hadith bien connu du Prophète a généralisé ce devoir islamique. "Recherchez toujours le savoir, même si pour ce faire vous deviez vous rendre en Chine".

Dans un autre hadith, Mohammad déclare: "Le savoir et la science sont les choses les plus précieuses au monde que peut perdre un croyant. Même s'il doit les chercher jusqu'en Chine', c'est-à-dire, à l'extrémité du monde il lui faut les acquérir.

D'après ce commandement, acquérir le savoir est une obligation pour tout bon Musulman même si pour parvenir il doit entreprendre de longs voyages.

Autrement dit, le croyant se doit de rechercher les sciences auprès de toute personne et en tout lieu. Et dans un autre hadith il dit: "Le savoir et la science sont les biens perdus du croyant; il les ramasse là où il les trouve". Ainsi la seule condition pour apprendre une science est son utilité sociale et sa justesse.

A de nombreuses occasions, l'Islam recommande aux fidèles de méditer sur les secrets de la création, sur les cieux, la terre, la nature humaine, l'histoire des nations et les ouvrages des Anciens (philosophies, sciences naturelles, mathématiques, etc..). De même, l'Islam encourage les gens à s'instruire sur les problèmes moraux et religieux - la morale et le droit islamique - d'apprendre les différents arts et métiers qui facilitent et améliorent la vie des hommes.

Pour le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) l'importance des sciences et du savoir est considérable. Ainsi, à la bataille de Badr, lorsqu'un groupe d'infidèles fut capturé par les Musulmans, le Prophète annonça que tous les captifs seraient libérés moyennant le paiement à l'armée musulmane, de lourdes sommes. Les seuls captifs que furent exemptés du paiement en question étaient ceux qui savaient lire et écrire; en effet, on leur avait promis de les libérer sous la condition que chaque captif apprennent à lire et à écrire à dix jeunes musulmans.

D'ailleurs, la création d'une classe élémentaire pour adultes fait sans précédant dans l'histoire fut l'ceuvre des Musulmans. Le mérite d'avoir été les premiers dans l'histoire mondiale à instruire des adultes illettrés leur revient donc. I1 est intéressant de rappeler que dans l'histoire de l'humanité le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) est la seule personne qui, pour la première fois, accepta de considérer l'instruction comme un butin de guerre; personne n'avait vu un chef d'armée vainqueur accepter en guise de butin et rançon des cours d'alphabétisation.

Le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse) visitait lui-même ces classes pour contr6ler les connaissances et les progrès des élèves; il se faisait accompagner de gens lettrés et compétents pour examiner le niveau de connaissance des enfants. Au cours de ces visites, il encourageait les meilleurs, les plus studieux d'entre eux.

Un historien rapporte même qu'une femme nommée "Alchafa" qui savait, avant même la prophétie de Mohammad, lire et écrire, se rendait régulièrement chez le Prophète et apprenait à lire et à écrire aux femmes de Mohammad (que Dieu le bénisse). Elle était encouragée et exhortée par le Prophète qui se félicitait de son enseignement.

L'étudiant et l'Islam INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM L'étudiant et l'Islam

L'importance de l'effort que l'homme entreprend pour atteindre un objectif équivaut à cet objectif.

De par sa nature divine innée, l'homme considère le savoir comme la chose la plus importante du monde humain. Aussi, accorde t'il à l'étudiant, à celui qui s'instruit, une place exceptionnelle, un intérêt privilégié. Comme l'Islam s'affirme être une religion fondée sur la nature innée de l'homme, il attribue évidement la plus grande importance à l'étudiant. A ce sujet, le respectable Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "Celui qui recherche le savoir est l'aimé de Dieu".

Le "Djihad" (lutte sainte) constitue une des bases de la religion islamique; si le Prophète ou l'Imam donne l'ordre de guerre, tous les Musulmans doivent y participer sauf ceux qui s'occupent de théologie, c'est-à-dire, les gens qui étudient les sciences religieuses sont exemptés de ce devoir.

Il faut qu'il existe toujours un nombre suffisant de Musulmans en train de s'instruire dans les centres religieux. Le Seigneur, Tout Puissant, déclare: "Pourquoi quelques hommes de chaque faction ne s'en iraient-ils pas s'instruire de la Religion afin d'avertir leurs compagnons lorsqu'ils reviendraient parmi eux? Peut-être, alors, prendraient-ils garde". (Coran, 9:122).

L importance de l'enseignant et de l'instituteur

L'enseignant est ce foyer chaleureux resplendissant qui s'alimente à la lueur du savoir et débarrasse la terre de l'ignorance et de l'arriération. C'est lui qui transforme les ignorants aveugles en savants clairvoyants et ceux-ci guidés par la flamme du savoir, atteignent le monde sacré et le paradis du bonheur.

Le respect de l'enseignant, la nécessité de lui obéir est donc un devoir pour tout Musulman. L'Islam le considère comme le plus sacré et le plus honorable individu de la société humaine. A propos de la haute considération dont jouit l'enseignant en Islam, il suffit de rappeler cette phrase de l'Imam des vertueux, Ali (que Dieu lui accorde le salut): "Celui qui m'a appris quelque chose, a fait de moi son serviteur".

Cette sage parole en l'honneur de l'enseignant est des plus précieuses.

L'Imam Ali (que Dieu lui accorde le salut) ajoute encore: "Les gens se divisent en trois groupes différents: premièrement, les savants théologiens; deuxièmement, ceux qui se lancent dans la quête du savoir pour sauver leur semblables ou leur propre personne et, troisièmement; les gens qui n'ont aucune connaissance, aucun savoir. Ces derniers ressemblent aux mouches qui se posent sur le front et le museau des bêtes et changent de direction avec chaque vent qui souffle (ou se dirigent en reniflant vers la moindre ordure)".

Glorification des savants

A propos de la précieuse valeur du savoir et du haut respect que l'on doit aux savants le saint Coran déclare: "Dieu placera sur des degrés élevés ceux d'entre vous qui croient et ceux qui auront reçu la science. Dieu est parfaitement informé de ce que vous faites" (Coran, 58:11).

Son estime pour les savants est telle que le guide de l'Islam va jusqu'à déclarer: "La mort d'une tribu est moins terrible et nuisible que celle d'un savant".

Et, Dieu le Tout Puissant, annonce dans un autre verset: "Ceux qui savent et les ignorants sont-ils égaux? Les hommes doués d'intelligence sont les seuls qui réfléchissent" (Coran, 39:9).

C'est pourquoi le savant et l'ignorant ne sont nullement égaux. Le savant est, par nature, supérieur à celui qui ne possède pas de savoir. Le verset sacré précité ci-dessus démontre que pour le Coran, le savoir ne se limite point à la théologie; il comprend tout ce qui éclaire l'homme et l'aide dans ses affaires matérielles et spirituelles (vie présente et vie future).

A propos de la supériorité des savants sur les hommes pieux et les dévots, on rapporte de l'Imam Mohammad Bâqer (que Dieu lui accorde le salut); "Le savant qui met en pratique son savoir vaut plus que soixante-dix mille hommes pieux".

Pour le guide de l'Islam c'est le savoir qui détermine la personnalité des hommes. Le noble Prophète (que Dieu le bénisse) déclare: "Celui qui profite du savoir des autres pour enrichir le sien est le plus savant des hommes. La valeur de tout homme est déterminée par son savoir. Ainsi celui qui sait plus est plus estimable et celui qui sait moins est moins estimé".

Devoir de l'enseignant et de l'étudiant

Le Coran considère le savoir et la science comme la véritable vie de l'homme, car sans le savoir l'homme serait pareil aux choses et aux morts.

L'étudiant doit donc considérer son professeur comme un foyer de vie à l'aide duquel il construira progressivement sa véritable vie. Il doit reconnaître qu'il vit grâce à son enseignement; il doit constamment le respecter et l'estimer, ne jamais refuser son enseignement, même si sa méthode d'enseignement, lui semble sévère ou rude. Jamais, il ne doit négliger de l'honorer, aussi bien en sa présence qu'en son absence; durant toute sa vie et après sa disparition, il se doit de lui rendre hommage. De son côté, l'enseignant doit se sentir responsable de la vie de ses élèves; il ne doit jamais se laisser mais œuvrer sans arrêt jusqu'à ce qu il les ait transformés en hommes véritables et honorables; s'il arrive que ses élèves négligent leurs leçons, il ne doit pas se désespérer et s'ils font des progrès il doit les encourager. Enfin, l'enseignant ne doit jamais affaiblir le moral de ses élèves.

Deux chefs-d'œuvre importants dans l'enseignement islamique.

Dans tous les régimes sociaux de différentes sociétés humaines il existe une série de secrets dont la révélation au public peut devenir gênante pour les dirigeants qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs ambitions personnelles. En effet, ceux-ci préoccupés uniquement de leurs propres intérêts, dissimulent aux yeux du public nombre de vérités: par exemple, lorsque plusieurs lois et règlements résultent de leurs décisions arbitraires; comme elles sont contraires aux normes sociales, à la raison et à l'intérêt public, les dirigeants de ces régimes craignent que, suite à des révélations, la contestation et la critique menacent leurs intérêts et ébranlent leur position sociale. On retrouve une telle attitude en Occident, où l'église chrétienne - et les autres églises des autres religions - empêchait les citoyens de penser librement. Les autorités ecclésiastiques considéraient qu'elles étaient les seules compétentes pour interpréter et commenter les sciences et les textes de la religion; les profanes ne devaient pas s'immiscer dans leur propriété réservée mais, devaient se contenter de suivre leurs directives. Ainsi, les gens devaient accepter tout ce que disait l'Eglise et ils ne disposaient d'aucune possibilité pour discuter ou étudier librement les problèmes. C'est, d'ailleurs, ce monopole et cette méthode autoritaire qui ont dévalorisé les conceptions religieuses du monde et notamment, la conception chrétienne; celle-ci, aujourd'hui, confirme, de façon exemplaire, ce déclin des valeurs religieuses occidentales.

Contrairement aux autres conceptions religieuses ou laïques, la conception islamique est sûre de sa vérité, assurée de sa légitimité. Aussi, aucun point sombre ne vient obscurcir sa voie:

1- L'Islam ne dissimule aucune vérité et ne permet pas à ses fidèles de le faire; en effet, les règlements de cette religion sacrée sont, en fait, basés sur la loi de la création et de la nature divine et rien n'est donc réfutable du point de vue de la vérité.

L'Islam considère la dissimulation de la vérité comme un péché capital. Dieu le Tout Puissant, a maudit ceux qui dissimulent la vérité: "Ceux qui cachent les Signes manifestes et la direction que nous avons révélée depuis que nous les avons fait connaître aux hommes au moyen du Livre: Voilà ceux qui Dieu maudit, et ceux qui maudissent, les maudissent,..." (Coran, 2:159).

2- L'Islam a commandé à ses fidèles de méditer librement sur les vérités et les sciences de ne pas se hâter, de s'interroger profondément dès le moindre doute pour éviter que leur foi soit assombrie par l'ombre de l'incertitude. S'il arrive à un Musulman de douter à propos de quelque chose, il doit tâcher de trouver la réponse en toute sincérité; il se doit de résoudre librement son problème. Le Seigneur Tout Puissant déclare: "Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. I1 sera sûrement demandé compte de tout: de l'ouïe, de la vue et

du cœur" (Coran, 17:36).

Dissimuler ses opinions et s'abstenir de dire la vérité

L'œuvre la plus précise de l'homme consiste à discerner, à reconnaître les vérités à l'aide de son intelligence et de sa pensée. C'est, d'ailleurs, ce qui fait la dignité et l'honneur de l'homme, ce qui le place au-dessus des animaux en effet, le sens des réalités et l'amour du prochain s'opposent à ce que l'homme délaisse sa liberté d'opinion pour des idées stéréotypées; ils l'empêchent de perdre la raison en se cachant la vérité et en abandonnant les conceptions divines. Cependant, il faut avoir présent à l'esprit que dans certains cas, certaines conditions, le bon sens le pousse à dissimuler ses opinions, à surseoir l'expression de la vérité: ainsi, quand les gens sont inaptes à saisir la vérité des choses; quand ils se révèlent butés, il devient dangereux pour l'homme de défendre et d'exprimer ses idées; ses biens et sa vie peuvent être menacés.

Aussi, dans des situations pareilles, il est préconisé et, même exigé, de taire ses sentiments et pensées pour préserver l'homme et la vérité sacrée du moindre préjudice.

Dans nombre de récits rapportés par les Imams "des gens de la Maison", on conseille vivement aux Musulmans de ne pas s'interroger sur certaines questions qui dépassent l'entendement des simples. Le Seigneur Tout Puissant évoque dans deux versets la dissimulation des opinions, cette restriction mentale ou autocensure (taqié) née de la crainte: "Que les croyants ne prennent pas pour amis des incrédules de préférence aux croyants. Celui qui agirait ainsi, n'aurait rien à attendre de Dieu - à moins que ces gens là ne constituent un danger pour vous- Dieu vous met en garde contre lui-même, le retour final sera vers Dieu. Dis: "Si vous cachez ce qui est dans vos cœurs, ou bien, si vous le montrez, Dieu le connaît" (Coran, 3:28-29).

"Celui qui renie Dieu après avoir cru, non pas celui qui subit une contrainte et dont le cœur reste paisible dans la foi, celui qui délibérément ouvre son cœur à l'incrédulité: la colère de Dieu est sur lui et un terrible châtiment l'atteindra" (Coran, 16:106).

Conclusion:

Pour l'Islam, dans certaines conditions, il est non seulement permis mais, recommandé de dissimuler la vérité:

1. La dissimulation (taqié) peut s'effectuer quand on constate qu'il n'est plus possible de propager la vérité, sinon en risquant sa vie et ses biens.

2. Quand les gens n'arrivent pas à saisir la vérité et lorsque la manifestation de

celle-ci provoque chez eux l'égarement ou le mépris et l'offense.

3- Quand l'expression de la libre pensée entraîne, par suite du manque d'aptitude des hommes, la déformation de la vérité et l'égarement des hommes.

De l'idjtihâd (effort d'interprétation de la loi) et du taqlid (imitation)

Tout ce dont l'homme a besoin dans sa vie courante et toutes les activités qu'il devrait entreprendre, s'il voulait satisfaire tous ses besoins, ne correspondent pas aux capacités limitées d'un homme ordinaire. Celui-ci ne peut, non seulement, les maîtriser mais, il ne peut même pas les inventorier; aussi, dans ces divers domaines il lui est impossible de se spécialiser et de les connaître parfaitement. D'autre part comme l'homme agit suivant sa raison et sa volonté, c'est-à-dire, ne se décide à entreprendre une action ou à résoudre un problème qu'en connaissance de cause, il doit ou bien maîtriser lui même la question ou faire appel à des experts en la matière. Ainsi, lorsqu'on a affaire à une maladie on fait appel à un médecin pour hâter la guérison; lorsqu'on veut bâtir une maison, on demande à un architecte d'en dessiner le plan, on recourt à un maçon pour la construire, on commande les portes et les fenêtres au menuisier. Autrement dit, on fait confiance à des spécialistes, à des personnes qualifiées dans ces domaines.

On peut donc dire que l'homme se réfère, dans la plupart de ses activités, à des autorités et suit leurs directives; mis à part quelques actes, dans son existence il ne fait que s'en remettre à d'autres, à observer leurs décisions, à les prendre pour modèle (taqlid).

Celui qui prétend: "Je n'accepterai jamais dans ma vie de suivre ou de m'en remettre à un autre", ou bien il n'a rien compris, ou bien il est sous l'emprise d'idées pernicieuses. L'Islam, qui a fondé sa loi sur la nature divine de l'homme, n'a fait que suivre cette méthode. L'Islam a ordonné à ses fidèles d'apprendre les sciences et les prescriptions religieuses et la source de celles-ci ne sont autre que le livre divin, la Sunna du Prophète et des Imams.

I1 est clair que l'acquisition de toutes ces connaissances religieuses n'est pas à la portée de tous; tous les Musulmans ne peuvent y parvenir et seul un petit groupe peut consacrer son temps à l'étude approfondie des sciences islamiques.

Par conséquent, le commandement islamique se présente sous la forme suivante: les Musulmans qui n'ont pas la possibilité de s'instruire théoriquement aux sciences et règles de la religion musulmane, doivent se référer à ceux qui ont approfondi et réfléchi sur ces questions; ils doivent accomplir leurs devoirs religieux en suivant ceux qui ont la compétence nécessaire. Le savant qui acquiert théoriquement la connaissance des prescriptions religieuses est appelé "modjtahid" et son activité "idjtihâd" ou effort d'interprétation et d'élaboration de

la loi. Celui ou celle qui se réfère et obéit au "modjtahid" est dénommé "moqâled" et son acte "taqlid" ou immitation.

I1 est bon de rappeler que cette "observance", cette "imitation" ne concerne que le culte, les normes et les règles pratiques de la religion. On ne peut "imiter" les principes de la foi jusqu'ils relèvent de la conviction propre à chaque individu; c'est-à-dire, qu'on ne peut considérer la foi des autres semblables à la sienne et fonder sa croyance sur celle de son voisin: ainsi, on ne peut pas dire que Dieu est unique parce que nos pères, nos savants le disent; ou bien la vie future existe parce que tous les Musulmans en sont convaincus. Chaque Musulman se doit de connaître les principes de sa foi; il doit pouvoir étayer - même d'une manière des plus simples - ses convictions fondamentales.

DES PRESCRIPTIONS

Introduction

Comme nous l'avons dit au début de ce livre, les normes et les enseignements de l'Islam se divisent en trois chapitres: les croyances (de foi), l'éthique (morale), et les prescriptions (pratiques). Après avoir fait connaissance avec la vérité divine, il nous faut pratiquer les actes prescrits - comme la prière, le jeûne - car, cette pratique rév8le notre servitude et notre obéissance vis-à-vis du Seigneur. Nous parlerons des prescriptions de la prière puis, de celles concernant le jeûne.

De la prière

Dieu, dans sa Transcendance, déclare: "Qu'est ce qui vous a conduits dans le feu ardent?" Ils répondront: "Nous n'étions pas du nombre de ceux qui prient, ..." (Coran, 74:42-43).

Le Prophète (que Dieu le bénisse) nous dit: "La prière est le pilier de la religion; si elle est acceptée par Dieu du monde, les autres dévotions aussi le seront. Si elle n'est pas acceptée, les autres cultes rendus ne le seront pas".

Si quelqu'un, en vingt-quatre heures, se lave cinq fois dans un cours d'eau il ne lui restera aucune crasse, aucune saleté sur son corps; de la même façon, les prières, au nombre de cinq, lavent l'homme de ses péchés.

Rappelons que celui qui prie mais, n'attache pas d'importance à la prière est semblable à celui qui ne prie pas du tout.

Dieu, le Tout Puissant, dans le Coran sacré, déclare: "malheur à ceux qui prient en oubliant Dieu".

Un jour, le noble Prophète (que Dieu le bénisse), pénétrant dans une mosquée vit

quelqu'un qui priait mais, ne terminait pas entièrement ses génuflexions et ses prosternations; il déclare: "Si cet homme quitte ce monde comme il est, il n'aura pas quitté ce monde en Musulman".

L'homme doit donc accomplir la prière humblement, avec retenue; au moment de s'acquitter de la prière, il doit faire attention à qui il s'adresse. Les génuflexions, les prosternations et ses autres actes, doivent être accomplis correctement pour qu'il puisse bénéficier des excellents effets de la prière. Dieu, dans le Coran sacré, déclare: "... acquitte-toi de la Prière: la prière éloigne l'homme de la turpitude et des actions blâmables" (Coran, 29:45).

C'est-à-dire que la prière empêche l'homme de commettre de vilaines et d'indignes actions car, les usages de la prière sont tels que si celui qui prie les soit correctement, jamais il ne sera exposé au mal.

Par exemple, l'une des coutumes de la prière veut que l'habit de celui qui prie et l'endroit où il prie lui appartiennent, c'est-à-dire ne soient pas des choses usurpées. Rien qu'un fil usurpé sur son vêtement et sa prière s'avère nulle. En effet, celui qui se doit d'éviter absolument tout acte illicite ne peut se permettre de s'emparer de ce qui ne lui appartient pas, de méconnaître le droit des autres.

D'autre part, la prière n'est valable que sous certaines conditions. L'individu doit être débarrassé de sa cupidité, de sa jalousie, de ses autres défauts et vices. I1 est certain que tous les maux ont leur source dans ces défauts et ces vices. Celui qui prie, s'il se débarrasse de ces vices, sera certainement à l'abri de toutes les vilenies et de tous les maux. Si certaines personnes, tout en faisant leur prière, commettent de vilaines actions, la raison est qu'ils n'obéissent pas aux ordres prescrits pour la prière; par conséquent, leur prière n'est pas valable et ils ne jouissent pas de ses fruits et bienfaits.

Le législateur de l'Islam a donné tant d'importance à la prière qu'en toute situation, même dans celle où l'on est mourant, la prière est reconnue comme étant nécessaire. Si l'on ne peut pas prononcer les louanges, les sourates et les rappels de la prière à haute voix, on peut les réciter dans son cœur. Si, pour faire la prière, on ne parvient pas à se tenir debout, on doit prier assis et si l'on ne peut pas, se tenir assis, on doit prier couché. C'est-à-dire que dans toute situation l'homme n'est pas exempté de sa prière; en cas d'état de guerre, lorsqu'il est sous la pression de l'ennemi et qu'il lui est difficile de se concentrer et de trouver l'orientation de la prière, il peut prier sans tenir compte de la direction; donc, dans n'importe quelle situation où il se trouve, l'homme doit accomplir le rite de la prière.

Des prières indispensables

Les prière indispensables sont au nombre de six:

1- Les prières quotidiennes.

2- La prière funeste (ou libera).

3- La prière funèbre ou libera.

4- La prière de circumambulation.

5- La prière oubliée par le père et la mère dont la responsabilité revient au fils aîné.

6- La prière relative à une location, un vœu, un serment, un engagement.

Des préliminaires de la prière

Dire la prière, c'est être face au Dieu du monde; c'est faire acte de soumission et d'adoration devant cet Etre sacré.

Aussi, des préliminaires sont nécessaires; et tant qu'ils ne sont pas réunis, la prière n est pas correcte et valable. Ces préliminaires concernent:

1- La pureté.

2- Le temps.

3- Le vêtement.

4- Le lieu.

5- L'orientation de la prière.

Nous allons aborder, en détail, ces préliminaires:

1- De la pureté (tahârat)

Celui qui prie doit, pendant la prière être pur; c'est-à-dire suivre les obligations de la prière. Après les ablutions (vuzu), grandes ablutions (gusl) et les purifications symboliques (tayammum) son corps et ses vêtements ne doivent pas être souillés par des impuretés.

De l'état d'impureté ou souillure (néjàssat)

L'état d'impureté ou souillure englobe plusieurs choses et entre autres:

1)- et 2)- L'urine et la fiente d'animaux dont la consommation de la chair est défendue et qui ont un sang jaillissant; c'est-à-dire tout animal qui, lorsqu'on coupe sa veine jugulaire a le sang qui jaillit comme le chat, le renard, le lapin etc.. de m6me, si la poule ou un autre animal mange des impuretés et que de ce fait, sa chair devient défendue, son urine et sa fiente aussi deviennent impures.

3)- La charogne de l'animal dont le sang est jaillissant, que sa chair soit autorisée pour la consommation ou qu'elle ne le soit as. Mais certaines parties d'un animal mort, tels que la laine, les poils et les ongles - éléments, qui n'ont point d âme - sont considérées comme pures.

4)- Le sang de l'animal qui possède un sang jaillissant, que sa chair soit jugée consommable ou non.

5)- et 6)- Le chien et le porc sauvage dont toutes les parties, même les poils de leur tête, sont considérées comme impures.

7)- Le vin, tout ce qui rend l'homme ivre et qui soit, à l'origine liquide.

8)- La bière.

Des purifications (les purificateurs)

Tout ce qui purifie de l'impureté se nomme purificateur et plus spécialement:

1)- L'eau - Elle nettoie tout ce gui a été souillé; mais ceci, ne concerne que l'eau pure. Donc, on ne peut pas laver des impuretés avec de l'eau composite comme l'eau de pastèque ou l'eau de rose. Les petites et grandes ablutions ne sont pas considérées comme correctes avec une eau de ce genre.

2)- La terre qui nettoie la semelle de la chaussure et la plante des pieds.

3)- Le soleil qui, par son rayonnement, sèche et nettoie la terre et la natte souillée.

4)- La métamorphose - C'est-à-dire, la transformation de la nature d'un objet impur en une chose pure; comme, par exemple, le chien qui tombe dans un marais salant et se transforme en sel.

5)- Le transfert - C'est-à-dire, quand le sang du corps humain ou celui d'un animal qui possède un sang jaillissant va dans le corps d'un animal dont le sang n'est pas jaillissant; comme par exemple, le transfert du sang de l'homme à des moustiques, des mouches ou des animaux de cette sorte.

6)- La disparition de 1"unpureté, proprement dite, de l'aspect extérieur de l'animal et de l'intérieur des organes de l'homme; comme, par exemple, lorsque le dos

d'un animal ou l'intérieur du nez de l'homme saignent; après l'arrêt du sang, ces organes deviennent purs et n'ont pas besoin d'être lavés avec de l'eau.

7)- La dépendance - La dépendance c'est lorsqu'une chose impure, nettoyée par une autre chose impure devient pure; comme, par exemple, lorsque un infidèle se convertit à l'Islam, son fils de par sa dépendance envers son père, devient lui aussi musulman donc pur.

8)- La diminution - Telle la diminution des deux tiers du jus de raisin; en effet, si on fait bouillir le jus de raisin, il devient impur. Après l'avoir fait bouillir et que les deux tiers s'évaporent le reste devient pur.

Des ablutions et de leurs prescriptions

I1 est recommandé, avant de faire ses ablutions, de se laver les dents et de se gargariser. C'est-à-dire, avant la prière, il faut rincer sa bouche. I1 est aussi recommandé d'aspirer de l'eau par le nez, c'est-à-dire, de faire monter de l'eau pure dans ses narines.

Des normes relatives aux ablutions

Pour les ablutions on doit laver le visage, des cheveux de la tête jusqu'au menton, et les bras et les mains du coude jusqu'au bout des doigts. On doit, faire, aussi, des onctions au devant de la tête et derrière les pieds. Lors des ablutions, il faut tenir compte de ces quelques points:

1)- Pour les ablutions, les membres doivent être propres.

2)- L'eau qui sert aux ablutions doit être propre, pure et licite.

3)- L'intention doit être religieuse, c'est-à-dire que les ablutions doivent être accomplies pour la satisfaction de Dieu: donc, si c'est pour se rafraîchir ou pour toute autre raison que l'on fait des ablutions la prière n'est pas correcte.

4)- L'ordre doit être suivi; c'est-à-dire que, d'abord, on doit laver le visage puis la main droite, puis la main gauche. Ensuite, on doit faire l'onction de la tête puis, celle des pieds.

5)- La coordination dans les mouvements est nécessaire; c'est-à-dire que les actes des ablutions doivent s'accomplir l'un après l'autre, pour qu'il n'y ait pas de temps mort, pour qu'au moment de lavage ou de l'onction d'un membre, le membre précédent ne sèche pas. Si les actes des ablutions se font normalement et successivement mais qu'à cause de la trop grande chaleur ou de la température trop élevée du corps humain (et autres raisons), les membres mouillés sèchent, alors les ablutions sont correctes.

Remarque: I1 n'est pas nécessaire que l'onction de la tête se fasse sur la peau; elle est correcte si elle se fait sur les cheveux du devant de la tête. Si les cheveux des autres endroits sont groupés au devant de la tête, on doit les remettre en arrière; si les cheveux du devant de la tète sont si longs que, par exemple, après les avoir peignés, ils tombent sur le visage, l'on doit alors faire l'onction à la racine des cheveux ou bien encore, ayant ouvert une raie, faire l'onction à même la peau.

Des actions dirimantes concernant les ablutions

Huit choses ou actions annulent les ablutions:

1)- L'urine.

2)- Les excréments.

3)- Le pet, et ceci à condition qu'il sorte de l'endroit habituel ou bien par suite d'une maladie ou d'une intervention chirurgicale, d'un autre orifice.

4)- L'évanouissement.

5)- Un sommeil tel que l'œil ne voit pas et que l'oreille n'entende pas; si 1'oeil ne voit pas mais, que l'oreille entend, il n'y a pas d'annulation.

7)- La folie.

8)- La pollution et les autres choses pour lesquelles on doit se purifier par le lavage; chez les femmes, la menstruation annule aussi les ablutions.

De la grande ablution ou la purification corporelle (Gosl)

On peut pratiquer la purification corporelle de manière partielle ou totale; la grande ablution est partielle et suit un certain ordre ; elle comprend successivement le lavage de la tête et du cou ainsi que celui du côté droit et du côté gauche du corps.

La purification corporelle totale a lieu, lorsque le croyant, tout d'un coup, plonge tout son corps dans l'eau.

La grande ablution est tantôt obligatoire, tantôt facultative, bien que recommandée. Les purifications corporelles recommandées mais, facultatives, sont nombreuses et les ablutions obligatoires sont au nombres de sept:

1)- L'ablution propre à l'état de pollution.

2)- La toilette mortuaire.

3)- La purification corporelle, quand quelqu'un est souillé par le corps refroidi d'un mort qui n'a pas été nettoyé; en d'autres termes, lorsqu'un endroit de notre corps a touché le cadavre, on doit alors faire la purification corporelle.

4)- La purification corporelle que l'on a promise ou jurée d'accomplir.

5)- L'ablution relative aux menstrues.

6)- L'ablution relative aux lochies, après l'accouchement.

7)- L'ablution à une pollution post menstruelle ou aménorrhée.

Les quatre premières purifications corporelles sont pour les hommes et les femmes et les trois dernières ne concernent que les femmes.

Pour celui qui est en état de pollution les choses défendues sont les suivantes:

1)- Toucher d'une partie de son corps le Coran, les noms de Dieu, celui du Prophète et ceux des Imams.

2)- Pénétrer dans la mosquée A1 Haram et dans la mosquée de Médine.

3)- S'arrêter dans les mosquées et y laisser quelque chose.

4)- Lire l'un des quatre versets qui comportent la prosternation obligatoire. C'est-à-dire, les versets "l'étoile", "le sang coagulé", "la prosternation", "l'araignée"; les autres règles concernant la pollution post-menstruel le sont indiquées dans les "résaleh" ou traités religieux en usage.

Remarque: Dans la purification corporelle, comme dans les ablutions, l'intention est nécessaire; de même le corps, avant la purification corporelle, doit être propre et rien ne doit empêcher l'écoulement de l'eau sur le corps.

De la purification symbolique (tayammum)

Si le croyant, pour diverses raisons - telles que le manque de temps, la maladie, le manque d'eau ou autres - ne peut effectuer ses ablutions, en vue de la prière et des autres rites, il doit alors accomplir une purification symbolique dite tayammum.

Des normes de la purification symbolique.

Dans la purification symbolique quatre choses sont obligatoires:

1)- L'intention.

2)- Toucher de la paume de ses deux mains la terre ou quelque chose qui rend la purification symbolique correcte.

3)- Passer les paumes de la main sur tout le front, depuis la plante des cheveux jusqu'au dessus du nez. I1 vaut mieux, aussi, passer les mains sur les sourcils.

4)- Passer la paume de la main gauche sur le dos de la main droite; ensuite passer la paume de la main droite sur le dos de la main gauche. Dans la purification symbolique substitutive aux ablutions cela est suffisant; mais, si la purification symbolique se substitue à la purification corporelle, alors, encore une fois, on doit toucher la terre de ses mains et on doit joindre le dos des mains.

Des prescriptions relatives à la purification symbolique

1)- Si l'on ne peut pas trouver de la terre, l'on doit accomplir la purification symbolique avec du gravier; si l'on ne trouve pas de gravier l'on doit employer des mottes de terre et, si, cela, aussi est introuvable l'on doit utiliser des pierres; si aucune de ces choses n'existe, il faut faire la purification symbolique avec de la poussière, par pulvérisation.

2)- La purification symbolique par la chaux et par d'autres produits minéraux n'est pas correcte.

3)- Si l'eau est vendu très cher et si on peut y mettre le prix, on ne peut pas faire de purification symbolique; l'on doit plutôt acheter l'eau pour faire ses ablutions et sa purification corporelle.

2- Le temps

Chacune des prières de midi et celle de l'après-midi ont un temps particulier et commun. Le temps propre à la prière de midi commence à partir de midi et dure jusqu'à la fin de la prière; si quelqu'un, par inadvertance, accomplit sa prière de l'après-midi à cette heure là, sa prière est nulle.

Le temps propre à la prière de l'après-midi c'est lorsqu'il reste juste le temps nécessaire pour effectuer cette prière avant le coucher du soleil.

Si, quelqu'un, jusque là, n'a pas fait la prière de midi, sa prière de midi est annulée et il doit faire sa prière de l'après-midi. Entre le temps propre à la prière de midi et le temps particulier à la prière de l'après-midi, il y a le temps commun aux deux prières. Si, quelqu'un, par erreur, accomplit au cours de ce temps intermédiaire sa prière de l'après-midi avant celle de midi, sa prière est correcte; après l'avoir accomplie, il doit accomplir sa prière de midi.

Les prières du coucher et du soir ont aussi, chacune, un temps propre et commun.

Le temps particulier pour la prière du coucher commence au début du coucher du soleil et dure le temps qu'il faut pour réciter les versets et faire trois génuflexions. Le moment propre à la prière du soir c'est le temps qui reste avant minuit, pour accomplir la prière du soir. Si quelqu'un, jusqu'à ce moment, n'a pas fait sa prière du coucher il doit d'abord faire la prière du soir et ensuite faire la prière de la fin du jour (du coucher).

Entre le temps propre à la prière de la fin du jour et le temps propre à la prière du soir, il y a le temps commun à ces deux prières. Si, quelqu'un, au cours de ce temps intermédiaire, accomplit par erreur, la prière du soir avant celle de la fin du jour, sa prière est correcte; il doit accomplir la prière de la fin du jour après avoir récité l'autre.

Le temps de la prière du matin est valable de la première aube jusqu'au lever du soleil.

3- Le vêtement

Le vêtement de celui qui prie droit répondre aux conditions suivantes:

1)- Qu'il soit non illicite; c'est-à-dire qu'il appartienne à celui qui prie ou, s'il ne lui appartient pas, que son propriétaire ait donné son accord pour qu'il prie avec.

2)- Qu'il ne soit pas souillé, impur.

3)- Qu'il ne soit pas fait de peau de charogne, que la consommation de la chair de cet animal soit permise ou non.

4)- Qu'il ne soit pas fait de laine, de poils ou du duvet d'un animal dont la chair est défendue; mais, l'on peut prier avec un vêtement fourré, une fourrure.

5)- Si celui qui prie est un homme; que son habit ne soit ni en soie, ni qu'il soit cousu d'or et qu'il ne se pare pas non plus d'objets en or; car pour les hommes, même en dehors de la prière, porter un vêtement de soie et se parer d'or constituent des actes défendus.

4- Le lieu

Le lieu de celui qui prie, c'est-à-dire l'endroit où il prie, doit répondre aux conditions suivantes:

1)- Qu'il soit non illicite.

2)- Qu'il soit immobile. Si le croyant est obligé de faire la prière dans un véhicule qui se déplace, tel que l'automobile ou le bateau, cela n'est pas grave. Si

l'orientation du véhicule est dirigée vers une toute autre direction que celle de la Mecque, il lui suffit de se tourner vers l'orientation de la prière.

3)- Si le lieu est souillé, mais non pas mouillé au point que l'humidité atteigne le corps ou les vêtements de celui qui prie, la prière est valable; mais, si l'endroit où l'on met son front est souillé - même s'il est sec -, la prière est considérée comme nulle.

4)- La place du front ne doit pas être plus haute ou plus basse de quatre doigts (poing: fermé) de celle des genoux et des doigts de pieds de celui qui prie.

5- L'orientation

La maison de la Ka'aba qui se trouve dans la ville sainte de La Mecque est l'orientation de la prière et l'on doit réciter sa prière face à elle. Pour celui qui est éloigné de la Ka'aba, il lui suffit de se tenir debout ou assis de telle façon que l'on puisse dire qu'il prie en direction de La Mecque. I1 en est de même pour les autres rites, tel le sacrifice des animaux qui s'effectue en se tournant vers La Mecque. Celui qui ne peut pas prier, même assis, doit se coucher sur le flanc droit sinon gauche, de telle façon que son corps soit dans l'orientation de la prière; s'il ne peut pas le faire, il doit se coucher sur le dos de telle façon que la plante de ses pieds soit dirigée vers La Mecque.

Si celui qui prie, après s'être informé, n'est pas sûr de l'orientation de la prière, il doit, d'après l'orientation de 1'oratoire des Musulmans (ou mehrab), ou bien d'après leurs tombes - par d'autres voies - ou, selon l'impression qu'il ressent, choisir une direction.

Des conditions requises pour la prière INTRODUCTION A LA CONNAISSANCE DE L'ISLAM Des conditions requises pour la prière

Les conditions requises pour la prière, c'est-à-dire les choses qui sont nécessaires et indispensables à la prière, sont au nombre de onze:

1)- L'intention.

2)- L'Invocation de Dieu par l'invariable formule préliminaire de vénération (Allaho Akbar).

3)- La station debout.

4)- La lecture.

5)- La génuflexion.

6)- La prosternation.

7)- L'invocation au témoignage de Dieu.

8)- La salutation.

9)- L'ordre, c'est-à-dire que la prière soit récitée dans l'ordre prescrit et que rien ne soit omis.

10)- La décence, c'est-à-dire faire la prière avec sérieux et calme.

11)- La succession coordonnée, c'est-à-dire que les différentes parties de la prière doivent être exécutées les unes après les autres et sans temps mort. Cinq de ces onze conditions sont considérées comme fondamentales; si elles ont été entièrement ou en partie rallongées ou raccourcies, la prière devient nulle; le reste n'est pas considéré comme fondamental. La prière s'est annulée que lorsque tout est entièrement rallongé ou raccourci.

Les fondements de la prière

Les bases requises pour la prière sont:

1)- L'intention.

2)- L'invocation de Dieu et de sa grandeur (Allaho Akbar).

3)- La station debout qui se fait au moment de faire l'invocation divine et la station debout propre à la génuflexion.

4)- La génuflexion.

5)- Deux prosternations.

1- De l'intention

L'intention c'est lorsque l'homme accomplit la prière avec l'idée de se rapprocher de Dieu, c'est-à-dire avec l'idée d'exécuter les ordres du Dieu du monde. I1 n'est pas nécessaire qu'il exprime clairement son intention, par exemple, qu'il dise: "Je fais quatre génuflexions de la prière de midi, pour l'amour de Dieu".

2 - De la formule de vénération divine

Après l'appel à la prière et la prise de la station debout, la prière commence avec l'intention dans l'esprit et en disant "Dieu est grand". Du fait de prononcer cette formule consacrant la gloire du Seigneur, des choses comme manger ou boire ou rire ou tourner le dos à l'orientation de la prière deviennent défendues; cette

louange en faveur de la grandeur de Dieu, nommée formule de vénération divine, est recommandée. Au moment de faire la louange en faveur de la grandeur de Dieu, on doit lever les bras et, par cet acte, révéler toute la grandeur de Dieu et ainsi rejeter et délaisser tout ce qui n'est pas Lui.

3 - De la station debout

La station debout, lorsqu'on prononce la formule de vénération divine et la station debout propre juste avant la génuflexion font partie des conditions fondamentales requises; mais, la station debout, au moment de la lecture d'une louange ou verset et après la génuflexion n'est pas considérée comme nécessaire et fondamentale. Donc, si quelqu'un oublie la génuflexion et, avant d'arriver à la prosternation, se rappelle qu'il doit se tenir debout et ensuite s'agenouiller et si, en se penchant, il revient à la génuflexion, comme il n'a pas accompli la station debout propre à la génuflexion, sa prière s'avère nulle.

4 - De La génuflexion

Après avoir fait la lecture, il faut se courber de telle manière que les mains atteignent les genoux; on appelle cet acte la génuflexion. Dans la génuflexion, il faut faire une fois l'invocation à la pureté divine, c'est-à-dire rendre grâce au Seigneur ou bien répéter trois fois: "Gloire à Dieu" (Sobhân-Allâh).

Après la génuflexion, i1 faut se tenir entièrement debout et ensuite se prosterner.

5- De la prosternation

La prosternation, cela veut dire poser le front et les mains, le haut des genoux et les deux gros orteils des pieds à même le sol. Et aussi, que l'on doit, une fois rendre grâce au Seigneur béni ou bien seulement répéter trois fois: "Gloire à Dieu". Ensuite, l'on doit s'asseoir, puis se prosterner et répéter ce que l'on a dit précédemment. L'endroit où l'on pose le front doit être le sol ou bien quelque chose qui pousse de la terre. La prosternation n'est as valable lorsqu'elle s'effectue sur des choses comestibles, des vêtements et des produits minéraux.

De la profession de foi et de la salutation

Si la prière comprend deux génuflexions, après avoir accompli deux prosternations, on se lève et on prononce la louange et la sourate, puis l'invocation. Après la génuflexion et deux prosternations on se lève et l'on prononce les mots de la profession de foi, ou invocation-témoignage (je témoigne qu'il n'y qu'un seul dieu...) et l'on fait la salutation de la prière. Si la prière comprend trois génuflexions, après la profession de foi, on se lève, on prononce seulement la louange ou bien l'on dit trois fois: "Gloire à Dieu, loué soit le Seigneur de qui je reçois les grâces et qui est le seul, l'unique et le grand". Ensuite, l'on fait

la génuflexion, deux prosternations, puis la profession de foi et la salutation; et si la prière comprend quatre génuflexions de la même manière que la troisième et, après la profession de foi, on fait la salutation de la prière.

De la prière des signes funestes (Ayât)

La prière des "Ayât" comprend deux génuflexions et chaque génuflexion est décomposée en cinq génuflexions. Le croyant qui a l'intention de faire cette prière évoque d'abord Dieu (takbir), récite la sourate de "Fàtéhà" puis récite entièrement une sourate et accomplit la génuflexion; puis, à nouveau, il récite la sourate de hamd, récite une sourate, et fait cinq fois la génuflexion; après la cinquième génuflexion, il se lève et accomplit deux prosternations; se relevant il fait la deuxième génuflexion, semblable à la première génuflexion puis, après la profession de foi, il effectue la salutation. Dans la prière dite des "Ayât", il est possible que le croyant qui a l'intention de prier après le takbir et le hamd, décompose les versets d'une sourate en cinq parties; il prononce un verset ou plus, puis fait la génuflexion, se lève et sans réciter le hamd, il énonce la deuxième partie de la sourate, fait la génuflexion, et poursuit ainsi, de sorte à terminer la sourate avant la cinquième génuflexion. Après cela, il doit faire la génuflexion, omettre deux prosternations et accomplir la deuxième génuflexion de la même manière avant de finir sa prière.

De la prière du voyageur

Le voyageur qui veut prier doit remplir six conditions et faire deux génuflexions dans les prières à quatre génuflexions. Ces conditions sont:

1)- Son déplacement ne doit pas être inférieur à huit lieues, c'est-à-dire qu'il ne doit pas parcourir quatre lieues à l'aller et quatre lieues au retour.

2)- Dès le début de son voyage, il doit avoir l'intention d'accomplir au moins huit lieues.

3)-I1 ne doit pas changer d'avis en cours de route.

4)- Son voyage ne doit pas être un voyage durant lequel il commet des péchés.

5)- I1 ne doit pas être un professionnel du voyage. Celui dont le métier est de voyager (comme le conducteur) doit entièrement accomplir sa prière; sauf s'il reste dix jours chez lui, auquel cas, jusqu'à trois voyages, il doit accomplir sa prière sous une forme abrégée et résumée. ,

6)- Son voyage tend à âtre une mission. C'est-à-dire s il est éloigné de son pays ou si de l'endroit où il a l'intention de rester dix jours, il ne voit plus les murs de sa ville et il n'entend plus le cri de l'appel à la prière.

De la prière publique

I1 est recommandé aux Musulmans d'accomplir leur prière quotidienne de manière publique. Les bienfaits de la prière publique sont plusieurs milliers de fois supérieurs à ceux de la prière individuelle.

Des conditions de la prière publique

1)- L'Imam, officiant la prière publique doit être pubère, croyant, juste, de bonne naissance (enfant légitime) et capable de dire la prière d'une façon correcte; si l'assistance qui prie est composée d'hommes,1 Imam, lui aussi, doit être un homme.

2)- I1 ne doit pas y avoir, entre l'Imam et ceux qui prient, nul rideau qui empêcherait de voir l'Imam; mais, si l'officiant qui dirige la prière est une femme, la présence d'un rideau ou de tout ce qui est du même genre, n'a pas d'inconvénient.

3)- La place de l'Imam ne doit pas être plus élevée que celle de ceux qui prient; mais, s'il est légèrement plus élevé (d'environ quatre doigts ou moins), cela ne fait rien.

4)- Celui qui prie doit se tenir derri8re l'Imam ou à sa hauteur.

Des prescriptions relatives à la prière publique

1)- Celui qui prie, en plus de la louange et de la sourate, doit réciter lui-même, toute la prière. Mais, si un décalage se produit, c'est-à-dire, si sa première ou sa deuxième génuflexion correspond à la troisième ou à la quatrième de celle de l'Imam officiant, alors, il lui faut réciter aussi la louange et la sourate et si, la récitation d'une sourate lui fait manquer la génuflexion de l'Imam, il doit alors se contenter de la louange et ainsi effectuer la génuflexion en même temps que l'Imam; s'il n'y arrive pas, il doit terminer la prière en solitaire.

2)- Celui qui prie derrière l'Imam, doit faire la génuflexion, la prosternation et les autres actes de la prière avec l'Imam ou juste après lui; mais il doit absolument réciter le takbir et la salutation après l'Imam.

3)- Si, au moment où l'Imam fait la génuflexion, il imite et se conforme à l'Imam, c'est-à-dire, arrive à faire la génuflexion à temps, sa prière est correcte et compte pour une génuflexion entière.

Du jeûne

L'une des règles pratiques de la religion sacrée de l'Islam est le jeûne. I1 est

obligatoire, pour tout croyant ayant atteint l'âge de puberté que celui-ci jeûne durant le mois du Ramadan. C'est-à-dire, que pour obéir aux ordres de Dieu du monde, depuis l'appel à la prière du matin jusqu'à la prière du couchant, il s'abstienne de tout ce qui annule le jeûne (les choses qui rompent le jeûne).

Le jeûne, dans la religion islamique, est très recommandé et l'Islam, donne beaucoup de prix à cet acte sacré. La récompense et le châtiment du jeûne, tiennent une place si importante que, selon le Prophète, Dieu, le Tout Puissant, sans définir à l'avance la récompense et la punition du jeûne a dit: "Le jeûne me concerne et Je fournirai moi-même sa rétribution et son châtiment".

Le jeûne, de par les conditions qui lui sont spéciales, joue un rôle particulièrement efficace pour libérer l'homme de l'emprise de ses désirs, de ses caprices, des tentations sensuelles, concupiscentes et purifier son esprit des souillures du péché.

Le noble Envoyé de Seigneur (que Dieu le bénisse), s'adressant à Jaber Ibn Abdullah Ansari, déclare: "O Jaber, c'est le mois du Ramadan. Tout le monde doit reconnaître ce jour comme le jour du jeûne et durant la nuit veiller en priant Dieu. Il doit préserver son estomac des choses défendues, son honneur des souillures, ainsi que sa langue de la médisance; il sera lavé de tous ses péchés à la fin de ce mois".

Jaber répond alors: "O Envoyé de Dieu (que Dieu le bénisse), quelle bonne nouvelle!". Le noble Prophète, déclara: "O Jaber, comme elles sont dures ces conditions!".

L'Imam Sadiq (que Dieu lui accorde le salut) dira: "Le jeûne est un bouclier solide contre les feux de l'enfer".

Du mois de Ramadan, mois de Dieu

En ce qui concerne le mois du Ramadan les récits islamiques nous rapportent des appellations estimables originales telles que "mois béni" et "printemps de la lecture du Coran"; mais, le "mois de Dieu" est la meilleure désignation et la plus belle interprétation qui puisse être faite pour désigner le mois du Ramadan. Bien que tous les mois relèvent du Seigneur, ce mois, de par l'importance qu'il présenté, est ainsi désigné, ce qui lui donne un avantage et une fraîcheur toute particulière. Et c'est dans ce mois, que le plus grand livre céleste (le glorieux Coran) a été révélé. Avec l'arrivée du mois béni du Ramadan les portes de la miséricorde divine s'ouvrent sur ses fidèles. Un certain éclat et une sérénité particulière apparaissent dans l'âme humaine et éveillent, chez ceux qui jeûnent, une disposition toute spéciale pour la prière et la purification morale. Le noble Prophète de l'Islam (que Dieu le bénisse), lors du dernier vendredi du mois de

Cha'aban, déclare, au sujet de la grandeur et de la valeur du "mois de Dieu": "O gens, le mois de Dieu est venu vers vous, vous apportant abondance, miséricorde et pardon. Mois, qui aux yeux de Dieu, est le meilleur des mois, ses jours les meilleurs des jours, ses nuits les meilleures des nuits et ses heures les meilleures des heures! Ce mois durant lequel, étant invités au festin de Dieu, vous êtes les bénéficiaires de ses bontés et de sa noble considération". Durant tout ce mois, votre souffle sera généreusement consacré à la louange et à l'évocation de Dieu et votre sommeil sera charitablement offert à la dévotion et à la prière. Dans ce mois, chaque fois que vous vous tournerez vers Dieu et que vous approcherez de Son seuil divin, Dieu exaucera vos prières. Ensuite, avec sincérité, sérénité et un cœur pur, demandez à Dieu qu'y vous accorde la possibilité de jeûner et de lire le Coran. Car, il est malheureux que dans ce mois, rempli d'abondance et de prospérité, l'on soit privé du pardon et de la miséricorde de Dieu.

Du jeûne, facteur de piété

Dieu, le Tout Puissant, dans le sacré Coran, déclare: "O vous qui croyez! le jeûne vous est prescrit, comme il a été prescrit aux générations qui vous ont précédés. Peut-être craindrez vous Dieu" (Coran, 2:183). L'Islam ordonne, à ses fidèles, de jeûner un mois entier (le mois du Ramadan). Les Musulmans doivent, avec un mois de jeûne, recréer en eux les bases de la dévotion, de la piété; car chaque fois que l'homme se prive d'assouvir les désirs innés de son corps, il peut, alors, facilement maîtriser ses caprices.

Pour atteindre un tel degré de perfection, l'Islam, bien sûr, ne considère pas comme suffisant, dans l'acte du jeûne, la seule abstinence alimentaire; mais, plutôt, il ordonne que celui qui jeûne s'abstienne de tout ce qui peut être cause de souillure, de péché; ou bien qu'il évite les tentations diaboliques et les désirs pervers.

Des conditions du jeûne

Plusieurs choses annulent le jeûne, dont:

1)- Manger et boire. Même si on mange ou boit une chose qui n'est pas habituelle, telle que la terre et la sève des arbres.

2)- Le coït annule le jeûne.

3)- La masturbation. C'est-à-dire que l'homme agisse de sorte à provoquer l'éjaculer.

4)- Mettre des mensonges dans la bouche de Dieu dans celle du Prophète et de ses successeurs.

5)- Laisser de fines poussières pénétrer dans la gorge.

6)- Plonger entièrement la tête dans l'eau.

7)- Ne pas faire les ablutions de la pollution, des règles et des lochies jusqu'à l'appel de la prière du matin.

8)- Faire des lavements internes avec des produits liquides.

9)- Vomir, si l'acte de vomir est volontaire.

Pour plus de détails, on peut consulter les opuscules religieux d'usage.

De la vente

Qu'est ce que la vente? La vente signifie échanger un bien contre un bien, de telle façon que le propriétaire du produit, nommé "vendeur", offre à l'autre partie la propriété de son produit, moyennant un certain prix. L'autre partie, nommée "acheteur", octroie, en échange des produits qu'on lui donne, une certaine somme d'argent au vendeur.

Comme on le voit, la vente fait partie des contrats et pour qu'elle se réalise il faut qu'il y ait deux parties (le vendeur et l'acheteur) en présence.

Elle doit donc posséder les conditions générales des contrats; les parties doivent être majeures, saines d'esprit et libres de leur volonté.

De l'irrévocabilité de la vente

La vente est un contrat irrévocable. C'est-à-dire, qu'après la conclusion du contrat, l'un des contractants (le vendeur ou l'acheteur) ne peut annuler ce contrat. Mais, on a tenu compte de ce que, parfois, un acte de vente conclu par inadvertance ou par erreur, peut défavoriser le vendeur ou l'acheteur et leur causer des pertes considérables. L'irrévocabilité de la vente étant, dans de tels cas, contraire à l'intérêt public, le législateur islamique, pour prévenir de tels vices a envisagé deux possibilités:

1)- La résiliation. Cela veut dire qu'au cas où l'un des vendeurs contractants change d'avis et ne veut plus conclure la transaction, il demande à l'autre de l'annuler. I1 est recommandé que ce dernier exauce son souhait que la transaction soit résiliée.

2)- L'option de résiliation. C'est un pouvoir spécial dont peut user celui qui conclut la transaction, pour l'annuler. Les options de résiliation les plus connues sont:

a - L'option de résiliation liée à l'assemblée des contractants. Tant que l'assemblée

des contractants n'est pas dissoute, chacune des deux parties peut annuler la transaction.

b - L'option de résiliation liée au dol; c'est lorsque l'une des deux parties du contrat ayant été trompée, subit des préjudices dans la transaction. Par exemple, lorsque le produit est vendu à un prix au-dessous de sa valeur réelle ou qu'il soit acheté plus cher qu'il ne vaille. Dans ce cas, le dol peut entraîner l'annulation immédiate de la transaction.

c - L'option de résiliation liée au vice. Si, après la conclusion de la transaction, l'acheteur trouve un défaut dans le produit, il peut annuler la transaction ou bien exiger une baisse de prix pour vice.

d - L'option de résiliation liée à l'animal. Dans la transaction d'animaux tels que moutons, chevaux, l'acheteur a, jusqu'à trois jours, pour annuler la transaction. e - L'option de résiliation conditionnelle. Si le vendeur ou l'acheteur ou tous les deux ont mis une condition à leur transaction, ils peuvent, en cas d'infraction, annuler la transaction.

De la vente (à comptant, à crédit, à livrer)

La vente, en ce qui concerne la livraison de la marchandise et le paiement de l'argent se réalise de quatre façons:

1)- Lors de la conclusion de la transaction, le produit et l'argent sont immédiatement échangées; cette vente est nommée, alors, à comptant.

2)- Le produit, au moment de la transaction, est remis à l'acheteur, mais, le versement de l'argent est remis à plus tard; cette vente est nommée, alors, à crédit.

3)- Contrairement à la deuxième façon, l'argent est versé comptant, mais, la livraison de la marchandise est remise à plus tard; cette vente est nommée alors, à la livraison.

4)- Contrairement à la première forme, la livraison du produit et le paiement de l'argent sont tous les deux retardés; cette vente est nommée alors "donnant donnant" (Kâli-bé-Kâli). Parmi ces différentes façons les trois premières sont valables et la quatrième est nulle.

De l'aveu

L'importance de l'aveu. L'importance de l'aveu pour la société, tant pour le maintien que pour la défense des droits menacés, n'est pas à rappeler car ce que fait l'organisation judiciaire, apr8s des efforts et des peines sans nombre, après

avoir accumulé des preuves et des indices, après avoir entendue des témoins et effectuer de multiples évaluations, l'aveu y parvient en deux mots et de la manière la plus évidente.

En Islam, l'aveu, du point de vue individuel, a beaucoup d'importance, il prend sa source dans un instinct pour lequel tous les efforts assidus de l'Islam sont dépensés afin de la ravier et de le mettre en application; et cet instinct, c'est l'amour de la justice humaine qui s'oppose à la passion et au caprice. Dieu, le Tout Puissant, s'adressant aux fidèles de l'Islam, dans sa Parole déclare: "Tant que vous le pouvez, soulevez-vous pour la Justice et ce que vous savez, dites le comme vous le savez, même si cela est à votre désavantage; à celui de vos père et mère, à celui de votre famille et de vos proches".

" vous qui croyez! Pratiquer avec constance la Justice en témoignage de fidélité envers Dieu, et même à votre propre détriment..." (Coran, 4:135).

Du sens et des conditions de l'aveu

Avouer, au sens religieux, c'est reconnaître le droit du prochain; celui là même qui le profère donne son approbation concernant tel acte, comme s'il disait: "Je dois mille rials à un tel". Certaines conditions sont requises pour celui qui avoue. I1 doit être majeur, sain d'esprit et agir en pleine connaissance de cause. Donc, l'aveu de l'enfant, du fou, de celui qui est ivre ou inconscient, de celui qui est sous la contrainte n'est pas valable.

Des aliments et boissons

Dans la loi sacrée de l'Islam tout ce qui mérite d'être mangé ou d'être bu est licite. Sauf dans certains cas, indiqués dans le Livre divin ou dans la Tradition du noble Prophète. Les cas particuliers mentionnés et prohibés par la loi divine se limitent à deux sortes: le vivant et le non-vivant.

De la première sorte : les animaux

Ceux-ci se divisent en trois catégories: les animaux de mer, de terre et des airs, c'est-à-dire, les oiseaux.

Les animaux de mer. De tous les animaux qui vivent dans l'eau, seuls les poules d'eau et les poissons à écailles sont jugés comestibles. Les autres, comme l'anguille, l'esturgeon, la tortue, le chien de mer, le phoque ainsi que tous ceux appartenant à ce genre sont défendus et ne doivent pas être consommés.

Les animaux de la terre. Les animaux de la terre se divisent en deux catégories: domestiques et sauvages. Parmi les animaux domestiques, le mouton, la chèvre, la vache et le chameau sont consommables; de même le cheval, le mulet,l'âne;

mais, manger de leur viande n'est pas recommandée; la chair des autres animaux, comme le chien et le chat est défendue. Parmi les animaux sauvages le buffle, le bélier, la chèvre de montagne, le zèbre, la gazelle sont consommables; la chair des animaux féroces ou possédant des griffes, comme le lion, la panthère, le loup, le renard, le chacal, le lapin est défendue.

Les oiseaux. Parmi les oiseaux, ceux qui possèdent un jabot et un gésier ou, qui au moment de voler battent des ailes et ne possèdent pas de griffes, comme la poule et le pigeon domestique, la tourterelle et le francolin ou coq de bruyère, sont consommables et les autres sont défendus, il en est de même pour un genre spécial de sauterelles. (Il faut se référer pour les détails aux traités religieux en usage).

Remarque: La permission de consommer les viandes des animaux mentionnés dépend de la purification: c'est-à-dire, que l'égorgement et l'abattage doit se faire de la manière décrite dans les traités religieux en usage.

De la deuxième sorte: les choses inanimées

Les choses qui n'ont pas de vie sont de deux sortes: les solides et les liquides:

1- Les solides:

a)- I1 est défendu de manger de la charogne. Que ce soit celle d'animaux dont la chair est jugée consommable ou non. I1 en est de même pour les choses impures, comme les excréments d'animaux à chair défendue et aussi pour toute chose comestible qui, au contact de saletés, aurait été souillée.

b)- La terre.

c)- Les poissons mortels.

d)- Les choses que l'homme, par nature, abhorre, comme les excréments d'animaux à chair consommable, le liquide qui sort de leurs museaux et tout ce qui se trouve à l'intérieur de leurs intestins. Parmi les parties du corps des animaux à viande consommable, quinze choses sont défendues (voir les traités religieux en usage).

2 - Les liquides:

a)- Boire, même en petite quantité des boissons alcooliques de n'importe quelle sorte est une chose défendue.

b)- Le lait des animaux à chair non consommable comme le porc, le chat et le chien.

c)- Le sang de l'animal qui possède un sang jaillissant.

d)- Les liquides impurs comme l'urine et le sperme d'animal à sang jaillissant.

e)- Les liquides dans lesquels on a versé une impureté.

Remarque: Les nourritures et les boissons défendues sont interdites lorsqu'il n'y a pas urgence et, en cas de contrainte (comme dans l'état de celui qui, s'il ne mange pas des aliments défendus mourra d'inanition; ou qui a peur que sa maladie s'aggrave; ou que lors d'un voyage, traînant derrière ses compagnons, il est sur le point de mourir). L'utilisation de nourritures ou de boissons défendues, est possible en cas d'urgence. Sauf pour celui qui, pour vol ou désobéissance au gouvernement islamique a fui le pays et se trouve contraint d'absorber des choses illicites.

Rappel important

Observer l'hygiène est l'un des premiers devoirs de l'homme. Tout être humain, par son intelligence naturelle y est enclin. L'influence que peuvent avoir toutes sortes de nourritures de boissons sur l'hygiène est aussi claire qu'évidente. En plus des effets considérables sur l'esprit et le caractère de l'homme ainsi que sur ses relations sociales, personne ne doute que l'état d'âme de l'ivrogne diffère de l'homme éclaire et que la promotion sociale de l'un se distingue de celle de l'autre; lorsque quelqu'un par exemple, s'habitue à manger ou à boire des choses détestables l'effet de cette habitude sera dans sa vie individuelle et sociale insupportable pour les gens ordinaires. C'est à partir de là que, l'être humain, de par sa nature profonde, comprend plus ou moins, qu'il doit se limiter dans son alimentation; ne pas manger toute nourriture et ne pas boire toute boisson.

Dieu, le Tout Puissant, qui par Son verbe, a créé, pour l'homme, tout ce qui est sur la terre, n'a lui-même, nul besoin de l'homme, ni des choses qu'il possède. En ce qui concerne le bien et la corruption de ses créatures, il est le plus versé et le plus clairvoyant qui soit. Pour le bien et le bonheur de l'homme, il a déclaré permises et défendues certaines nourritures et boissons. Sa sainteté l'Imam Réza que Dieu lui accorde le salut a déclaré: 'Dieu n'a permis nul aliment et nulle boisson sauf ceux qui sont profitables à l'homme, et n'en a défendu aucun si ce n'est ceux qui sont causes de perte, de mort et de corruption". Pour celui qui possède une compréhension simple, le bien-fondé de quelques unes de ces interdictions est très clair. Quelques unes, de ces interdictions par la voie de discussions scientifiques ont été mises, graduellement, en lumière; d'autres, dont le bien-fondé ne nous est pas jusqu'à présent, encore connu, seront mises en lumière un jour même si elles ne le sont pas, on ne peut pas dire qu'elles sont entièrement dénués de bon sens. En considérant que ces règles relèvent du domaine sacré d'une science infinie, il faut déduire qu'elles possèdent un bien fondé meilleur et

plus efficace; même si, de par l'imperfection de nos instruments scientifiques, nous sommes incapables de les comprendre.

De l'usurpation et de la revendication

Celui qui arrache de force le bien d'autrui - sans que l'une des conditions de propriété entre en jeu - et l'accapare, ou bien celui qui s'empare du bien d'autrui pour profiter de ses fruits, même s il ne se l'approprie pas, est un usurpateur, cette action dans la loi coranique est appelée usurpation. Donc l'usurpation c'est la prise du bien d'autrui, sans qu'un moyen d'appropriation comme la vente, le loyer et la permission entre en jeu. De là, il devient évident que l'usurpation est une chose indigne qui remet en question le principe de la propriété, d'autant plus que le principe même de la propriété influe sur la vie de la société. Ainsi, l'usurpation peut ébranler toute la société et l'empêcher de progresser. Si les puissants d'une société, sans permission légale, portent atteinte à l'œuvre et aux biens des laborieux et des faibles, la propriété et l'appropriation perdront leur crédit; tout le monde aura, envers, les droits privés des plus faibles la même attitude; les inférieurs et les faibles, pour obtenir des profits de leur peine et de leurs efforts se vendront, perdant leur honneur et leur dignité. Et, ainsi, la société humaine se transformera en un marché d'achat et de vente d'esclaves; la force et la tyrannie remplaceront les lois et règles. C'est pourquoi, l'Islam a établi des peines très vigoureuses envers l'usurpateur et considère l'usurpation comme l'un des plus grands péchés. D'après le texte coranique et la Tradition, tout péché, sauf le chirk, l'association (idolâtrie) a la possibilité d'être pardonné par le Tout Puissant. Tout péché, même celui d'association (chirk), est pardonnable par le repentir. Mais, celui qui, dans le dossier de sa vie, est connu comme usurpateur et revendicateur des droits des autres, celui-là ne peut jamais espérer, sans l'indulgence de ceux qui possèdent ces droits, de bénéficier de la grâce de Dieu.

De certaines prescriptions relatives à l'usurpation

1 - I1 est urgent pour l'usurpateur qu'il rende le bien usurpé à son propriétaire. Si celui-ci n'est plus vivant, il doit le rendre à ses héritiers, même si le fait de transmettre ce bien entraîne des pertes graves. Ainsi, s'il usurpe la pierre ou la poutre de fer de quelqu'un et la place dans un bâtiment qui lui a coûté cent mille fois plus cher que cet objet, il doit démolir ce bâtiment, en retirer la pierre ou la poutre de fer usurpée et la rendre à son propriétaire; sauf dans le cas où le propriétaire de ce bien accepte de recevoir une indemnité équivalente en argent. De même, si trente kilos de blé sont usurpés et sont mélangés à trois mille kilos d'orge, lorsque le propriétaire du blé n'a pas accepté de recevoir l'équivalent en argent, l'usurpateur doit séparer le blé de l'orge et le remettre à son propriétaire.

2 - Si l'on découvre un défaut dans le bien usurpé, outre la nécessité de le rendre comme il est, on doit aussi pouvoir payer les dommages.

3 - Si le bien usurpé est gaspillé, il faut payer le montant de sa valeur.

4 - Si l'usurpateur gaspille une partie des profits du bien usurpé sans qu'il en profite lui-même il devient responsable pour le profit en question; par exemple, celui qui a usurpé une voiture louée et l'a garée plusieurs jours sans l'utiliser doit dédommager le propriétaire. Et si, il a obtenu profit, par le bien usurpé, - comme celui qui, usurpant un mouton, l'a nourri d'une bonne herbe et l'a engraissé -, alors il n'a aucun droit sur ce profit engendré; mais si le profit susmentionné est réparti, comme par exemple dans un champ usurpé que l'usurpateur cultive, le montant du bien usurpé, avec le montant du salaire qui y est dépensé sont retournés à son propriétaire et la culture revient à l'usurpateur.

Du retrait (shouf'a)

Si deux personnes sont associées pour une maison ou pour toute autre propriété, de façon indivise, et si l'une des deux vend sa part à une tierce personne, l'autre associé peut, par le même contrat et au même prix prendre sa part. Ce droit s'appelle le retrait. I1 est évident que ce droit, qui est établi en Islam pour l'équilibre des associations et pour couvrir les pertes ou autres vices qui surviennent a été dénaturé; car, souvent, il arrive que l'emprise du nouvel associé sur la propriété est au désavantage de l'associé du détenteur du retrait; ou bien qu'à cause de la divergence des goûts, cette domination est la source d'une série de divergences et de tiraillements. I1 arrive, aussi, que l'indépendance même de la propriété d'un bien ait pour l'associé du détenteur du retrait, une utilité sans qu'elle occasionne des pertes à l'associé vendeur. Le retrait, pour la terre, la maison, le jardin et les autres biens, immeubles, reste fixe; et pour le bien mobile, il n'y a pas de retrait.

De la vivification des terres mortes

En Islam, vivifier une terre que l'on ne cultive pas (que ce soit une terre qui n'ait jamais été travaillée ou qui, lorsqu'elle était sous culture, a été délaissée par ses habitants et s'est détériorée et est devenue, de fait, tout à fait inutilisable; ou bien, toute terre semblable à une prairie ou une cannaie), est un acte approuvé, qui sera récompensé au jour du Jugement. D'après le noble Prophète (que Dieu le bénisse), il est rapporté que: "Celui qui rend fertile une terre inculte, devient propriétaire de cette terre". Sa sainteté l'Imam Sadiq (que Dieu lui accorde le salut) a dit que "toute société qui a rendu une terre fertile a un droit de priorité et cette terre lui appartient". Dans l'Islam, les terres incultes appartiennent à Dieu, à son Envoyé et aux Imams (c'est-à-dire appartiennent au gouvernement islamique). Selon les conditions ci-après, les terres mortes peuvent être vivifiées et devenir propriétés (si plusieurs personnes ont l'intention de devenir propriétaires, celui qui prend l'initiative a la priorité).

1)- De par la permission de l'Imam ou de celle de son lieutenant.

2)- Si personne, au préalable, n'a entouré cette terre d'un mur ou d'une limite où il n'y a placé aucun signe de ce genre.

3)- Que ce ne soit pas sur le territoire d'un autre comme, par exemple, non loin d'un cours d'eau ou sur une terre située près d'un puits et à la limite d'un champ.

4)- Que ce ne soit pas un terrain libre; comme celui des mosquées détériorées ou celui des fondations pieuses ou le bien public des Musulmans, comme les avenues et les routes.

Remarque: Réparer et rendre propre à la culture, cela a un sens coutumier. Donc, si la coutume dit: "quelqu'un a rendu cultivable telle terre", l'appropriation devient possible. D'autre part, bien sûr, rendre propre à la culture, a des fins diverses, une terre, se fait différentes manières; comme, par exemple, dans l'agriculture, elle se fait par le labourage et le creusement de sillons et dans le bâtiment en l'entourant d'un mur.

5)- Les mines souterraines qui apparaissent en surface et que tout le monde peut utiliser sans les exploiter, sont à la disposition de tout le monde pour que chacun en profit selon ses besoins. Et, si, pour les utiliser, il faut creuser et exploiter et faire tous les travaux annexes - comme extraire l'or le cuivre et les autres métaux -, celui qui aura entrepris ces travaux en sera le propriétaire.

6)- Les grands cours d'eau sont communs à tous les Musulmans ainsi que les rivières, l'eau des neiges et des pluies qui se déversent des montagnes. Quiconque se trouve le plus à proximité a la priorité sur les autres:

De l'objet trouvé (loqatah)

Tout bien trouvé dont on ne connaît pas le propriétaire s'appelle objet trouvé:

1)- Si le bien est trouvé et dont le propriétaire n'est pas connu a une valeur de 1 mèthqâl (5 grammes) d'argent, ou moins, on peut se l'approprier sans hésiter et si sa valeur est supérieure à 1 mèthqâl (5 grammes) d'argent, il ne faut pas y toucher. En cas d'appropriation, il faut, durant une année entière, par les voies habituelles, rechercher son propriétaire et après l'avoir trouvé lui rendre son bien. Si le propriétaire n'est pas trouvé, il faut que son bien soit distribué, en son nom, aux pauvres.

2)- Si un bien est trouvé dans des ruines abandonnées par leurs habitants ou sur des terrains vagues et qu'il n'ait pas de propriétaire, il devient la propriété de celui qui le trouve. Et, s'il est trouvé à l'intérieur d'une propriété, l'on doit faire des investigations auprès des anciens propriétaires. Si ceux-ci l'avaient caché, après

leur avoir demandé de donner les indications nécessaires, l'on doit leur rendre leur bien. S'ils ne sont pas capables de donner de bonnes indications, l'objet trouvé appartient à celui qui le trouve.

3)- Un animal, sans propriétaire, s'il est trouvé, doit être traité comme l'objet trouvée.

4)- Si un enfant, sans parents, est trouvé sur la grande route, il est du devoir de tout Musulman de le prendre sous sa tutelle et de l'élever.

5)- Si le produit d'un vol est confié en dépôt à quelqu'un, il équivaut à l'objet trouvé; il doit être rendu à son propriétaire principal et l'on ne peut pas le donner au voleur.